

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LES CHIFFRES CLÉS DE LA **DIRECCTE** PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



POPULATION ET EMPLOI
MARCHÉ DU TRAVAIL
POLITIQUES DE L'EMPLOI
CONDITIONS ET RELATIONS DU TRAVAIL
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



Édition **2019**

www.paca.directe.gouv.fr

Depuis sa création le 5 janvier 2010, la Direccte a pour mission d'accompagner le développement des entreprises et de favoriser leur compétitivité et l'emploi, tout en veillant aux conditions de travail, à la qualité des relations sociales, au respect de la législation et en assurant la loyauté du commerce et la sécurité des consommateurs.

Dans ce cadre très large, il est important de donner une visibilité aux éléments clés qui caractérisent la région et de pouvoir répondre à des interrogations variées :

- Quel est le taux d'emploi des seniors en Provence-Alpes-Côte d'Azur ?
- Dans quel territoire l'emploi total augmente-t-il le plus rapidement ?
- Combien de déclarations préalables à l'embauche sont-elles enregistrées dans notre région ?
- Quel est le taux de pauvreté des ménages de notre région ?
- Combien de demandeurs d'emploi résident dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville ?
- Les entrées en contrat d'apprentissage repartent-elles à la hausse ?
- Combien de personnes en recherche d'emploi ont suivi un stage de la formation professionnelle commandité par le Conseil Régional ?
- Comment évolue le nombre d'affaires terminées par siège des juridictions prud'homales de Paca ?
- Quelle est la part des accords d'entreprises signés par chaque syndicat ?
- Dans quel secteur d'activité économique la création d'entreprise est-elle la plus dynamique ?

À toutes ces questions et à bien d'autres encore, la présente édition 2019 des *Chiffres Clés de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur* permet de répondre. Elle a été conçue avec l'objectif de favoriser la connaissance de l'environnement socio-économique de notre région et de contribuer à éclairer l'action des pouvoirs publics. De plus, un petit quiz vous permettra de tester vos connaissances !

Réalisée par le **Service études, statistiques et évaluation (Sese)**, cette publication est le reflet du champ d'intervention de la Direccte en mobilisant les dernières données annuelles disponibles au 15 septembre 2019. La plupart des informations portent ainsi sur l'année 2018 et sont déclinées autant que possible par département et mises en regard des données nationales.

La transition numérique de l'État étant l'un des leviers pour moderniser l'action publique et faciliter le débat social, je vous invite à consulter cette publication sur le site Internet de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur : <http://www.paca.direccte.gouv.fr/les-publications>. Certaines données n'étant pas disponibles au moment de l'élaboration de cette édition, **une mise à jour sera faite en ligne avant la fin de l'année 2019.**

Je souhaite que ce document réponde au mieux à vos attentes et vos besoins.

Afin d'améliorer la qualité des *Chiffres Clés*, toutes vos remarques ou suggestions sont évidemment les bienvenues. Vous pouvez nous les envoyer à l'adresse suivante : paca.statistiques@direccte.gouv.fr.

Bonne lecture !



Patrick MADDALONE

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

SOMMAIRE

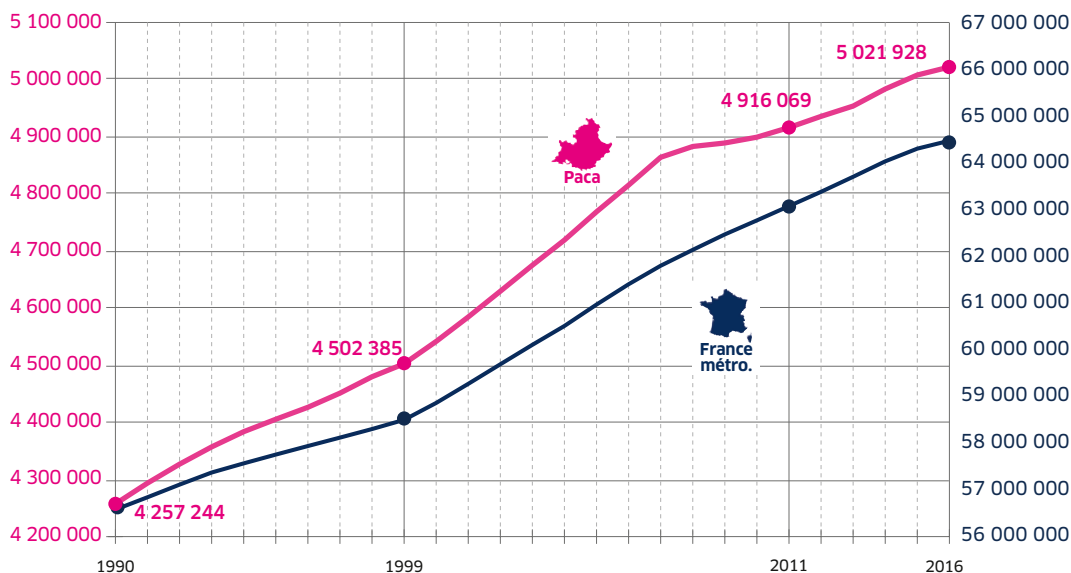
1.	Population et emploi	05
1.1.	La population	06
1.2.	La population active	11
1.3.	L'emploi total	15
1.4.	L'emploi salarié agricole relevant de la Mutualité sociale agricole	18
1.5.	Les déclarations préalables à l'embauche	19
1.6.	Les mouvements de main d'œuvre	20
1.7.	L'emploi salarié, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur	23
1.8.	L'intérim localisé à l'établissement utilisateur	27
1.9.	Les travailleurs handicapés	30
1.10.	Les niveaux de vie et la pauvreté monétaire	35
2.	Marché du travail	37
2.1.	Le taux de chômage	38
2.2.	Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi	40
2.3.	Les inscriptions sur les listes de Pôle emploi	45
2.4.	Les sorties des listes de Pôle emploi	46
2.5.	Les indemnisations des demandeurs d'emploi	47
2.6.	La demande d'emploi par zone d'emploi	48
2.7.	La demande d'emploi dans les métropoles	49
2.8.	La demande d'emploi dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville	51
3.	Politiques de l'emploi et de la formation professionnelle	52
3.1.	Les principales politiques d'aide à l'emploi	53
3.2.	L'activité partielle	57
3.3.	La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi	58
4.	Conditions et relations du travail	59
4.1.	La négociation collective	60
4.2.	Les ruptures conventionnelles des contrats de travail à durée indéterminée	62
4.3.	Les accidents du travail	63
4.4.	Les maladies professionnelles	65
4.5.	L'activité prud'homale	66
5.	Activité économique	67
5.1.	Le produit intérieur brut	68
5.2.	Les entreprises actives	69
5.3.	Les créations d'entreprises	70
5.4.	Les défaillances d'entreprises	71
5.5.	Les établissements actifs	72
5.6.	Le baromètre des réclamations des consommateurs	74
	Glossaire	75
	Sigles	85
	Zonages	86
	Pour en savoir plus : la rubrique Internet du Sese	87
	Quiz	88

The background features a large, semi-transparent pink circle. Overlaid on this circle is a smaller, solid pink circle containing the white number '1'. The background is also filled with faint, overlapping numbers in various colors (pink, purple, blue) and sizes, creating a data-driven aesthetic.

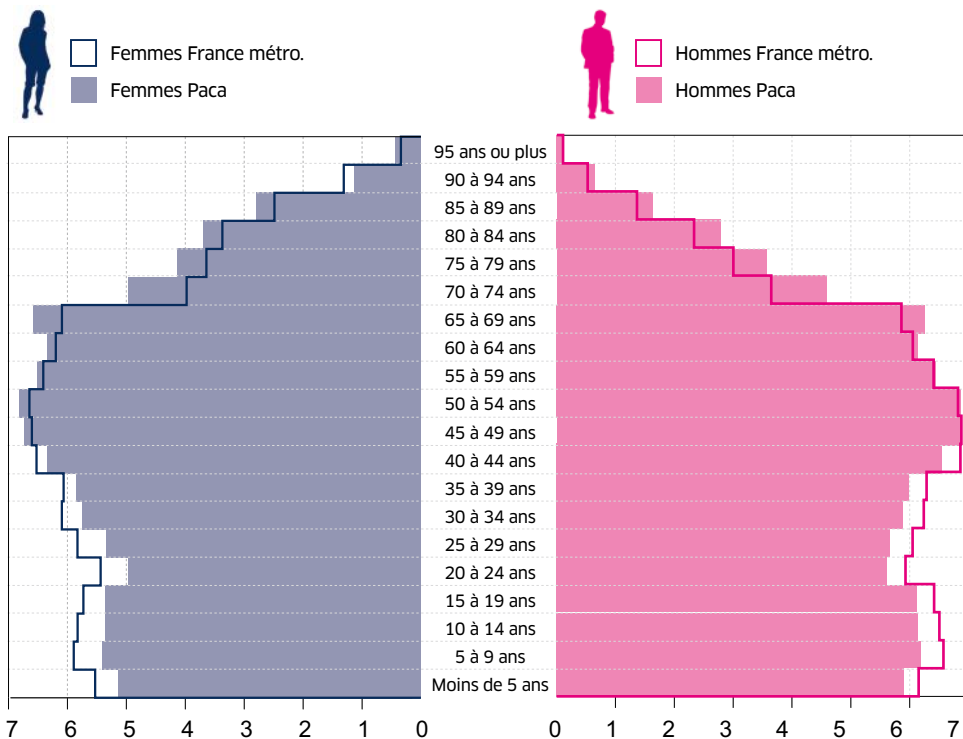
1

POPULATION ET EMPLOI

Évolution de la population totale, entre 1990 et 2016 (en nombre)



Pyramide des âges, en 2016 (en %)



Source : Insee, recensements de la population

Population totale selon le sexe et l'âge, en 2016 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Hommes	79 161	69 103	512 933	966 565	507 349	268 361	2 403 472	31 216 202
Femmes	83 404	72 004	570 771	1 053 152	548 472	290 653	2 618 456	33 252 590
Âgés de moins de 15 ans	26 351	23 898	172 334	361 904	168 263	101 654	854 404	11 738 125
Âgés de 15 à 24 ans	15 069	13 261	114 130	244 379	104 745	60 801	552 385	7 565 813
Âgés de 25 à 49 ans	45 412	41 864	329 627	638 661	305 852	167 855	1 529 271	20 433 713
Âgés de 50 à 64 ans	35 238	30 009	210 260	381 880	213 734	111 818	982 939	12 419 978
Âgés de 65 ans ou plus	40 495	32 075	257 353	392 893	263 227	116 886	1 102 929	12 311 163
Total	162 565	141 107	1 083 704	2 019 717	1 055 821	559 014	5 021 928	64 468 792

Répartition de la population totale selon le sexe et l'âge, en 2016 (en %)


	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Hommes	48,7	49,0	47,3	47,9	48,1	48,0	47,9	48,4
Femmes	51,3	51,0	52,7	52,1	51,9	52,0	52,1	51,6
Âgés de moins de 15 ans	16,2	16,9	15,9	17,9	15,9	18,2	17,0	18,2
Âgés de 15 à 24 ans	9,3	9,4	10,5	12,1	9,9	10,9	11,0	11,7
Âgés de 25 à 49 ans	27,9	29,7	30,4	31,6	29,0	30,0	30,5	31,7
Âgés de 50 à 64 ans	21,7	21,3	19,4	18,9	20,2	20,0	19,6	19,3
Âgés de 65 ans ou plus	24,9	22,7	23,7	19,5	24,9	20,9	22,0	19,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Évolution de la population totale selon le sexe et l'âge, entre 2011 et 2016 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Hommes	+1,6	+2,4	+0,1	+2,4	+4,3	+2,3	+2,2	+2,2
Femmes	+0,4	+1,3	+0,4	+2,0	+4,3	+2,3	+2,1	+2,3
Âgés de moins de 15 ans	-2,9	-1,3	-0,3	+2,3	+1,8	+1,3	+1,3	+1,1
Âgés de 15 à 24 ans	-6,3	-2,6	-6,2	-4,1	-2,5	-3,4	-4,2	-2,1
Âgés de 25 à 49 ans	-5,1	-3,5	-4,0	-0,7	+0,1	-2,6	-1,7	-1,7
Âgés de 50 à 64 ans	+1,2	+1,7	+1,1	+1,3	+2,6	+2,0	+1,6	+1,1
Âgés de 65 ans ou plus	+15,5	+15,0	+9,4	+13,2	+16,4	+15,3	+13,4	+15,4
Total	+1,0	+1,8	+0,2	+2,2	+4,3	+2,3	+2,2	+2,2

Source : Insee, recensements de la population

Population totale par zone d'emploi, en 2016



	Total		Répartition selon le sexe et l'âge (en %)						
	Effectif	Évolution 2016/2011 (en %)	Hommes	Femmes	Âgés de moins de 15 ans	Âgés de 15 à 24 ans	Âgés de 25 à 49 ans	Âgés de 50 à 64 ans	Âgés de 65 ans ou plus
Digne-les-Bains	71 629	+1,0	48,7	51,3	15,5	9,6	27,1	22,3	25,5
Manosque	83 507	+2,5	48,4	51,6	16,6	9,2	28,2	21,1	25,0
Briançon	35 266	+3,2	49,7	50,3	17,8	8,4	32,1	21,2	20,5
Gap	107 394	+2,8	48,9	51,1	16,6	9,9	29,1	21,4	23,1
Cannes - Antibes	411 375	+0,2	47,5	52,5	15,7	9,9	30,2	19,6	24,6
Menton - Vallée-de-la-Roya	81 781	+0,5	47,2	52,8	15,7	9,2	30,8	20,5	23,8
Nice	622 200	+0,4	47,3	52,7	15,9	11,1	30,1	19,4	23,5
Aix-en-Provence	409 610	+4,0	48,2	51,8	16,6	13,3	31,3	19,5	19,4
Arles	80 084	+3,1	47,4	52,6	16,5	10,2	28,4	20,7	24,2
Marseille - Aubagne	1 324 452	+1,7	47,6	52,4	18,1	12,0	31,6	18,7	19,6
Istres - Martigues	138 392	+0,7	48,5	51,5	17,7	11,3	31,0	20,4	19,6
Salon-de-Provence	126 721	+6,0	48,9	51,1	19,1	10,8	32,7	19,2	18,1
Draguignan	123 492	+6,1	48,8	51,2	16,9	10,0	29,2	20,6	23,3
Fréjus - Saint-Raphaël	181 877	+4,6	47,7	52,3	14,7	8,9	27,6	20,1	28,7
Toulon	626 680	+3,5	47,8	52,2	15,6	10,3	29,1	20,0	24,9
Cavaillon - Apt	78 609	+1,1	48,8	51,2	16,7	9,8	28,5	21,2	23,8
Orange	95 357	+0,8	48,3	51,7	18,9	10,4	29,5	20,1	21,1
Avignon (partie Paca)	423 502	+2,8	47,9	52,1	18,1	11,2	30,4	19,8	20,5
Paca	5 021 928	+2,2	47,9	52,1	16,9	11,0	30,3	19,6	22,1

Source : Insee, recensements de la population

Population non scolarisée de 15 à 64 ans selon le diplôme le plus élevé, en 2016 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Aucun diplôme ou au plus brevet national des collèges	16 401	12 497	120 404	237 886	114 996	71 533	573 718	7 064 668
Certificat d'aptitudes professionnelles. Brevet d'études professionnelles	25 138	21 048	129 109	242 830	147 673	82 239	648 038	9 060 812
Baccalauréat général, technologique ou professionnel	17 508	16 730	109 454	201 785	118 238	57 914	521 633	6 604 883
Diplôme d'études supérieures	26 260	25 896	207 671	392 156	170 880	87 574	910 438	11 996 238
Total	85 308	76 172	566 635	1 074 658	551 790	299 262	2 653 826	34 726 602

Répartition de la population non scolarisée de 15 à 64 ans selon le diplôme le plus élevé, en 2016 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Aucun diplôme ou au plus brevet national des collèges	19,2	16,4	21,2	22,1	20,8	23,9	21,6	20,3
Certificat d'aptitudes professionnelles. Brevet d'études professionnelles	29,5	27,6	22,8	22,6	26,8	27,5	24,4	26,1
Baccalauréat général, technologique ou professionnel	20,5	22,0	19,3	18,8	21,4	19,4	19,7	19,0
Diplôme d'études supérieures	30,8	34,0	36,6	36,5	31,0	29,3	34,3	34,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Évolution de la population non scolarisée de 15 à 64 ans selon le diplôme le plus élevé, entre 2011 et 2016 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Aucun diplôme ou au plus brevet national des collèges	-22,3	-22,8	-18,1	-16,5	-17,6	-16,4	-17,4	-19,6
Certificat d'aptitudes professionnelles. Brevet d'études professionnelles	-1,6	-2,2	-2,6	-1,9	+0,7	+1,3	-1,0	-2,0
Baccalauréat général, technologique ou professionnel	+1,3	+0,7	-3,8	+2,7	+3,1	+5,2	+2,0	+3,2
Diplôme d'études supérieures	+10,4	+13,6	+10,5	+12,7	+16,3	+9,4	+15,2	+13,2
Total	-2,8	-1,2	-2,5	-0,2	+0,7	-0,9	-0,6	-0,9

Source : Insee, recensements de la population

Population de 15 ans ou plus selon le type d'activité, en 2016 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Actifs	71 328	65 405	497 224	902 745	457 665	251 820	2 246 187	30 260 338
Actifs ayant un emploi	60 947	58 353	429 252	765 464	389 007	209 116	1 912 139	26 173 174
Chômeurs	10 381	7 052	67 972	137 281	68 658	42 704	334 048	4 087 164
Inactifs	65 066	51 970	415 518	757 677	430 730	206 072	1 927 031	22 520 822
Retraités ou préretraités	46 666	37 122	275 993	434 485	293 180	132 820	1 220 265	14 433 727
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	7 782	6 712	65 992	145 669	55 697	30 501	312 352	4 253 745
Femmes ou hommes au foyer	3 992	2 790	31 626	74 785	36 609	20 251	170 053	1 611 517
Autres inactifs	6 626	5 346	41 907	102 738	45 244	22 500	224 361	2 221 833
Total	136 394	117 375	912 742	1 660 421	888 394	457 892	4 173 218	52 781 160

Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le type d'activité, en 2016 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Actifs	52,3	55,7	54,5	54,4	51,5	55,0	53,8	57,3
Actifs ayant un emploi	44,7	49,7	47,0	46,1	43,8	45,7	45,8	49,6
Chômeurs	7,6	6,0	7,4	8,3	7,7	9,3	8,0	7,7
Inactifs	47,7	44,3	45,5	45,6	48,5	45,0	46,2	42,7
Retraités ou préretraités	34,2	31,6	30,2	26,2	33,0	29,0	29,2	27,3
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	5,7	5,7	7,2	8,8	6,3	6,7	7,5	8,1
Femmes ou hommes au foyer	2,9	2,4	3,5	4,5	4,1	4,4	4,1	3,1
Autres inactifs	4,9	4,6	4,6	6,2	5,1	4,9	5,4	4,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Évolution de la population de 15 ans ou plus selon le type d'activité, entre 2011 et 2016 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Actifs	+0,1	+1,6	+0,1	+1,6	+4,1	+2,1	+1,8	+1,7
Actifs ayant un emploi	-2,2	-0,4	-1,7	+1,0	+2,7	0,0	+0,4	+0,2
Chômeurs	+15,7	+21,4	+13,9	+5,1	+13,0	+14,0	+10,2	+12,4
Inactifs	+4,0	+3,8	+0,7	+3,1	+5,4	+2,9	+3,1	+3,6
Retraités ou préretraités	+8,5	+6,0	+2,7	+5,0	+7,7	+5,1	+5,3	+5,3
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	+1,3	0,0	-0,3	-0,3	+4,7	-1,0	+0,5	+3,6
Femmes ou hommes au foyer	-24,4	-20,0	-21,1	-13,6	-15,3	-11,4	-15,6	-16,0
Autres inactifs	+0,4	+10,5	+11,3	+16,5	+13,1	+11,1	+13,6	+10,3
Total	+1,9	+2,6	+0,4	+2,3	+4,7	+2,4	+2,4	+2,5

Source : Insee, recensements de la population

Population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle, en 2016 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Agriculteurs exploitants	2 079	1 639	1 363	3 908	3 300	4 899	17 189	419 479
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6 219	5 807	41 975	55 036	39 607	21 044	169 686	1 713 585
Cadres, professions intellectuelles supérieures	6 511	5 824	73 786	157 340	44 962	26 802	315 225	4 629 839
Professions intermédiaires	15 366	15 667	103 402	221 922	90 358	54 803	501 518	6 682 053
Employés	17 335	18 643	125 943	226 017	120 128	62 173	570 240	7 149 842
Ouvriers	10 967	10 504	61 254	133 691	59 776	44 518	320 710	5 164 927
Total	58 477	58 084	407 723	797 914	358 131	214 238	1 894 568	25 759 726

Répartition de la population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle, en 2016 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Agriculteurs exploitants	3,6	2,8	0,3	0,5	0,9	2,3	0,9	1,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	10,6	10,0	10,3	6,9	11,1	9,8	9,0	6,7
Cadres, professions intellectuelles supérieures	11,1	10,0	18,1	19,7	12,6	12,5	16,6	18,0
Professions intermédiaires	26,3	27,0	25,4	27,8	25,2	25,6	26,5	25,9
Employés	29,6	32,1	30,9	28,3	33,5	29,0	30,1	27,8
Ouvriers	18,8	18,1	15,0	16,8	16,7	20,8	16,9	20,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Évolution de la population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle, entre 2011 et 2016 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Agriculteurs exploitants	+0,2	-22,2	-19,7	-13,1	-13,7	-4,2	-11,0	-9,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	-1,7	+1,4	+2,8	+7,1	+9,4	+2,4	+5,3	+6,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	+3,1	+3,6	+4,4	+9,8	+5,6	+3,8	+7,1	+6,6
Professions intermédiaires	+6,2	+0,6	+0,1	+1,9	+4,4	+3,8	+2,2	+2,1
Employés	-2,2	-1,1	-4,2	-0,5	+2,7	-1,8	-0,9	-1,5
Ouvriers	-10,4	-6,4	-10,3	-3,9	-4,1	-6,0	-5,8	-6,6
Total	-1,1	-1,7	-2,1	+1,9	+2,8	-0,3	+0,7	0,0

Note : emploi au lieu de travail

Source : Insee, recensements de la population

Population active occupée selon la condition d'emploi, en 2016 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Salariés	47 505	47 433	342 793	701 589	298 281	179 407	1 617 009	22 672 450
Emplois sans limite de durée (CDI, titulaires de la fonction publique)	38 653	35 954	296 533	599 187	251 085	148 800	1 370 213	19 206 244
Emplois à durée limitée (CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires...)	6 206	9 261	31 357	65 422	33 775	20 459	166 480	2 178 528
Apprentis	1 202	984	6 700	14 907	6 183	4 363	34 339	529 272
Intérimaires	547	320	4 313	11 377	3 208	3 022	22 787	432 840
Bénéficiaires d'emploi aidé	804	789	3 083	8 081	3 456	2 370	18 583	245 904
Stagiaires rémunérés	93	125	807	2 615	574	393	4 607	79 662
Non salariés	10 971	10 650	64 932	96 324	59 850	34 831	277 559	3 087 276
Indépendants	7 051	6 468	40 676	60 230	38 099	21 003	173 527	1 828 081
Employeurs	3 769	4 026	23 511	35 299	20 986	13 328	100 919	1 224 505
Aides familiaux	151	156	745	795	765	500	3 113	34 690
Total	58 477	58 084	407 723	797 914	358 131	214 238	1 894 568	25 759 726

Répartition de la population active occupée selon la condition d'emploi, en 2016 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Salariés	81,2	81,7	84,1	87,9	83,3	83,7	85,3	88,0
Emplois sans limite de durée (CDI, titulaires de la fonction publique)	66,1	61,9	72,7	75,1	70,1	69,5	72,3	74,6
Emplois à durée limitée (CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires...)	10,6	15,9	7,7	8,2	9,4	9,5	8,8	8,5
Apprentis	2,1	1,7	1,6	1,9	1,7	2,0	1,8	2,1
Intérimaires	0,9	0,6	1,1	1,4	0,9	1,4	1,2	1,7
Bénéficiaires d'emploi aidé	1,4	1,4	0,8	1,0	1,0	1,1	1,0	1,0
Stagiaires rémunérés	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3
Non salariés	18,8	18,3	15,9	12,1	16,7	16,3	14,7	12,0
Indépendants	12,1	11,1	10,0	7,5	10,6	9,8	9,2	7,1
Employeurs	6,4	6,9	5,8	4,4	5,9	6,2	5,3	4,8
Aides familiaux	0,3	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Évolution de la population active occupée selon la condition d'emploi, entre 2011 et 2016 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Salariés	-1,9	-1,9	-3,3	+1,0	+1,5	-1,1	-0,3	-0,9
Emplois sans limite de durée (CDI, titulaires de la fonction publique)	-1,2	-1,7	-3,5	+0,8	+1,7	-1,7	-0,4	-1,5
Emplois à durée limitée (CDD, contrats courts, saisonniers, vacataires...)	-7,5	-4,5	-2,7	-0,5	-1,3	-0,9	-1,7	-1,6
Apprentis	-10,0	-1,8	-1,2	+8,0	+1,0	-1,7	+2,6	+8,2
Intérimaires	-16,1	-20,2	-4,4	-6,2	-1,4	+6,6	-4,2	+5,2
Bénéficiaires d'emploi aidé	+69,3	+71,5	+39,1	+52,5	+34,3	+47,2	+47,1	+40,6
Stagiaires rémunérés	-16,2	-39,3	-32,3	-15,3	-11,7	-12,9	-19,2	-12,5
Non salariés	+2,2	-1,1	+4,7	+8,7	+9,4	+3,8	+6,6	+7,4
Indépendants	+3,5	+0,4	+8,8	+14,3	+16,7	+9,1	+11,8	+12,3
Employeurs	+0,7	-1,8	-1,5	+0,8	-0,5	-3,4	-0,7	+1,7
Aides familiaux	-17,0	-28,8	+1,9	-10,3	-18,3	-3,7	-10,4	-15,5
Total	-1,1	-1,7	-2,1	+1,9	+2,8	-0,3	+0,7	0,0

Note : emploi au lieu de travail

Source : Insee, recensements de la population

Taux d'activité⁽¹⁾ des 15-64 ans, en 2016 (en %)

	Hommes				Femmes				Ensemble			
	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total
Par département												
Alpes-de-Haute-Provence	46,9	93,0	54,2	75,7	40,5	86,7	51,1	71,1	43,9	89,8	52,6	73,4
Hautes-Alpes	48,9	94,4	54,6	77,6	41,9	89,7	51,7	73,6	45,7	92,0	53,1	75,6
Alpes-Maritimes	42,0	92,8	63,7	77,6	36,5	86,3	56,0	71,5	39,3	89,5	59,6	74,5
Bouches-du-Rhône	39,3	90,4	57,3	73,7	33,4	82,4	50,7	66,9	36,4	86,2	53,9	70,2
Var	46,1	92,2	54,4	75,7	38,8	84,2	48,5	68,6	42,6	88,1	51,3	72,1
Vaucluse	48,2	93,4	56,1	77,2	40,0	83,9	50,1	68,9	44,2	88,5	52,9	72,9
Par zone d'emploi												
Digne-les-Bains	45,6	92,1	53,4	74,1	39,4	87,0	50,0	70,4	42,8	89,5	51,7	72,3
Manosque	47,7	93,3	54,8	76,6	40,6	85,7	51,7	70,8	44,2	89,4	53,2	73,6
Briançon	48,5	95,2	57,2	80,1	41,4	91,7	51,6	75,9	45,2	93,5	54,4	78,1
Gap	49,2	94,4	54,1	77,1	42,5	89,6	52,1	73,5	46,1	91,9	53,1	75,3
Cannes - Antibes	43,7	92,7	64,4	78,3	39,3	87,0	55,3	72,7	41,6	89,8	59,5	75,4
Menton - Vallée-de-la-Roya	43,6	95,2	62,3	80,0	39,3	87,8	54,9	73,9	41,5	91,3	58,4	76,8
Nice	41,0	92,6	63,2	76,9	34,6	85,7	56,3	70,4	37,8	89,1	59,5	73,5
Aix-en-Provence	40,3	93,5	61,6	76,1	32,4	87,3	53,5	69,3	36,3	90,3	57,4	72,6
Arles	43,8	89,6	54,2	73,4	32,9	79,8	46,4	64,1	38,4	84,5	50,0	68,5
Marseille - Aubagne	37,0	89,2	56,7	72,4	32,7	81,0	50,6	66,1	34,9	84,9	53,5	69,2
Istres - Martigues	49,7	94,1	50,7	76,9	39,5	83,6	45,9	67,8	44,8	88,7	48,2	72,3
Salon-de-Provence	48,4	92,5	55,8	77,6	39,5	84,6	49,7	70,1	44,1	88,5	52,6	73,8
Draguignan	52,6	93,0	52,9	77,0	40,5	83,3	47,0	67,9	46,8	88,1	49,8	72,4
Fréjus - Saint-Raphaël	51,9	93,4	58,3	78,5	42,7	84,1	48,1	69,3	47,6	88,7	52,9	73,8
Toulon	43,5	91,2	53,7	74,3	38,1	83,9	49,0	68,3	40,9	87,4	51,2	71,2
Cavaillon - Apt	52,0	93,9	55,8	78,0	41,5	84,9	52,1	70,4	47,1	89,4	53,9	74,2
Orange	49,0	94,3	52,7	77,5	39,7	82,8	46,3	67,3	44,3	88,4	49,3	72,3
Avignon (partie Paca)	47,3	92,7	56,9	76,8	39,9	84,0	50,6	69,1	43,6	88,2	53,6	72,8
Paca	42,6	91,8	57,7	75,5	36,2	84,1	51,3	68,8	39,5	87,8	54,3	72,1
Évolution 2016/2011 (en point)	-3,3	-0,9	+9,0	+0,7	-2,5	+1,0	+9,6	+2,3	-2,9	+0,1	+9,2	+1,6
France métr.	43,9	94,0	56,4	76,9	37,8	87,5	51,8	71,1	40,9	90,7	54,0	74,0
Évolution 2016/2011 (en point)	-3,5	-0,4	+9,2	+0,7	-2,7	+1,0	+9,6	+2,0	-3,1	+0,3	+9,4	+1,4

⁽¹⁾ Rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et au chômage) d'une classe et le nombre total d'individus de cette classe
Source : Insee, recensements de la population

Taux d'emploi⁽¹⁾ des 15-64 ans, en 2016 (en %)

	Hommes				Femmes				Ensemble			
	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total
Par département												
Alpes-de-Haute-Provence	33,1	81,9	48,2	65,4	27,5	74,1	44,2	59,8	30,5	77,9	46,2	62,6
Hautes-Alpes	38,1	85,6	50,5	69,5	31,8	80,4	46,8	65,2	35,1	83,0	48,6	67,4
Alpes-Maritimes	29,3	82,3	56,8	67,4	26,0	74,6	49,4	61,1	27,7	78,3	52,9	64,1
Bouches-du-Rhône	26,7	78,7	50,7	62,8	23,3	70,0	45,0	56,3	25,0	74,2	47,7	59,4
Var	31,3	81,1	48,1	65,0	25,7	71,6	42,4	57,5	28,7	76,2	45,1	61,1
Vaucluse	32,8	80,8	48,3	65,1	25,3	69,3	43,5	56,0	29,1	74,9	45,8	60,4
Par zone d'emploi												
Digne-les-Bains	33,1	81,3	48,3	64,4	27,8	74,5	44,0	59,7	30,7	77,8	46,1	62,1
Manosque	32,1	81,4	48,0	65,3	26,6	72,6	43,7	58,7	29,4	76,8	45,8	61,9
Briançon	41,1	88,9	54,6	74,5	34,9	85,0	48,0	70,0	38,2	87,0	51,3	72,3
Gap	37,6	85,0	49,4	68,4	31,4	79,6	47,0	64,5	34,7	82,2	48,2	66,4
Cannes - Antibes	30,4	82,0	57,0	67,8	27,8	74,6	48,2	61,6	29,1	78,2	52,3	64,6
Menton - Vallée-de-la-Roya	31,1	86,6	56,5	71,3	28,9	77,0	48,0	64,0	30,1	81,6	52,1	67,5
Nice	28,6	82,0	56,4	66,7	24,7	74,3	50,1	60,4	26,7	78,0	53,1	63,4
Aix-en-Provence	29,2	84,3	55,4	67,1	23,4	76,3	47,7	59,8	26,3	80,2	51,4	63,3
Arles	31,1	80,2	48,9	64,3	22,2	67,1	39,9	53,3	26,7	73,4	44,0	58,5
Marseille - Aubagne	24,2	76,3	49,5	60,7	22,7	68,4	45,0	55,4	23,5	72,2	47,1	57,9
Istres - Martigues	34,2	84,0	46,0	66,8	26,3	69,5	40,5	55,8	30,4	76,6	43,1	61,2
Salon-de-Provence	35,0	83,5	50,1	68,4	27,1	71,7	43,4	58,6	31,2	77,5	46,6	63,5
Draguignan	37,3	81,7	46,4	66,1	26,5	68,8	40,4	55,4	32,1	75,2	43,3	60,7
Fréjus - Saint-Raphaël	36,8	81,7	51,3	67,2	27,1	70,0	41,4	56,8	32,3	75,7	46,0	61,9
Toulon	28,9	79,9	47,6	63,5	25,4	71,7	43,2	57,5	27,2	75,7	45,2	60,5
Cavaillon - Apt	36,9	82,3	48,8	66,8	26,1	70,4	44,3	57,4	31,9	76,3	46,5	62,1
Orange	34,3	83,2	45,6	66,6	23,8	68,3	39,0	54,2	29,1	75,6	42,1	60,2
Avignon (partie Paca)	31,6	79,7	48,9	64,3	25,5	69,4	44,3	56,3	28,5	74,4	46,5	60,2
Paca	29,2	80,5	51,0	64,7	24,8	71,6	45,2	57,9	27,1	75,9	48,0	61,2
Évolution 2016/2011 (en point)	-3,7	-2,1	+7,1	-0,5	-2,1	-0,2	+7,9	+1,3	-2,8	-1,2	+7,5	+0,4
France métro.	31,5	83,4	50,3	66,9	26,9	76,2	46,1	61,0	29,2	79,7	48,1	63,9
Évolution 2016/2011 (en point)	-3,5	-1,8	+7,4	-0,4	-2,4	-0,3	+7,8	+0,9	-3,0	-1,1	+7,6	+0,2

⁽¹⁾ Rapport entre le nombre de personnes en emploi d'une classe et le nombre total d'individus de cette classe

Source : Insee, recensements de la population

Emploi total par secteur d'activité, au 31/12/2017 (données brutes)

France métro.	Emploi salarié (89,8 %)			Emploi non salarié (10,2 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	242 461	1,0	+1,3	387 394	13,9	-2,2	629 855	2,3	-0,9
Industrie	3 096 011	12,6	0,0	139 318	5,0	-0,8	3 235 329	11,9	-0,1
Construction	1 316 867	5,4	+2,1	310 159	11,1	-1,6	1 627 026	6,0	+1,4
Services	19 826 444	81,0	+1,5	1 954 057	70,0	+1,6	21 780 501	79,9	+1,5
Marchands	11 982 976	48,9	+2,5	1 405 856	50,4	+0,8	13 388 832	49,1	+2,3
Non marchands	7 843 468	32,0	0,0	548 201	19,6	+3,4	8 391 669	30,8	+0,2
Total	24 481 783	100,0	+1,3	2 790 928	100,0	+0,5	27 272 711	100,0	+1,2

Paca	Emploi salarié (87,0 %)			Emploi non salarié (13,0 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	15 745	0,9	+0,5	15 163	5,6	-1,8	30 908	1,5	-0,6
Industrie	152 402	8,4	-0,3	12 898	4,8	-1,7	165 300	8,0	-0,4
Construction	98 508	5,5	+2,0	34 837	12,9	-2,2	133 345	6,4	+0,8
Services	1 540 702	85,2	+1,0	206 307	76,6	+1,1	1 747 009	84,1	+1,0
Marchands	906 295	50,1	+2,0	143 811	53,4	+0,4	1 050 106	50,6	+1,8
Non marchands	634 407	35,1	-0,4	62 496	23,2	+2,9	696 903	33,6	-0,1
Total	1 807 357	100,0	+1,0	269 205	100,0	+0,4	2 076 562	100,0	+0,9

Alpes-de-Haute-Provence	Emploi salarié (82,0 %)			Emploi non salarié (18,0 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	627	1,3	+2,1	2 018	19,2	-1,0	2 645	4,5	-0,3
Industrie	5 191	10,8	-0,3	581	5,5	+2,1	5 772	9,9	-0,1
Construction	2 680	5,6	+1,0	1 315	12,5	-3,0	3 995	6,8	-0,3
Services	39 461	82,3	-1,0	6 604	62,8	+0,9	46 065	78,8	-0,8
Marchands	20 282	42,3	-3,2	4 647	44,2	+0,1	24 929	42,6	-2,6
Non marchands	19 179	40,0	+1,4	1 957	18,6	+2,7	21 136	36,1	+1,5
Total	47 959	100,0	-0,8	10 518	100,0	+0,1	58 477	100,0	-0,7

Hautes-Alpes	Emploi salarié (81,4 %)			Emploi non salarié (18,6 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	351	0,7	-1,1	1 774	16,0	-0,2	2 125	3,5	-0,4
Industrie	2 293	4,7	+1,6	569	5,1	+0,4	2 862	4,8	+1,3
Construction	3 236	6,6	-0,5	1 150	10,3	-0,6	4 386	7,3	-0,5
Services	42 877	87,9	+0,8	7 624	68,6	+0,7	50 501	84,3	+0,8
Marchands	23 445	48,1	+1,7	4 611	41,5	-0,2	28 056	46,9	+1,3
Non marchands	19 432	39,9	-0,3	3 013	27,1	+2,1	22 445	37,5	0,0
Total	48 757	100,0	+0,7	11 117	100,0	+0,4	59 874	100,0	+0,6

Note : données provisoires

Source : Insee, Estel

1.3 L'EMPLOI TOTAL

Emploi total par secteur d'activité, au 31/12/2017 (données brutes)

Alpes-Maritimes	Emploi salarié (85,6 %)			Emploi non salarié (14,4 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	751	0,2	-1,7	1 053	1,6	-1,4	1 804	0,4	-1,5
Industrie	28 995	7,4	-0,8	2 859	4,4	-3,7	31 854	7,0	-1,1
Construction	20 739	5,3	+1,0	8 997	13,7	-4,1	29 736	6,5	-0,6
Services	341 431	87,1	-0,1	52 769	80,3	+1,5	394 200	86,1	+0,1
Marchands	215 675	55,0	+0,7	38 285	58,3	+1,0	253 960	55,5	+0,7
Non marchands	125 756	32,1	-1,4	14 484	22,1	+2,8	140 240	30,6	-0,9
Total	391 916	100,0	-0,1	65 678	100,0	+0,4	457 594	100,0	0,0

Bouches-du-Rhône	Emploi salarié (89,9 %)			Emploi non salarié (10,1 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	5 322	0,7	-2,0	3 284	3,6	-2,8	8 606	1,0	-2,3
Industrie	76 297	9,5	-0,6	4 124	4,6	-2,6	80 421	9,0	-0,7
Construction	40 990	5,1	+2,1	9 426	10,4	-1,7	50 416	5,7	+1,4
Services	678 818	84,7	+1,7	73 425	81,3	+1,1	752 243	84,4	+1,7
Marchands	408 964	51,0	+2,9	48 702	54,0	+0,3	457 666	51,3	+2,6
Non marchands	269 854	33,7	0,0	24 723	27,4	+2,8	294 577	33,0	+0,3
Total	801 427	100,0	+1,5	90 259	100,0	+0,5	891 686	100,0	+1,4

Var	Emploi salarié (84,3 %)			Emploi non salarié (15,7 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	3 447	1,1	-2,7	3 045	5,1	-2,4	6 492	1,7	-2,5
Industrie	20 441	6,4	+1,5	3 057	5,1	0,0	23 498	6,2	+1,3
Construction	18 992	5,9	+3,3	9 378	15,6	-1,0	28 370	7,4	+1,8
Services	278 318	86,6	+0,8	44 498	74,2	+1,3	322 816	84,7	+0,9
Marchands	143 221	44,6	+2,1	32 052	53,4	+0,6	175 273	46,0	+1,8
Non marchands	135 097	42,1	-0,6	12 446	20,8	+3,3	147 543	38,7	-0,3
Total	321 198	100,0	+0,9	59 978	100,0	+0,7	381 176	100,0	+0,9

Vaucluse	Emploi salarié (86,1 %)			Emploi non salarié (13,9 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	5 247	2,7	+5,8	3 989	12,6	-1,7	9 236	4,1	+2,4
Industrie	19 185	9,8	-0,6	1 708	5,4	-1,4	20 893	9,2	-0,7
Construction	11 871	6,1	+2,0	4 571	14,4	-2,3	16 442	7,2	+0,8
Services	159 797	81,5	+1,5	21 387	67,6	+0,1	181 184	79,6	+1,3
Marchands	94 708	48,3	+2,7	15 514	49,0	-0,9	110 222	48,4	+2,2
Non marchands	65 089	33,2	-0,2	5 873	18,6	+2,7	70 962	31,2	0,0
Total	196 100	100,0	+1,4	31 655	100,0	-0,6	227 755	100,0	+1,1

Note : données provisoires

Source : Insee, Estel

Emploi total par zone d'emploi, au 31/12/2016 (données brutes, en nombre)

	Emploi salarié						Emploi non salarié	Emploi total
	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Construction	Services marchands	Services non marchands	Ensemble		
Digne-les-Bains	388	2 063	1 124	7 949	11 323	22 847	4 431	27 278
Manosque	234	2 971	1 357	13 278	7 375	25 215	5 333	30 548
Briançon	24	552	1 149	7 446	4 260	13 431	3 677	17 108
Gap	235	1 701	2 262	15 998	15 379	35 575	8 059	43 634
Cannes - Antibes	292	14 239	7 865	92 765	42 671	157 832	27 065	184 897
Menton - Vallée-de-la-Roya	23	491	930	7 942	6 856	16 242	4 131	20 373
Nice	465	15 288	12 495	115 692	79 960	223 900	37 123	261 023
Aix-en-Provence	2 032	14 903	8 905	91 599	48 189	165 628	22 590	188 218
Arles	861	1 622	1 049	12 551	8 733	24 816	4 442	29 258
Marseille - Aubagne	850	45 316	23 654	253 929	189 504	513 253	56 323	569 576
Istres - Martigues	93	11 072	2 920	21 237	18 401	53 723	4 465	58 188
Salon-de-Provence	478	2 424	1 694	17 145	10 896	32 637	5 158	37 795
Draguignan	736	1 607	1 647	14 766	12 372	31 128	6 700	37 828
Fréjus - Saint-Raphaël	535	4 094	5 397	30 050	14 498	54 574	13 534	68 108
Toulon	1 776	12 528	10 027	84 668	102 574	211 573	31 925	243 498
Cavaillon - Apt	571	2 422	1 682	13 119	6 304	24 098	5 308	29 406
Orange	871	4 004	1 801	11 617	7 906	26 199	4 688	30 887
Avignon (partie Paca)	4 840	14 935	10 781	73 826	53 992	158 374	24 422	182 796
Paca	15 304	152 232	96 739	885 577	641 193	1 791 045	269 374	2 060 419

Évolution de l'emploi total par zone d'emploi, entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016 (données brutes, en %)

	Emploi salarié						Emploi non salarié	Emploi total
	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Construction	Services marchands	Services non marchands	Ensemble		
Digne-les-Bains	-0,5	+0,2	-5,7	+3,7	-0,9	+0,5	-0,2	+0,4
Manosque	-4,1	+0,2	+0,5	+12,9	+0,5	+6,6	+1,4	+5,6
Briançon	-25,0	+2,8	-7,5	+1,1	-0,8	-0,3	-0,3	-0,3
Gap	-17,5	-0,5	+0,8	+0,2	+1,1	+0,4	+1,5	+0,6
Cannes - Antibes	-0,3	+2,5	+2,4	+1,0	-0,2	+0,9	+0,4	+0,8
Menton - Vallée-de-la-Roya	-14,8	-6,1	+4,5	+0,5	-0,7	0,0	+0,1	0,0
Nice	+3,3	-0,9	-0,6	+1,9	+0,3	+1,0	-0,6	+0,8
Aix-en-Provence	+6,7	+0,9	-1,5	+0,5	+1,1	+0,7	+0,7	+0,7
Arles	-5,3	-5,5	-7,1	+0,9	-0,5	-0,6	+0,1	-0,5
Marseille - Aubagne	+5,2	-1,6	+0,4	+1,2	+2,4	+1,3	+0,3	+1,2
Istres - Martigues	+14,8	-1,5	+1,0	-0,4	+0,1	-0,4	-0,8	-0,4
Salon-de-Provence	-2,2	+5,2	-3,8	+7,8	+1,2	+4,5	+0,8	+4,0
Draguignan	+6,1	+3,4	-1,3	+0,3	-0,5	+0,2	-0,9	0,0
Fréjus - Saint-Raphaël	+4,5	-0,8	+2,1	+1,3	+0,1	+0,9	-0,8	+0,6
Toulon	+4,3	-0,3	+0,8	+1,5	-0,1	+0,6	-0,9	+0,4
Cavaillon - Apt	0,0	-3,4	+0,2	+2,7	0,0	+1,1	-0,7	+0,8
Orange	+0,7	-6,8	-0,1	+2,2	+0,5	0,0	0,0	0,0
Avignon (partie Paca)	-4,2	-1,3	+2,4	+2,0	+0,6	+1,0	-1,2	+0,7
Paca	0,0	-0,8	+0,3	+1,6	+0,9	+1,0	-0,2	+0,9

Note : données provisoires

Source : Insee, Estel

Des données plus récentes n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de cette page, une mise à jour sera réalisée sur notre site internet dès leur réception : <http://paca.directcte.gouv.fr/Les-publications-periodiques-9124>

Emploi salarié relevant de la Mutualité sociale agricole par secteur d'activité, en 2016 (données brutes, en équivalent temps plein)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Total (en nombre)	2 818	1 684	5 791	14 165	10 033	13 898	48 389
Évolution sur un an (en %)	+2,8	+0,5	-0,7	+1,4	-1,3	+2,1	+0,8
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	49,0	46,5	11,1	48,1	39,3	53,0	43,2
Industrie (en %)	2,7	3,9	0,2	2,3	5,0	4,2	3,3
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (en %)	2,1	2,8	0,1	1,8	4,6	4,2	2,9
Fabrication d'autres produits industriels (en %)	0,3	1,0	0,0	0,1	0,4	0,0	0,2
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (en %)	0,2	0,1	0,1	0,5	0,1	0,0	0,2
Construction (en %)	1,6	1,9	0,8	0,8	0,5	0,9	0,8
Services (en %)	46,8	47,7	84,6	48,0	54,4	41,5	51,7
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (en %)	19,3	5,5	39,7	18,9	20,8	17,4	20,9
Activités financières et d'assurance (en %)	11,5	11,6	20,2	13,9	12,1	6,2	11,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (en %)	8,8	9,9	6,1	4,2	8,2	9,1	7,1
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (en %)	0,9	9,3	10,3	5,1	7,1	3,3	5,5
Autres activités de services (en %)	5,9	10,6	5,1	4,9	4,0	4,7	4,9
Activités immobilières (en %)	0,1	0,1	2,3	0,4	1,0	0,2	0,7
Hébergement et restauration (en %)	0,3	0,6	0,9	0,1	1,1	0,1	0,4
Transports et entreposage (en %)	0,1	0,0	0,0	0,4	0,0	0,4	0,2
Information et communication (en %)	0,0	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1

Note : la somme de la répartition par secteur d'activité n'est pas toujours égale à 100 en raison de secteurs d'activité indéterminés pour certains salariés. Les secteurs sont déterminés grâce à la source Insee, Clap. Le nombre de salariés en équivalent temps plein est calculé en divisant les heures rémunérées de l'établissement par l'horaire légal ou conventionnel en vigueur dans celui-ci.

Source : CCMSA

Déclarations préalables à l'embauche, en 2018 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Total (en nombre)	39 550	57 950	584 940	897 410	327 610	176 330	2 083 780
Évolution sur un an (en %)	+1,7	+6,1	+4,7	+3,4	+1,8	-0,4	+3,2
CDD de moins d'un mois (en %)	54,8	54,3	68,9	69,9	59,1	63,2	66,6
CDD de plus d'un mois (en %)	31,6	36,2	14,7	13,8	24,7	20,2	17,3
CDI (en %)	13,7	9,4	16,4	16,4	16,2	16,6	16,1
Industrie (en %)	4,6	2,4	1,7	2,6	3,1	4,4	2,6
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (en %)	2,5	1,8	0,8	1,0	1,5	2,1	1,2
Fabrication d'autres produits industriels (en %)	1,8	0,4	0,7	1,1	0,9	1,6	1,0
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (en %)	0,2	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,3
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines (en %)	0,0	0,0	0,1	0,2	0,1	0,3	0,1
Fabrication de matériels de transport (en %)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,1	0,1
Raffinage (en %)	-	-	-	0,1	-	-	0,0
Construction (en %)	4,2	3,7	3,0	3,0	4,9	4,8	3,5
Services marchands (en %)	91,3	94,0	95,3	94,4	92,1	90,8	93,9
Hébergement et restauration (en %)	23,9	28,0	31,7	13,5	24,8	22,7	21,8
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale (en %)	23,6	19,0	15,4	23,5	22,3	17,8	20,5
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (en %)	8,6	11,6	20,0	25,9	13,3	11,6	20,3
Autres activités de services (en %)	14,4	14,7	12,4	14,2	14,0	15,9	13,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (en %)	16,2	10,9	8,8	9,2	12,5	15,0	10,3
Transports et entreposage (en %)	2,6	7,2	2,9	3,2	2,9	5,3	3,4
Information et communication (en %)	0,9	1,0	2,7	3,6	0,7	1,1	2,5
Activités immobilières (en %)	0,5	1,2	0,8	0,6	1,1	0,7	0,8
Activités financières et d'assurance (en %)	0,5	0,3	0,6	0,8	0,5	0,6	0,7
Dans un établissement de 1 à 19 salariés (en %)	50,1	55,2	36,2	30,2	43,6	43,9	36,2
Dans un établissement de 20 à 49 salariés (en %)	15,1	12,0	16,0	11,0	11,8	14,6	12,9
Dans un établissement de 50 à 249 salariés (en %)	18,6	16,3	22,8	27,9	21,1	19,5	24,2
Dans un établissement de 250 salariés ou plus (en %)	16,2	16,6	25,0	30,9	23,5	22,0	26,7

Note : données provisoires arrondies

Champ : ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole) et du secteur public pour ce qui concerne les non fonctionnaires

Source : Urssaf

Taux d'entrée, de sortie et de rotation, selon la nature du contrat, le secteur d'activité et la taille de l'établissement, en 2017 (données brutes, en %)

	Paca			France métropolitaine		
	De 10 à 49 salariés	50 salariés ou plus	Total	De 10 à 49 salariés	50 salariés ou plus	Total
Total						
Taux d'entrée	141,0	130,6	135,2	120,8	96,7	106,1
Industrie	41,7	14,9	23,2	34,8	17,9	22,3
Construction	36,8	20,1	30,2	31,2	19,2	26,6
Services	164,9	163,5	164,1	148,4	129,0	136,9
Taux de sortie	138,8	127,3	132,4	118,6	94,8	104,0
Industrie	40,7	14,9	23,0	33,6	17,8	21,9
Construction	38,2	19,6	31,0	29,9	17,5	25,2
Services	162,2	159,2	160,5	145,8	126,5	134,3
Taux de rotation	139,9	129,0	133,8	119,7	95,8	105,1
Industrie	41,2	14,9	23,1	34,2	17,9	22,1
Construction	37,5	19,9	30,6	30,6	18,4	25,9
Services	163,6	161,3	162,3	147,1	127,7	135,6
CDD						
Taux d'entrée	120,7	115,0	117,5	101,9	84,0	90,9
Industrie	24,9	8,7	13,7	21,6	11,1	13,8
Construction	18,5	5,3	13,3	15,9	6,5	12,3
Services	143,9	145,6	144,8	127,9	114,2	119,7
Taux de sortie	115,7	110,5	112,8	98,0	80,9	87,6
Industrie	21,3	7,2	11,7	18,2	9,3	11,7
Construction	15,5	3,5	10,8	12,6	4,6	9,5
Services	138,5	140,2	139,4	123,8	110,6	116,0
Taux de rotation	118,2	112,7	115,1	99,9	82,5	89,2
Industrie	23,1	7,9	12,7	19,9	10,2	12,7
Construction	17,0	4,4	12,1	14,2	5,6	10,9
Services	141,2	142,9	142,1	125,9	112,4	117,9
CDI						
Taux d'entrée	20,4	15,6	17,7	19,0	12,8	15,2
Industrie	16,9	6,2	9,5	13,2	6,9	8,5
Construction	18,2	14,8	16,9	15,3	12,7	14,3
Services	21,0	17,9	19,3	20,5	14,8	17,1
Taux de sortie	23,2	16,8	19,6	20,6	13,9	16,5
Industrie	19,5	7,7	11,4	15,4	8,5	10,3
Construction	22,7	16,1	20,1	17,4	13,0	15,7
Services	23,7	19,0	21,1	22,0	15,9	18,3
Taux de rotation	21,8	16,2	18,7	19,8	13,3	15,8
Industrie	18,2	6,9	10,4	14,3	7,7	9,4
Construction	20,5	15,4	18,5	16,4	12,8	15,0
Services	22,4	18,4	20,2	21,2	15,4	17,7

Lecture : en moyenne, en Paca, dans les établissements de 10 à 49 salariés du secteur des services, 165 nouveaux contrats ont été signés au cours de l'année 2017 (144 en CDD et 21 en CDI) pour 100 salariés déjà en poste dans ces établissements. Dans le même temps, 162 contrats ont pris fin (139 CDD et 24 CDI)

Note : taux d'entrée = entrées dans l'année / effectif moyen de l'année ; taux de sortie = sorties dans l'année / effectif moyen de l'année ; taux de rotation = (taux d'entrée + taux de sortie) / 2 ; les entrées et sorties n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise

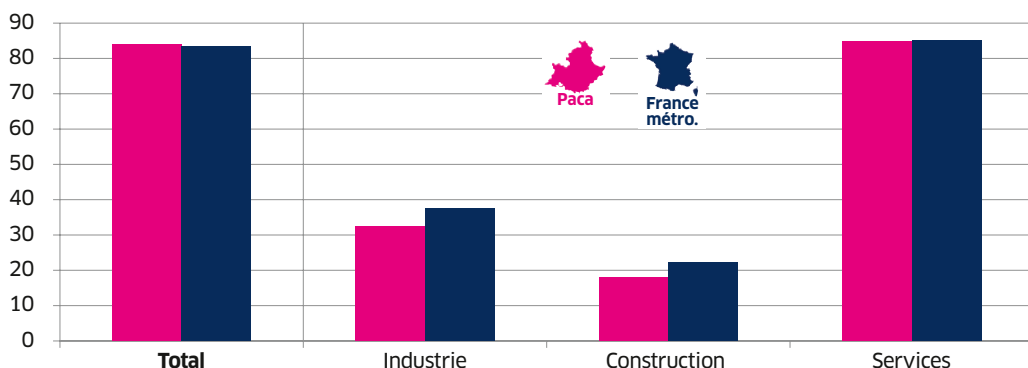
Champ : établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors agriculture, hors intérim)

Source : Dares, MMO

Taux d'entrée, de sortie et de rotation, selon le secteur d'activité détaillé, en 2017 (données brutes, en %)

	Paca			France métropolitaine		
	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux de rotation	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux de rotation
Total	135,2	132,4	133,8	106,1	104,0	105,1
Industrie	23,2	23,0	23,1	22,3	21,9	22,1
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	60,0	59,0	59,5	49,4	48,1	48,8
Cokéfaction et raffinage	6,0	4,9	5,5	9,1	10,0	9,6
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	15,1	14,1	14,6	14,8	13,9	14,3
Fabrication de matériels de transport	7,0	7,1	7,1	11,5	11,8	11,7
Fabrication d'autres produits industriels	22,0	20,3	21,1	19,9	19,2	19,5
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	17,3	21,5	19,4	16,4	18,8	17,6
Construction	30,2	31,0	30,6	26,6	25,2	25,9
Services	164,1	160,5	162,3	136,9	134,3	135,6
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	74,7	72,4	73,5	67,2	64,9	66,1
Transports et entreposage	52,6	50,1	51,3	41,9	39,6	40,7
Hébergement et restauration	337,6	338,5	338,0	279,5	279,4	279,5
Information et communication	87,7	83,3	85,5	155,7	151,6	153,6
Activités financières et d'assurance	26,6	27,3	27,0	25,2	24,8	25,0
Activités immobilières	39,5	37,9	38,7	44,6	41,6	43,1
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	159,7	152,2	155,9	128,5	124,5	126,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	248,3	244,5	246,4	231,8	229,6	230,7
Autres activités de services	407,2	403,8	405,5	295,6	293,6	294,6

Part des CDD de moins d'un mois dans l'ensemble des fins de CDD, selon le secteur d'activité, en 2017 (données brutes, en %)



Note : taux d'entrée = entrées dans l'année / effectif moyen de l'année ; taux de sortie = sorties dans l'année / effectif moyen de l'année ; taux de rotation = (taux d'entrée + taux de sortie) / 2 ; les entrées et sorties n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise

Champ : établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors agriculture, hors intérim)

Source : Dares, MMO

Répartition des salariés selon le sexe, l'âge, la nature du contrat, le motif de sortie et la taille de l'établissement, en 2017 (données brutes, en %)

	Paca			France métropolitaine		
	De 10 à 49 salariés	50 salariés ou plus	Total	De 10 à 49 salariés	50 salariés ou plus	Total
Entrées						
Hommes	43,9	35,5	39,3	45,6	38,1	41,4
Femmes	56,1	64,5	60,7	54,4	61,9	58,6
Âgés de moins de 25 ans	27,3	26,0	26,6	27,0	28,2	27,7
Hommes	11,8	9,4	10,5	11,5	10,0	10,7
Femmes	15,5	16,6	16,1	15,6	18,2	17,0
Âgés de 25 à 49 ans	55,1	55,2	55,2	55,0	55,4	55,2
Hommes	24,6	20,0	22,1	26,2	22,1	23,9
Femmes	30,5	35,3	33,1	28,8	33,3	31,3
Âgés de 50 ans ou plus	17,6	18,7	18,2	17,9	16,4	17,1
Hommes	7,5	6,1	6,7	7,9	6,1	6,8
Femmes	10,1	12,7	11,5	10,1	10,3	10,2
CDD	85,6	88,0	86,9	84,3	86,8	85,7
CDI	14,4	12,0	13,1	15,7	13,2	14,3
Sorties						
Hommes	43,8	35,4	39,2	45,4	38,0	41,3
Femmes	56,2	64,6	60,8	54,6	62,0	58,7
Âgés de moins de 25 ans	25,8	24,8	25,3	25,3	26,3	25,8
Hommes	11,0	8,8	9,8	10,4	8,9	9,6
Femmes	14,8	16,1	15,5	14,8	17,4	16,2
Âgés de 25 à 49 ans	55,2	54,9	55,1	55,2	55,0	55,1
Hommes	24,6	19,6	21,9	26,3	21,7	23,7
Femmes	30,7	35,3	33,1	28,9	33,3	31,4
Âgés de 50 ans ou plus	18,9	20,3	19,6	19,5	18,7	19,1
Hommes	8,2	6,9	7,5	8,7	7,4	8,0
Femmes	10,7	13,3	12,1	10,8	11,4	11,1
Fin de CDD	80,3	84,8	82,7	80,1	83,3	81,9
Démission	7,3	5,5	6,3	8,2	6,6	7,3
Fin de période d'essai	4,5	3,3	3,8	4,2	2,9	3,5
Licenciement non économique	3,9	3,5	3,7	3,4	3,4	3,4
Rupture conventionnelle de CDI	2,5	1,3	1,9	2,2	1,4	1,8
Départ en retraite (et préretraite)	0,9	1,2	1,0	1,1	1,7	1,4
Licenciement économique	0,3	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3
Autres cas	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5

Note : les entrées et sorties n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise

Champ : établissements de 10 salariés ou plus du secteur privé (hors agriculture, hors intérim)

Source : Dares, MMO

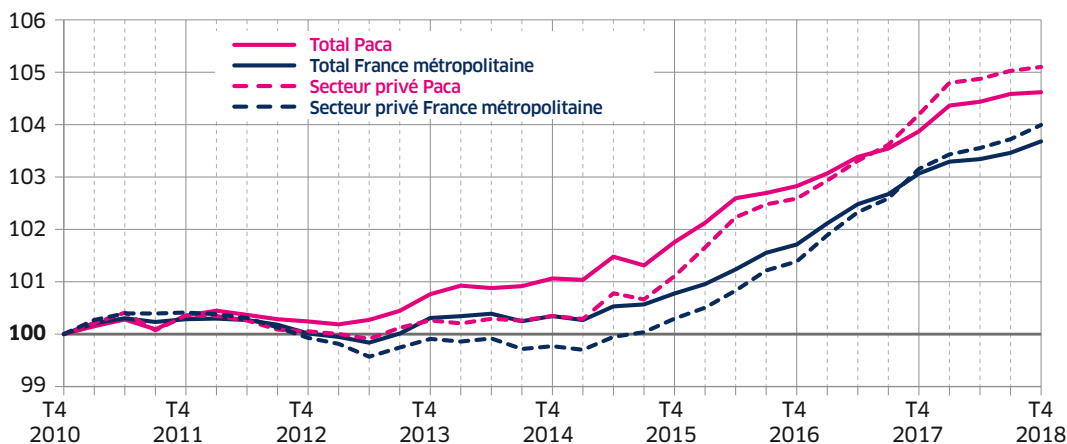
Depuis juillet 2018, soit depuis la publication des résultats portant sur le 1^{er} trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi au niveau localisé (région et département) est étendu à l'ensemble des salariés. Aux salariés du secteur marchand non agricole sont désormais ajoutés les salariés des services non marchands, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs. Les données sur ce champ complet ne sont disponibles qu'à partir du 4^e trimestre 2010. De plus, une distinction des emplois du secteur privé et du secteur public, établie à partir de la catégorie juridique des employeurs, est disponible au niveau régional.

Par ailleurs, depuis juillet 2017, soit depuis la publication des résultats portant sur le 1^{er} trimestre 2017, les données sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acoss (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

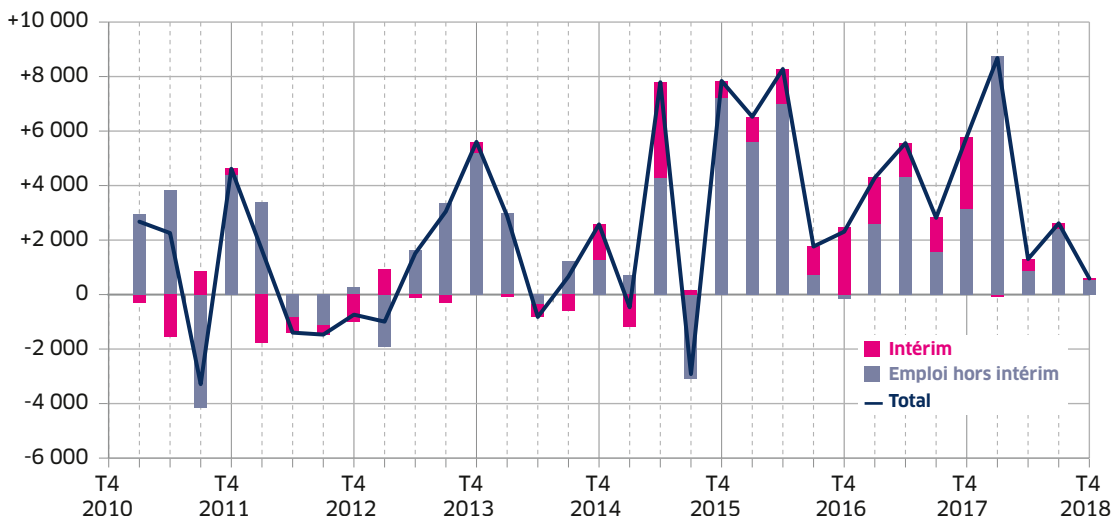
Enfin, les séries d'emploi intérimaire ont été fortement révisées. Le principal changement provient du traitement du passage à la DSN dans le courant de l'année 2016 pour les majors de l'intérim, puis en 2017 pour les autres établissements.



Évolution trimestrielle de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié en Paca (données CVS, en nombre)



Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee

Emploi salarié y compris intérim par secteur d'activité, au 31/12/2018 (données CVS, en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Agriculture, sylviculture et pêche	1 266	936	912	7 732	4 372	7 852	23 070	304 165
Industrie	6 119	2 324	30 651	83 591	22 446	21 747	166 879	3 408 062
Construction	3 792	3 846	24 584	48 751	21 691	13 692	116 356	1 502 554
Services marchands	18 633	21 068	218 471	404 307	148 094	92 832	903 405	11 653 252
Total secteur marchand	29 810	28 175	274 619	544 381	196 603	136 123	1 209 710	16 868 033
Services non marchands	19 010	19 093	127 497	270 322	135 758	64 693	636 373	7 824 382
Total	48 820	47 268	402 115	814 703	332 361	200 816	1 846 083	24 692 415
Emploi hors intérim	45 471	46 426	393 844	788 775	325 686	194 502	1 794 704	23 915 041
Intérim	3 348	842	8 271	25 928	6 675	6 314	51 379	777 374

Répartition de l'emploi salarié y compris intérim par secteur d'activité, au 31/12/2018 (données CVS, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Agriculture, sylviculture et pêche	2,6	2,0	0,2	0,9	1,3	3,9	1,2	1,2
Industrie	12,5	4,9	7,6	10,3	6,8	10,8	9,0	13,8
Construction	7,8	8,1	6,1	6,0	6,5	6,8	6,3	6,1
Services marchands	38,2	44,6	54,3	49,6	44,6	46,2	48,9	47,2
Total secteur marchand	61,1	59,6	68,3	66,8	59,2	67,8	65,5	68,3
Services non marchands	38,9	40,4	31,7	33,2	40,8	32,2	34,5	31,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Emploi hors intérim	93,1	98,2	97,9	96,8	98,0	96,9	97,2	96,9
Intérim	6,9	1,8	2,1	3,2	2,0	3,1	2,8	3,1

Évolution de l'emploi salarié y compris intérim par secteur d'activité, entre le 31/12/2017 et le 31/12/2018 (données CVS, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Agriculture, sylviculture et pêche	+3,4	+0,1	+2,0	+3,0	-1,0	+3,2	+2,1	+2,0
Industrie	-0,7	-1,7	-0,1	+1,4	+1,8	+1,3	+1,1	-0,6
Construction	+2,1	+0,5	+2,2	+1,7	-0,3	+3,2	+1,6	+1,3
Services marchands	-1,6	-2,3	+0,7	+1,4	+0,6	-0,3	+0,8	+1,2
Total secteur marchand	-0,8	-1,8	+0,7	+1,5	+0,6	+0,5	+0,9	+0,9
Services non marchands	-0,8	-1,0	+1,5	+0,1	+0,4	-0,3	+0,3	0,0
Total	-0,8	-1,5	+1,0	+1,0	+0,5	+0,2	+0,7	+0,6
Emploi hors intérim	-1,0	-1,6	+1,0	+0,9	+0,7	+0,4	+0,7	+0,7
Intérim	+2,0	+3,3	+0,4	+5,1	-7,8	-3,3	+1,2	-3,5

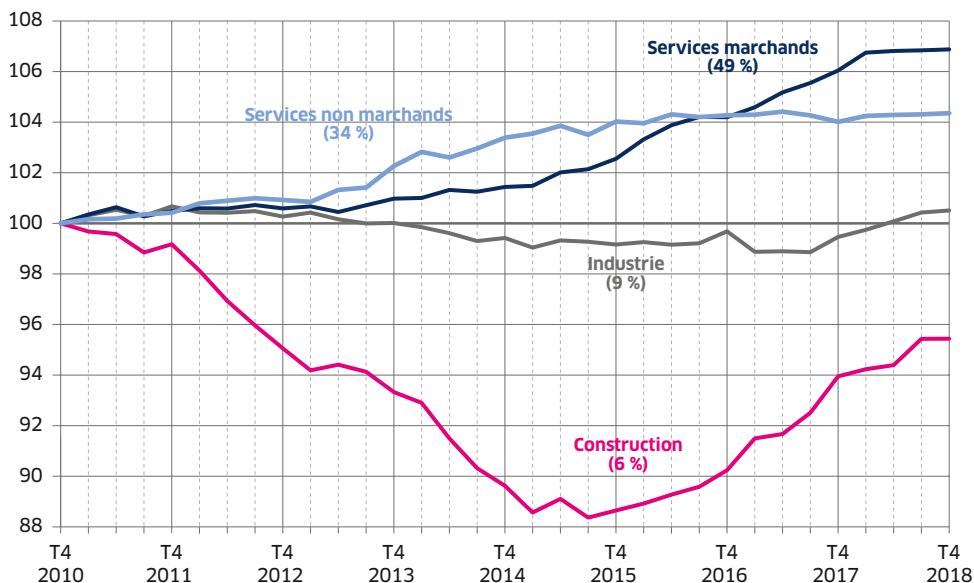
Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

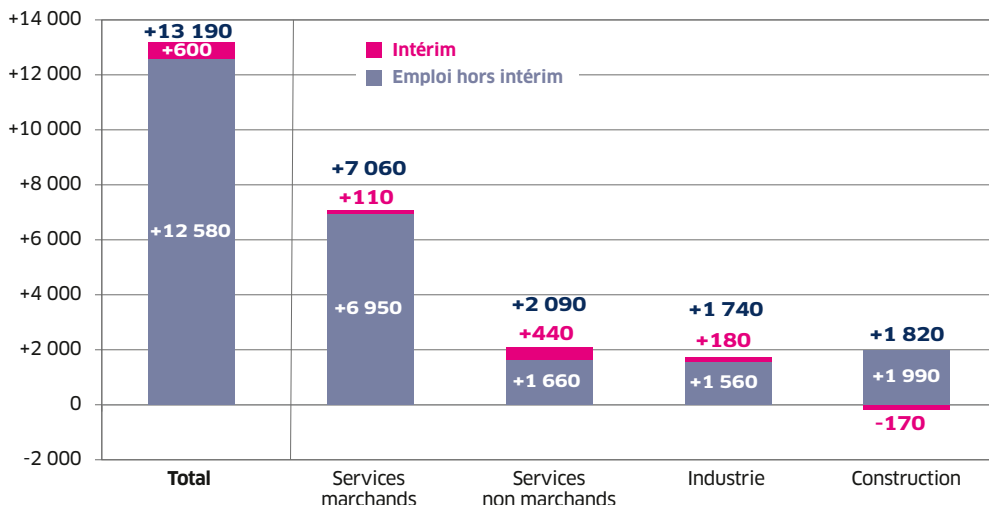
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoos-Urssaf, Dares, Insee



Évolution trimestrielle de l'emploi salarié, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur en Paca (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'emploi salarié en Paca, entre le 31/12/2017 et le 31/12/2018 (données CVS, en nombre)



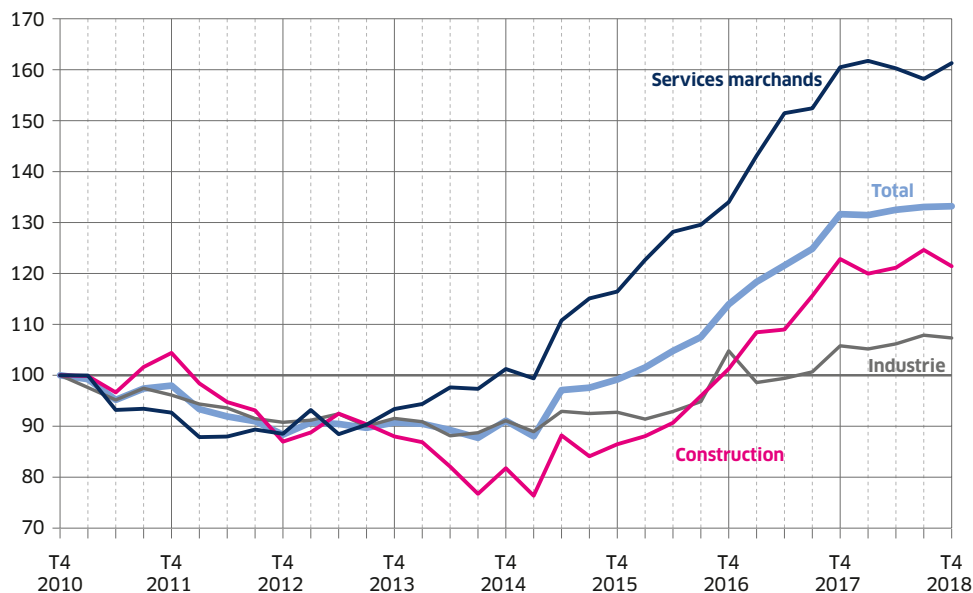
Note : données provisoires ; l'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car le sous-secteur de l'Agriculture, sylviculture et pêche n'est pas représenté

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

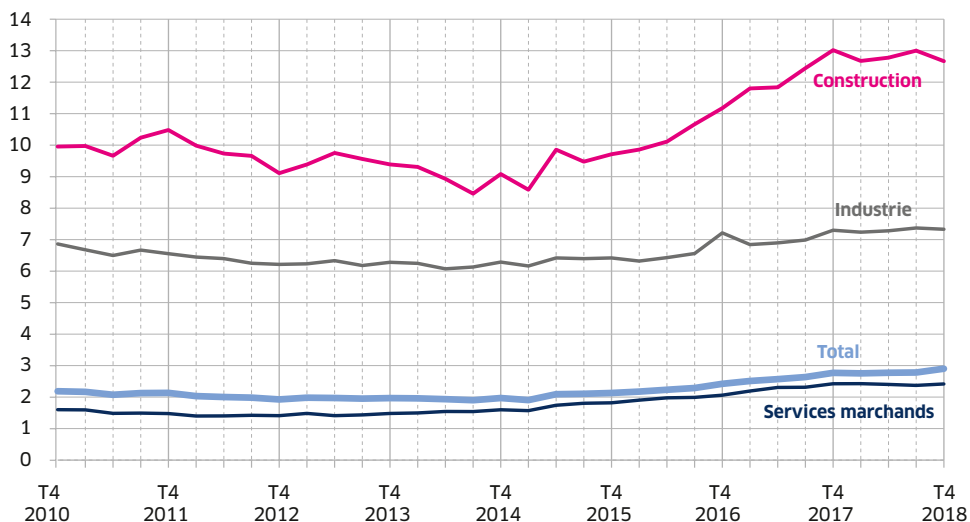
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee



Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire dans les principaux secteurs d'activité, en Paca (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



Taux de recours⁽¹⁾ à l'intérim, selon les principaux secteurs d'activité, en Paca (données CVS, en %)



⁽¹⁾ Rapport entre les effectifs intérimaires du secteur et l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

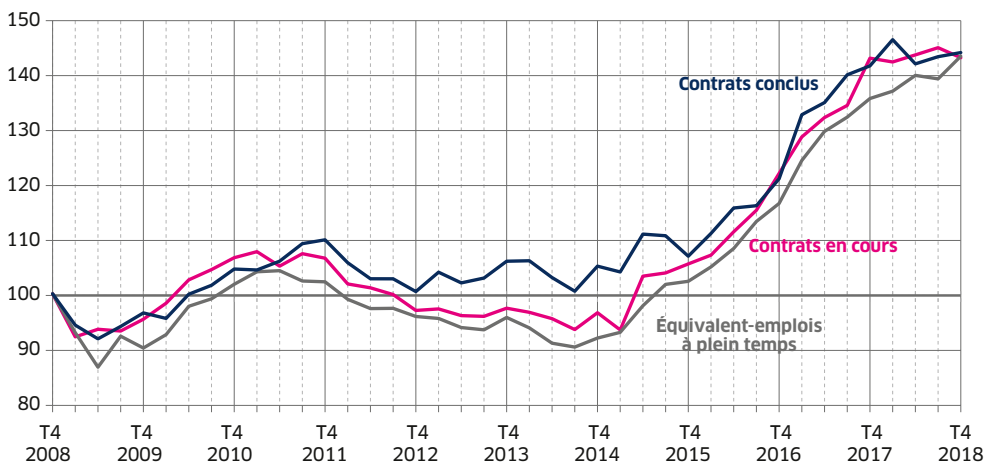
Les statistiques d'intérim à l'établissement utilisateur sont les plus pertinentes pour observer l'intérim au niveau régional, puisqu'elles permettent de localiser précisément le salarié intérimaire à son lieu de travail. Trois indicateurs sont calculés par la Dares :

- le nombre de contrats en cours en fin de mois, qui se rapproche le plus de la notion de stock d'intérimaires ;
- le volume de travail temporaire ou équivalent-emplois à temps plein, qui donne une idée de volume moyen d'intérim ;
- le nombre de contrats conclus, qui mesure le flux d'entrées de l'emploi intérimaire.

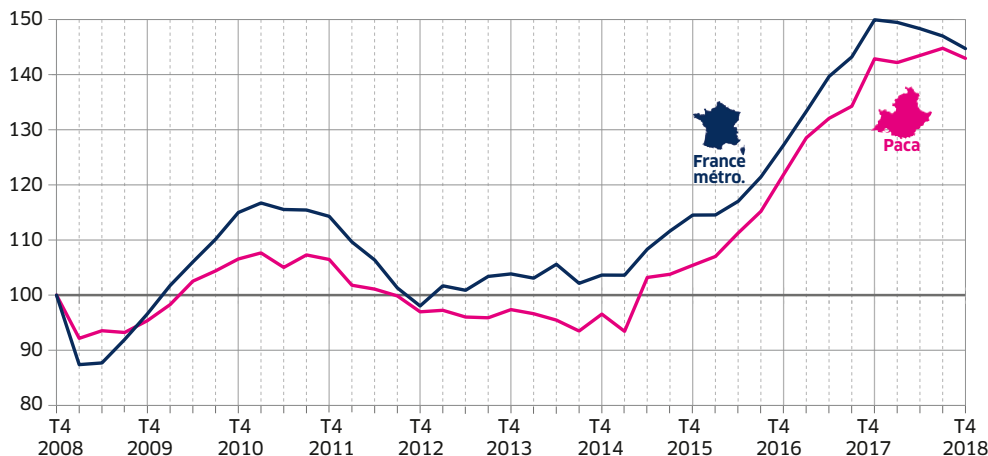
Ces séries ont été fortement révisées suite au traitement du passage à la Déclaration sociale nominative (DSN) dans le courant de l'année 2016 pour les majors de l'intérim, puis en 2017 pour les autres établissements, ce qui a permis d'améliorer la qualité de couverture par rapport à la source historique.



Évolution trimestrielle des contrats intérimaires en cours en fin de trimestre⁽¹⁾, conclus⁽²⁾ et des équivalent-emplois à temps plein⁽³⁾, en Paca (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2008)



Évolution trimestrielle du nombre de contrats intérimaires en cours en fin de trimestre⁽¹⁾ (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2008)



⁽¹⁾ Moyenne du nombre de missions d'intérim en cours d'exécution à la fin du trimestre, calculée sur 5 jours ouvrés pertinents (généralement les 5 derniers jours ouvrés)

⁽²⁾ Missions dont la date de début appartient au trimestre considéré

⁽³⁾ Rapport entre le nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires et le nombre total de semaines ouvrées du trimestre. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines pour une année

Note : données provisoires

Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

Contrats intérimaires en cours en fin de trimestre⁽¹⁾ par secteur d'activité, au 31/12/2018 (données CVS)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	985	1 004	7 462	24 655	7 500	5 952	47 559	777 683
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	0,5	0,0	0,7	0,3	0,7	2,9	0,7	0,5
Industrie (en %)	34,9	9,4	17,8	25,8	15,8	29,1	23,2	38,4
Construction (en %)	32,4	62,2	36,8	24,9	36,1	22,2	29,1	19,4
Services (en %)	32,2	28,4	44,7	49,0	47,4	45,9	46,9	41,6

Évolution des contrats intérimaires en cours en fin de trimestre⁽¹⁾ par secteur d'activité, entre le 31/12/2017 et le 31/12/2018 (données CVS)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en %)	-9,6	-6,7	-4,2	+3,7	-5,2	+1,1	+0,1	-3,5
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	-0,7	0,0	+0,2	0,0	+0,1	+0,8	+0,1	+0,1
Industrie (en %)	-4,9	+1,0	-1,3	+0,6	-1,8	-0,7	-0,2	-2,0
Construction (en %)	+5,4	-8,3	+0,5	-0,3	+1,1	-2,1	-0,5	0,0
Services (en %)	+0,2	+7,2	+0,5	-0,2	+0,6	+2,1	+0,6	+2,0

Contrats intérimaires en cours en fin de trimestre⁽¹⁾ par secteur d'activité détaillé, au 31/12/2018 (données CVS)



	Paca		France métropolitaine	
	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	345	+20,1	4 020	+13,7
Industrie	11 041	-1,0	298 881	-8,3
Fabrication d'autres produits industriels	5 228	-5,4	135 196	-11,5
Cokéfaction et raffinage ; industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2 155	+1,4	23 645	+1,6
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 751	+9,2	55 876	+0,9
Fabrication de matériels de transport	964	+4,8	45 992	-9,4
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	943	-3,4	38 172	-12,7
Construction	13 851	-1,6	150 912	-3,6
Services	22 322	+1,4	323 870	+1,3
Transports et entreposage	7 129	+3,3	96 151	-8,1
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	5 099	-6,8	94 067	+9,7
Commerce ; réparations d'automobiles et de motocycles	5 021	+3,2	71 502	+2,5
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	2 174	+16,2	20 869	+16,1
Hébergement et restauration	928	-4,2	13 105	-0,2
Activités financières et d'assurance	594	-21,7	11 020	-4,4
Information et communication	785	+27,5	7 389	+2,0
Autres activités de services	394	+8,9	7 423	+4,4
Activités immobilières	199	-1,8	2 345	-11,2
Total	47 559	+0,1	777 683	-3,5

⁽¹⁾ Moyenne du nombre de missions d'intérim en cours d'exécution à la fin du trimestre, calculée sur 5 jours ouvrés pertinents (généralement les 5 derniers jours ouvrés)

Note : données provisoires

Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

Contrats conclus⁽¹⁾, en 2018 (données CVS)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	34 462	21 797	231 301	623 808	223 116	168 410	1 302 895	20 920 379
Évolution sur un an (en %)	-0,6	+14,6	+2,3	+6,0	+8,7	-0,6	+4,8	+2,0

Volume de travail temporaire⁽²⁾ par secteur d'activité, en 2018 (données CVS, moyenne annuelle des équivalent-emplois à temps plein)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	1 027	1 031	7 392	23 614	7 658	5 818	46 541	773 026
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	0,6	0,1	0,5	0,3	0,5	2,6	0,7	0,5
Industrie (en %)	34,6	9,8	18,6	25,4	16,0	28,8	23,1	39,0
Construction (en %)	29,1	64,0	34,0	24,7	32,7	21,4	28,1	18,8
Services (en %)	35,6	26,1	46,8	49,6	50,8	47,2	48,2	41,7

Évolution du volume de travail temporaire⁽²⁾ par secteur d'activité, entre 2017 et 2018 (données CVS, en équivalent-emplois à temps plein)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en %)	+2,9	+17,2	+1,1	+9,9	+6,0	+5,4	+7,2	+5,9
Agriculture, sylviculture et pêche (en point)	-0,2	0,0	+0,1	-0,1	0,0	+0,7	+0,1	0,0
Industrie (en point)	-5,3	+0,3	-0,6	0,0	-1,4	-1,2	-0,5	-1,4
Construction (en point)	+3,3	-0,9	-0,5	+0,1	+0,5	-0,5	0,0	+0,1
Services (en point)	+2,1	+0,6	+1,0	-0,1	+0,9	+0,9	+0,4	+1,2

⁽¹⁾ Missions dont la date de début appartient à l'année considérée

⁽²⁾ Rapport entre le nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires et le nombre total de semaines ouvrées du trimestre. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines pour une année

Note : données provisoires

Source : Dares, exploitation des Déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim

Au 1^{er} janvier 2013, la gestion de la Déclaration d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) a été transférée à l'Association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph). Ce transfert a eu un impact sur la gestion et le contrôle de la DOETH. Ainsi, à la date de la publication des Chiffres clés, les données les plus récentes pouvant être diffusées portent sur l'année 2016. Elles sont provisoires.

Établissements assujettis à l'Obligation d'emploi de travailleurs handicapés, en 2016 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France (hors Mayotte)
Total (en nombre)	157	175	1 310	2 658	992	694	5 986	87 964
Effectif d'assujettissement ⁽¹⁾	9 785	8 717	108 774	255 176	68 474	49 195	500 121	8 792 781
Nombre théorique de travailleurs handicapés que les établissements doivent employer ⁽²⁾	506	433	5 863	13 934	3 605	2 591	26 932	482 447
Part de l'obligation attendue dans les effectifs assujettis (en %) ⁽³⁾	5,2	5,0	5,4	5,5	5,3	5,3	5,4	5,5
Établissements hors accord (en nombre)	138	151	1 081	2 279	848	619	5 116	77 538
Effectif d'assujettissement ⁽¹⁾	8 254	7 201	73 038	191 889	53 183	38 764	372 329	6 357 430
Nombre théorique de travailleurs handicapés que les établissements doivent employer ⁽²⁾	424	355	3 829	10 331	2 756	2 006	19 701	341 516
Part de l'obligation attendue dans les effectifs assujettis (en %) ⁽³⁾	5,1	4,9	5,2	5,4	5,2	5,2	5,3	5,4
Établissements sous accord (en nombre)	19	24	229	379	144	75	870	10 426
Effectif d'assujettissement ⁽¹⁾	1 531	1 516	35 736	63 287	15 291	10 431	127 792	2 435 351
Nombre théorique de travailleurs handicapés que les établissements doivent employer ⁽²⁾	82	78	2 034	3 603	849	585	7 231	140 931
Part de l'obligation attendue dans les effectifs assujettis (en %) ⁽³⁾	5,4	5,1	5,7	5,7	5,6	5,6	5,7	5,8

⁽¹⁾ Nombre total de salariés de chaque établissement mesuré en équivalent temps plein. Les salariés en CDI présents au 31 décembre de l'année concernée sont pris en compte intégralement s'ils sont à temps plein ou au prorata de leur durée hebdomadaire du travail s'ils sont à temps partiel ; ils ne comptent pas du tout s'ils ont quitté l'établissement avant cette date. Les autres salariés (les titulaires de CDD, les travailleurs mis à disposition par une entreprise extérieure, les intérimaires, les saisonniers et les contrats aidés) sont pris en compte au prorata de leur temps de travail au cours des douze derniers mois

⁽²⁾ Le nombre de travailleurs handicapés que les établissements ont l'obligation d'employer doit s'établir à 6 % de leur effectif d'assujettissement, arrondi à l'unité inférieure. Par exemple, pour une assiette d'assujettissement de 33 salariés, le calcul est le suivant : 6 % * 33 = 1,98. L'obligation est d'une unité (c'est le cas limite)

⁽³⁾ Rapport entre le nombre théorique de travailleurs handicapés et l'effectif d'assujettissement ; l'arrondi à l'unité inférieure conduit à un taux plus faible que 6 %

Note : données provisoires, non redressées, arrêtées au 13 août 2019

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Source : Agefiph-Dares, DOETH

Travailleurs handicapés⁽¹⁾ dans les effectifs des établissements assujettis, selon les trois modes de décompte, en 2016 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France (hors Mayotte)
Ensemble des établissements								
En nombre de personnes physiques ⁽²⁾	571	487	5 032	12 495	3 580	2 652	24 817	406 969
En nombre d'unités bénéficiaires ⁽³⁾	498	423	4 520	10 900	3 131	2 351	21 823	365 791
Taux d'emploi direct ⁽⁴⁾ (en %)	5,1	4,8	4,2	4,3	4,6	4,8	4,4	4,2
En nombre d'équivalents temps plein ⁽⁵⁾	442	377	4 116	9 542	2 810	2 139	19 427	333 130
Taux d'emploi direct ⁽⁴⁾ (en %)	4,5	4,3	3,8	3,7	4,1	4,3	3,9	3,8
Établissements hors accord								
En nombre de personnes physiques ⁽²⁾	459	365	3 144	8 935	2 606	1 902	17 411	279 791
En nombre d'unités bénéficiaires ⁽³⁾	396	310	2 821	7 748	2 272	1 702	15 249	250 984
Taux d'emploi direct ⁽⁴⁾ (en %)	4,8	4,3	3,9	4,0	4,3	4,4	4,1	3,9
En nombre d'équivalents temps plein ⁽⁵⁾	354	282	2 572	6 771	2 032	1 554	13 565	229 321
Taux d'emploi direct ⁽⁴⁾ (en %)	4,3	3,9	3,5	3,5	3,8	4,0	3,6	3,6
Établissements sous accord								
En nombre de personnes physiques ⁽²⁾	112	122	1 888	3 560	974	750	7 406	127 178
En nombre d'unités bénéficiaires ⁽³⁾	102	112	1 699	3 152	859	649	6 574	114 807
Taux d'emploi direct ⁽⁴⁾ (en %)	6,7	7,4	4,8	5,0	5,6	6,2	5,1	4,7
En nombre d'équivalents temps plein ⁽⁵⁾	89	95	1 545	2 770	777	585	5 861	103 808
Taux d'emploi direct ⁽⁴⁾ (en %)	5,8	6,3	4,3	4,4	5,1	5,6	4,6	4,3

⁽¹⁾ Les salariés pris en compte sont ceux employés directement par les établissements assujettis (c'est-à-dire hors sous-traitance, mises à disposition et stagiaires)

⁽²⁾ Chaque salarié bénéficiaire compte « pour un » à partir du moment où il est recensé comme bénéficiaire au sens de la loi (la quotité de travail n'est pas prise en compte)

⁽³⁾ Chaque travailleur handicapé compte pour une unité bénéficiaire dès lors que son temps de travail est au moins égal à un mi-temps et pour une demi-unité si son temps de travail est inférieur à un mi-temps. Cette valeur du bénéficiaire est ensuite proratisée en fonction de son temps de présence dans l'année et de la durée de validité de sa reconnaissance

⁽⁴⁾ Rapport entre le nombre de travailleurs handicapés et l'effectif d'assujettissement

⁽⁵⁾ Le décompte des travailleurs handicapés employés en équivalent temps plein s'effectue au prorata du temps réel de travail, du temps de présence dans l'année et de la durée de validité de la reconnaissance

Note : données provisoires, non redressées, arrêtées au 13 août 2019

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Source : Agefiph-Dares, DOETH

Taux d'emploi⁽¹⁾ des travailleurs handicapés selon le secteur d'activité, en 2016 (données brutes, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France (hors Mayotte)
Agriculture, sylviculture et pêche	5,2	3,0	2,7	2,1	3,0	3,5	3,2	4,2
Industrie	4,7	4,2	4,0	3,6	4,1	4,2	3,9	4,2
Fabrication de matériels de transport	0,0	0,0	4,7	4,1	5,3	4,9	4,9	5,2
Fabrication d'autres produits industriels	4,9	1,8	3,8	3,6	4,2	4,9	3,9	4,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	0,0	8,3	4,6	3,3	3,9	3,7	3,7	3,9
Industries extractives, énergie, eau gestion des déchets et dépollution	2,7	4,3	3,7	3,9	3,0	3,5	3,7	3,7
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	4,1	5,4	3,4	3,6	2,9	3,6	3,6	4,5
Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	0,0	3,5	0,0	0,0	3,5	3,4
Construction	3,1	3,4	3,5	3,0	3,5	3,2	3,2	3,3
Services	4,6	4,6	3,8	3,8	4,2	4,5	3,9	3,7
Autres activités de services	5,8	4,3	4,7	4,8	3,6	6,8	4,8	3,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	5,2	5,3	4,5	4,9	4,7	4,2	4,7	4,9
Activités immobilières	4,8	6,8	3,7	4,1	6,7	0,0	4,4	4,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	3,4	4,6	3,8	4,1	4,6	4,2	4,1	3,6
Transports et entreposage	5,9	3,3	4,3	3,5	3,9	5,7	4,0	4,1
Activités financières et d'assurance	0,0	4,9	5,6	3,5	4,0	3,5	4,0	3,1
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	5,0	5,2	3,2	3,4	3,8	4,2	3,4	3,2
Hébergement et restauration	5,8	3,0	3,3	3,0	2,6	2,7	3,0	3,1
Information et communication	0,0	1,7	1,5	2,0	2,0	2,0	1,8	2,4
Total	4,5	4,3	3,8	3,7	4,1	4,3	3,9	3,8

⁽¹⁾ Rapport entre les effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence (en équivalent temps plein) et les effectifs salariés totaux

Note : données provisoires, non redressées, arrêtées au 13 août 2019

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Source : Agefiph-Dares, DOETH

Établissements assujettis selon les modalités de réponse à l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés, en 2016 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France (hors Mayotte)
Total (en nombre)	157	175	1 310	2 658	992	694	5 986	87 964
Établissements hors accord (en %)	87,9	86,3	82,5	85,7	85,5	89,2	85,5	88,1
Avec emploi direct (en %)	73,9	74,9	64,0	67,4	68,8	76,4	68,3	69,7
Travailleurs handicapés seulement (en %)	40,8	41,1	33,9	30,8	37,6	35,6	33,7	29,9
Travailleurs handicapés + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé (en %)	16,6	9,1	7,3	9,3	9,7	15,6	9,8	14,2
Travailleurs handicapés + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé + contribution financière à l'Agefiph (en %)	7,6	13,7	8,5	12,2	7,5	12,2	10,5	12,6
Travailleurs handicapés + contribution financière à l'Agefiph (en %)	8,9	10,9	14,2	15,1	14,0	13,0	14,2	13,0
Sans emploi direct (en %)	14,0	11,4	18,5	18,3	16,7	12,8	17,2	18,4
Contribution financière à l'Agefiph seulement (en %)	8,3	7,4	9,3	8,6	7,7	4,9	8,1	7,4
Contribution financière à l'Agefiph + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé (en %)	5,7	4,0	9,2	9,7	9,1	7,9	9,0	11,1
Établissements sous accord (en %)	12,1	13,7	17,5	14,3	14,5	10,8	14,5	11,9
Avec emploi direct (en %)	9,6	12,0	15,3	12,8	12,2	10,2	12,8	10,6
Travailleurs handicapés seulement (en %)	7,6	7,4	6,6	5,0	6,4	4,8	5,7	4,0
Travailleurs handicapés + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé (en %)	1,9	2,3	3,9	3,3	2,0	2,2	3,0	3,0
Travailleurs handicapés + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé + contribution financière à l'Agefiph (en %)	0,0	1,7	2,2	2,0	1,8	1,3	1,9	1,9
Travailleurs handicapés + contribution financière à l'Agefiph (en %)	0,0	0,6	2,7	2,5	2,0	2,0	2,3	1,7
Sans emploi direct (en %)	2,5	1,7	2,1	1,5	2,3	0,6	1,7	1,3
Contribution financière à l'Agefiph seulement (en %)	2,5	1,1	1,5	1,2	1,4	0,3	1,2	0,8
Contribution financière à l'Agefiph + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé (en %)	0,0	0,6	0,6	0,3	0,9	0,3	0,5	0,5

Note : données provisoires, non redressées, arrêtées au 13 août 2019

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Source : Agefiph-Dares, DOETH

Caractéristiques des bénéficiaires de l'Obligation d'emploi de travailleurs handicapés, en 2016 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France (hors Mayotte)
Total (en nombre)	571	487	5 032	12 495	3 580	2 652	24 817	406 969
Hommes (en %)	55,7	52,2	50,9	56,2	50,0	54,5	54,0	55,6
Femmes (en %)	44,3	47,8	49,1	43,8	50,0	45,5	46,0	44,4
Âgés de 15 à 24 ans (en %)	1,6	2,6	1,9	1,6	1,9	2,0	1,8	1,9
Âgés de 25 à 39 ans (en %)	15,3	13,1	15,3	16,7	16,6	17,1	16,3	17,4
Âgés de 40 à 49 ans (en %)	33,2	27,4	28,3	28,5	30,1	29,5	28,9	28,6
Âgés de 50 ans ou plus (en %)	49,9	56,9	54,5	53,2	51,3	51,4	53,0	52,2
Reconnus comme travailleurs handicapés (en %)	77,4	71,3	73,2	62,4	66,5	70,8	66,5	74,5
Accidentés du travail ou victimes de maladie professionnelle (en %)	9,5	13,1	10,0	13,5	15,1	14,0	13,0	11,8
Pensionnés d'invalidité (en %)	10,0	12,7	12,3	20,5	13,6	11,9	16,5	10,8
Titulaires de la carte d'invalidité (en %)	0,5	1,1	1,9	1,3	1,2	1,1	1,3	0,8
Allocataires de l'AAH (en %)	1,3	0,6	1,7	1,4	1,8	1,0	1,5	1,3
Mutilés de guerre, assimilés et autres (en %)	1,3	1,1	0,9	0,9	1,8	1,4	1,1	0,8
CDI (en %)	85,4	86,0	92,1	91,2	89,2	89,5	90,7	89,3
CDD (en %)	10,7	13,8	5,6	6,0	8,8	6,9	6,7	7,1
Intérim et autres (en %)	3,8	0,2	2,3	2,8	2,0	3,5	2,6	3,6
Temps plein (en %)	69,2	63,8	72,5	62,6	66,4	70,5	66,1	72,0
Temps partiel (en %)	30,8	36,2	27,5	37,4	33,6	29,5	33,9	28,0
Moins de 1 an d'ancienneté (en %)	12,0	5,0	8,8	8,8	10,9	9,8	9,2	2,7
De 1 à moins de 2 ans d'ancienneté (en %)	6,4	8,2	5,4	6,5	6,3	6,2	6,2	3,2
De 2 à moins de 5 ans d'ancienneté (en %)	16,8	12,7	13,1	14,7	15,5	12,8	14,3	7,3
De 5 à moins de 10 ans d'ancienneté (en %)	20,0	20,9	19,4	19,9	19,8	18,4	19,6	12,1
10 ans ou plus d'ancienneté (en %)	44,8	53,2	53,3	50,1	47,6	52,7	50,6	74,7
Chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures (en %)	3,8	3,7	9,6	8,1	7,2	5,0	7,7	9,3
Professions intermédiaires (en %)	14,4	13,2	17,5	21,3	14,1	16,2	18,6	18,2
Employés (en %)	39,9	51,2	46,4	36,6	50,1	38,4	41,0	31,7
Ouvriers (en %)	41,9	32,0	26,5	34,0	28,6	40,4	32,6	40,8
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	1,4	0,2	0,1	0,1	0,5	0,7	0,2	0,5
Industrie (en %)	4,6	11,1	3,8	4,8	4,5	5,0	4,7	4,9
Construction (en %)	29,4	5,1	15,9	13,6	13,5	20,2	15,0	25,8
Services (en %)	64,8	85,6	82,8	84,8	85,0	76,4	83,1	68,7

Note : données provisoires, non redressées, arrêtées au 13 août 2019

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Source : Agefiph-Dares, DOETH

Décomposition des revenus disponibles⁽¹⁾, en 2016

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Ménages fiscaux (en nombre)	73 994	63 333	516 937	854 468	477 965	239 486	2 226 183	27 209 787
Personnes dans les ménages fiscaux (en nombre)	159 107	135 534	1 108 212	1 978 363	1 051 253	556 864	4 989 332	62 614 716
Ménages fiscaux imposés (en %)	46,3	48,1	55,1	51,6	51,4	45,5	51,4	52,0
Revenus d'activité (en %)	61,7	64,0	71,1	73,2	63,0	66,9	69,3	73,5
dont indemnités de chômage (en %)	3,5	3,6	3,4	3,5	3,4	3,9	3,5	3,2
Pensions, retraites et rentes (en %)	36,0	35,0	30,0	28,0	36,8	30,8	31,1	28,5
Revenus du patrimoine et autres revenus (en %)	11,7	11,1	13,8	10,5	12,7	11,5	11,9	10,0
Ensemble des prestations sociales (en %)	5,6	5,0	4,6	6,5	5,1	6,7	5,7	5,4
Impôts (en %)	-15,0	-15,1	-19,5	-18,2	-17,6	-15,9	-18,0	-17,4

Niveau de vie, en 2016

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Médiane (en euro)	19 719	19 949	21 246	20 524	20 764	19 204	20 525	20 809
Évolution sur un an (en %)	+1,1	+1,1	+1,2	+1,2	+1,3	+1,7	+1,3	+1,2
1 ^{er} décile (en euro)	10 562	11 148	10 541	9 916	10 672	9 868	10 222	10 948
9 ^e décile (en euro)	34 291	33 850	40 110	38 096	37 083	34 356	37 710	37 880
Rapport interdécile 9 ^e décile/1 ^{er} décile	3,2	3,0	3,8	3,8	3,5	3,5	3,7	3,5

Taux de pauvreté au seuil de 60 %, en 2016

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Ensemble (en %)	16,4	14,3	15,7	18,5	15,5	19,7	17,2	14,7
Évolution sur un an (en point)	-0,4	+0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,5	-0,2	-0,2
Âgés de moins de 30 ans (en %)	24,8	21,1	21,7	26,5	23,5	26,7	24,7	22,5
Âgés de 30 à 39 ans (en %)	20,9	17,2	18,3	21,2	19,2	23,3	20,3	16,9
Âgés de 40 à 49 ans (en %)	20,7	17,5	18,1	21,8	18,9	23,3	20,5	17,2
Âgés de 50 à 59 ans (en %)	16,5	14,9	16,3	19,2	16,7	19,5	17,9	14,8
Âgés de 60 à 74 ans (en %)	10,9	9,0	12,3	12,8	11,0	15,5	12,4	9,7
Âgés de 75 ans ou plus (en %)	10,8	9,9	10,6	11,0	8,8	11,2	10,3	8,9
Hommes seuls (en %)	22,5	20,4	18,5	20,7	19,0	22,8	20,1	18,2
Femmes seules (en %)	19,6	18,1	17,6	18,8	18,1	19,9	18,4	15,9
Couples sans enfant (en %)	7,5	5,9	8,2	8,0	7,0	9,4	7,9	5,9
Couples avec enfant(s) (en %)	15,2	12,5	14,6	16,9	15,2	20,1	16,3	13,6
Familles monoparentales (en %)	34,1	31,0	27,9	34,5	30,7	35,0	32,2	30,0

⁽¹⁾ Comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs

Champ : ensemble des ménages fiscaux ordinaires, excluant les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...)

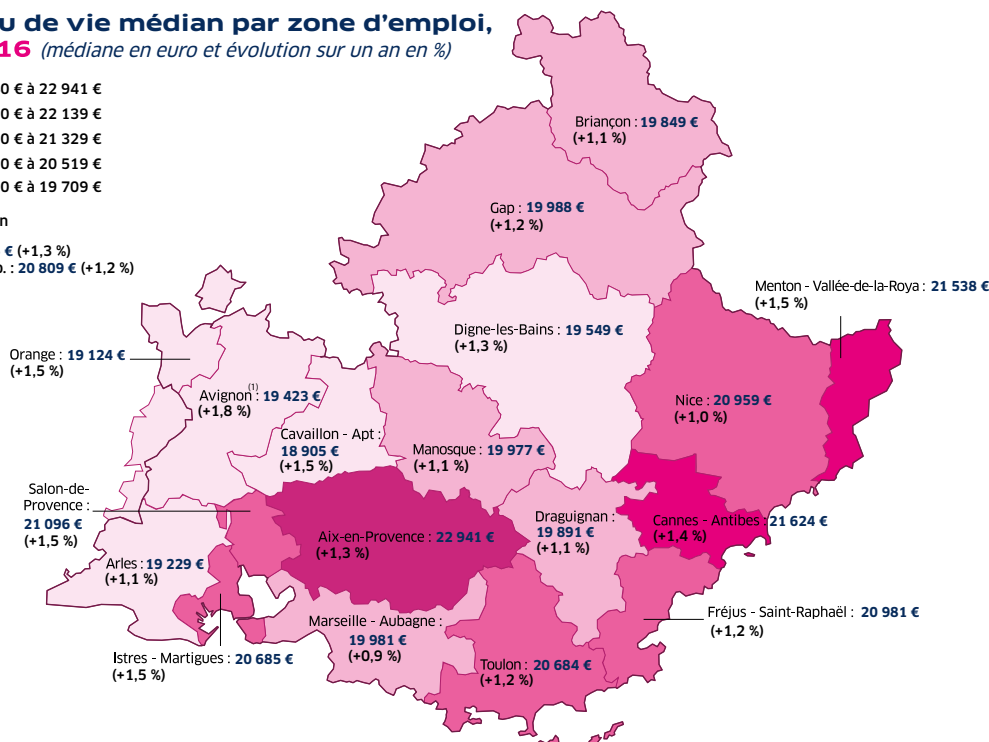
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal

Niveau de vie médian par zone d'emploi, en 2016 (médiane en euro et évolution sur un an en %)

- de 22 140 € à 22 941 €
- de 21 330 € à 22 139 €
- de 20 520 € à 21 329 €
- de 19 710 € à 20 519 €
- de 18 900 € à 19 709 €

— Région

Paca : 20 525 € (+1,3 %)
France métro. : 20 809 € (+1,2 %)



Niveau de vie et taux de pauvreté par zone d'emploi, en 2016

	Ménages fiscaux (en nombre)	Personnes dans les ménages fiscaux (en nombre)	Niveau de vie			Taux de pauvreté au seuil de 60 %			
			1 ^{er} décile (en euro)	9 ^e décile (en euro)	Rapport interdécile 9 ^e décile / 1 ^{er} décile	Ensemble (en %)	Évolution sur un an (en point)	Âgés de moins de 30 ans (en %)	Familles mono-parentales (en %)
Digne-les-Bains	32 949	69 239	10 432	32 987	3,2	16,8	-0,3	25,5	34,5
Manosque	37 642	82 776	10 684	35 572	3,3	16,0	-0,2	25,0	33,9
Briançon	15 791	33 658	11 336	33 576	3,0	13,7	+0,2	22,0	27,2
Gap	48 281	103 620	11 099	33 935	3,1	14,3	-0,1	20,5	31,9
Cannes - Antibes	195 339	420 409	10 962	40 918	3,7	14,5	-0,1	18,7	26,7
Menton - Vallée-de-la-Roya	40 782	86 345	11 033	39 592	3,6	14,0	-0,1	18,0	24,8
Nice	294 293	633 153	10 231	39 571	3,9	16,8	0,0	24,2	29,1
Aix-en-Provence	171 786	398 790	11 815	42 370	3,6	11,7	-0,4	19,2	25,4
Arles	36 202	82 445	9 966	34 335	3,4	19,4	-0,3	25,7	37,1
Marseille - Aubagne	560 602	1 294 912	9 461	37 568	4,0	20,8	+0,1	29,6	36,9
Istres - Martigues	59 105	137 440	11 103	34 986	3,2	14,4	-0,6	23,0	31,9
Salon-de-Provence	52 451	125 118	11 313	36 719	3,2	13,6	-0,7	19,1	29,2
Draguignan	52 566	119 322	10 120	34 225	3,4	17,5	0,0	26,5	34,7
Fréjus - Saint-Raphaël	86 865	184 847	10 640	39 682	3,7	15,5	-0,2	21,2	28,8
Toulon	285 603	620 503	10 648	36 618	3,4	15,7	-0,2	23,8	30,8
Cavaillon - Apt	34 056	77 349	9 795	35 045	3,6	20,2	-0,6	25,6	35,1
Orange	40 221	95 725	10 097	33 008	3,3	18,6	-0,7	25,5	35,3
Avignon ⁽¹⁾	216 882	507 129	9 924	35 012	3,5	19,3	-0,4	25,8	34,0
Paca	2 226 183	4 989 332	10 222	37 710	3,7	17,2	-0,2	24,7	32,2

⁽¹⁾ La zone d'emploi d'Avignon inclut la partie Occitane

Champ : ensemble des ménages fiscaux ordinaires, excluant les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...)

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal



2

MARCHÉ DU TRAVAIL

Taux de chômage par sexe et âge, en 2018 (données CVS, en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total	11,0	8,5	9,7	10,9	10,1	11,7	10,5	8,7
Hommes	10,9	8,4	9,7	11,0	9,9	11,3	10,5	8,7
Femmes	11,2	8,6	9,6	10,8	10,3	12,2	10,5	8,7
Âgés de 15 à 24 ans	25,5	19,6	20,0	23,4	25,0	26,6	23,3	20,1
Âgés de 25 à 49 ans	10,8	8,5	9,5	10,4	9,4	11,1	10,1	8,2
Âgés de 50 ans ou plus	7,8	5,6	7,1	7,8	7,2	8,1	7,5	6,2

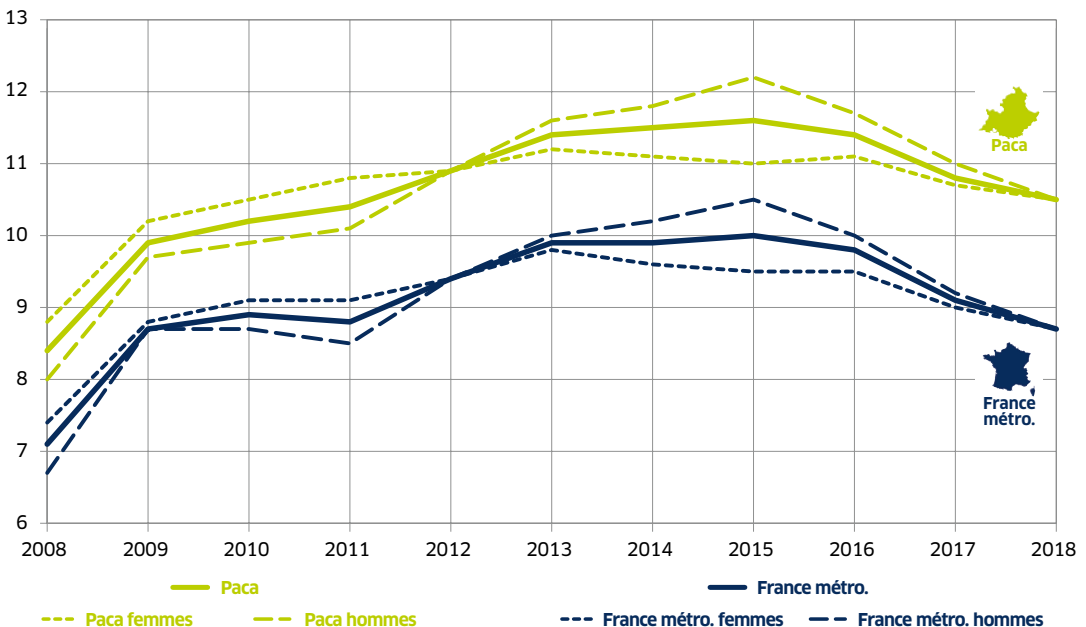
Évolution des taux de chômage par sexe et âge, entre 2017 et 2018 (données CVS, en point)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,4
Hommes	-0,4	-0,3	-0,6	-0,5	-0,5	-0,4	-0,5	-0,5
Femmes	-0,1	0,0	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1	-0,2	-0,3
Âgés de 15 à 24 ans	-1,9	-1,6	-1,4	-1,3	-1,4	-1,0	-1,3	-1,5
Âgés de 25 à 49 ans	-0,1	0,0	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Âgés de 50 ans ou plus	0,0	0,0	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2



Taux de chômage annuels par sexe, (données CVS, en %)

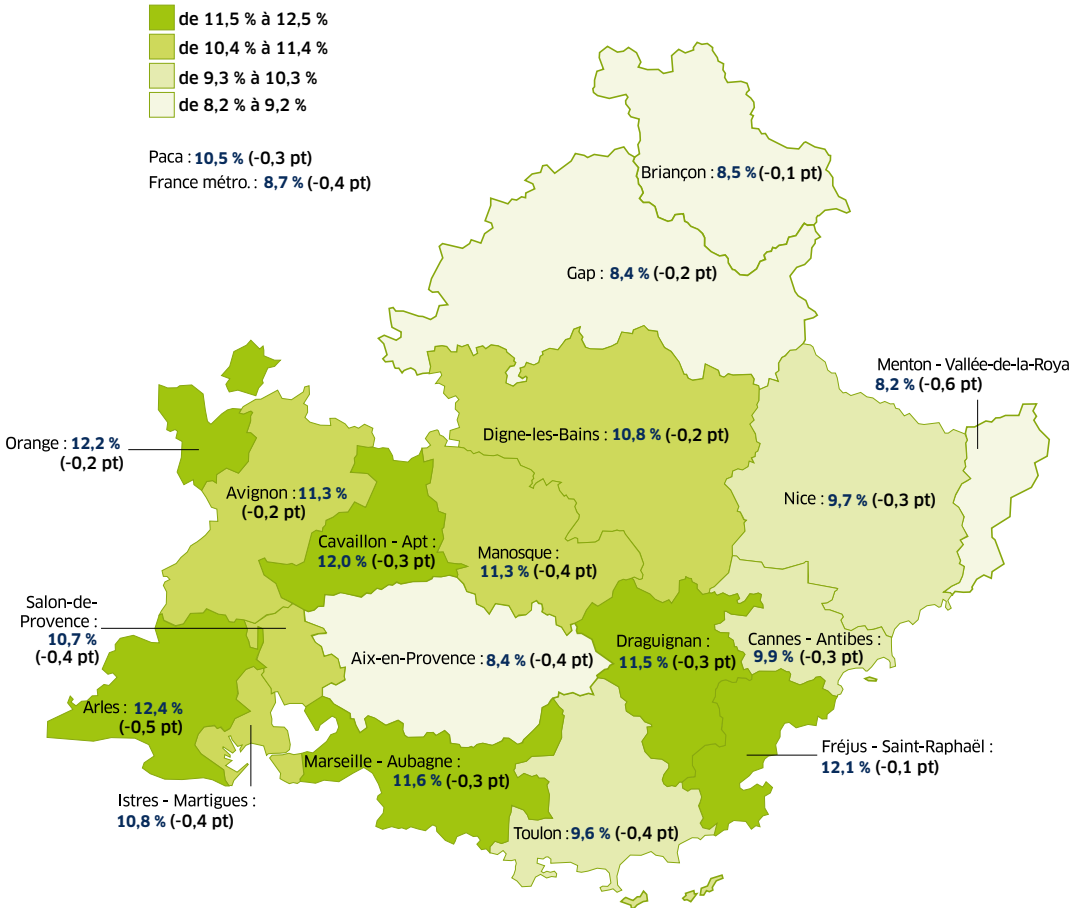


Note : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisés (régional et départementaux)



Taux de chômage par zone d'emploi de Paca, en 2018 (données CVS, moyenne annuelle en % et évolution sur un an en point)



Note : données provisoires ; pour chaque zone d'emploi, les évolutions entre 2017 et 2018 sont représentées entre parenthèses

Source : Insee, taux de chômage localisés

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi par catégorie, en moyenne sur l'année 2018 (données CVS-CJO, en nombre)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
A	10 280	7 280	69 460	137 580	61 650	39 250	325 490	3 437 600
B	2 260	2 100	13 140	25 490	12 710	8 250	63 940	759 580
C	4 050	4 140	21 210	44 720	21 860	15 280	111 260	1 428 450
D	860	810	4 520	10 320	4 920	2 850	24 270	267 580
E	880	840	7 470	11 940	8 090	3 620	32 830	357 330
A, B, C, D, E	18 320	15 150	115 800	230 050	109 230	69 240	557 780	6 250 550
A, B, C	16 580	13 510	103 810	207 790	96 220	62 770	500 690	5 625 630
B, C	6 310	6 240	34 350	70 210	34 570	23 520	175 200	2 188 000

Répartition des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi par catégorie, en moyenne sur l'année 2018 (données CVS-CJO, en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
A	56,1	48,1	60,0	59,8	56,4	56,7	58,4	55,0
B	12,3	13,9	11,3	11,1	11,6	11,9	11,5	12,2
C	22,1	27,3	18,3	19,4	20,0	22,1	19,9	22,9
D	4,7	5,3	3,9	4,5	4,5	4,1	4,4	4,3
E	4,8	5,5	6,5	5,2	7,4	5,2	5,9	5,7
A, B, C, D, E	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
A, B, C	90,5	89,2	89,6	90,3	88,1	90,7	89,8	90,0
B, C	34,4	41,2	29,7	30,5	31,6	34,0	31,4	35,0

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne à Pôle emploi par catégorie, entre 2017 et 2018 (données CVS-CJO, en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
A	-0,1	+0,3	-1,4	+0,1	-0,5	+0,2	-0,3	-1,3
B	+9,7	+6,6	+5,0	+5,7	+5,7	+5,6	+5,7	+3,1
C	+5,2	+7,3	+6,2	+7,0	+6,9	+6,8	+6,7	+5,6
D	-6,5	+3,8	-9,1	-3,8	-2,4	-5,6	-4,6	-9,3
E	-18,5	-13,4	-5,3	-18,4	-8,9	-14,0	-12,8	-13,4
A, B, C, D, E	+0,7	+2,1	0,0	+0,6	+0,8	+1,1	+0,6	-0,5
A, B, C	+2,3	+3,2	+0,9	+2,2	+1,9	+2,4	+1,9	+0,9
B, C	+6,8	+7,0	+5,8	+6,6	+6,5	+6,3	+6,4	+4,7

Note : en raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux
Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - **Traitements** (Calcul des CVS-CJO) : Dares

Caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C, en moyenne sur l'année 2018 (données CVS-CJO, en nombre)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Hommes	7 900	6 520	50 770	103 250	45 420	30 400	244 260	2 710 830
Femmes	8 680	6 990	53 040	104 540	50 800	32 380	256 430	2 914 830
Âgés de moins de 25 ans	2 050	1 550	10 890	25 690	12 660	8 340	61 180	738 430
Hommes	1 070	780	5 560	12 980	6 370	4 120	30 870	368 700
Femmes	980	770	5 330	12 720	6 300	4 220	30 310	369 700
Âgés de 25 à 49 ans	9 770	8 550	62 650	129 390	56 790	38 100	305 250	3 466 230
Hommes	4 660	4 200	30 460	63 840	26 770	18 490	148 420	1 670 930
Femmes	5 110	4 350	32 200	65 550	30 020	19 610	156 830	1 795 300
Âgés de 50 ans ou plus	4 770	3 410	30 280	52 710	26 770	16 340	134 270	1 421 000
Hommes	2 180	1 540	14 760	26 430	12 290	7 780	64 980	671 200
Femmes	2 590	1 870	15 510	26 280	14 490	8 560	69 290	749 800
Inscrits depuis moins d'un an	8 700	7 250	58 750	112 070	54 040	33 610	274 410	3 008 430
Inscrits depuis un an ou plus	7 890	6 260	45 070	95 720	42 180	29 160	226 280	2 617 230
<i>dont inscrits depuis deux ans ou plus</i>	4 340	3 380	23 390	50 840	22 030	16 010	119 990	1 433 330
Total	16 580	13 510	103 810	207 790	96 220	62 770	500 690	5 625 630

Répartition des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C, en moyenne sur l'année 2018 (données CVS-CJO, en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Hommes	47,6	48,3	48,9	49,7	47,2	48,4	48,8	48,2
Femmes	52,4	51,7	51,1	50,3	52,8	51,6	51,2	51,8
Âgés de moins de 25 ans	12,4	11,5	10,5	12,4	13,2	13,3	12,2	13,1
Hommes	6,5	5,8	5,4	6,2	6,6	6,6	6,2	6,6
Femmes	5,9	5,7	5,1	6,1	6,5	6,7	6,1	6,6
Âgés de 25 à 49 ans	58,9	63,3	60,4	62,3	59,0	60,7	61,0	61,6
Hommes	28,1	31,1	29,3	30,7	27,8	29,5	29,6	29,7
Femmes	30,8	32,2	31,0	31,5	31,2	31,2	31,3	31,9
Âgés de 50 ans ou plus	28,8	25,2	29,2	25,4	27,8	26,0	26,8	25,3
Hommes	13,1	11,4	14,2	12,7	12,8	12,4	13,0	11,9
Femmes	15,6	13,8	14,9	12,6	15,1	13,6	13,8	13,3
Inscrits depuis moins d'un an	52,5	53,7	56,6	53,9	56,2	53,5	54,8	53,5
Inscrits depuis un an ou plus	47,6	46,3	43,4	46,1	43,8	46,5	45,2	46,5
<i>dont inscrits depuis deux ans ou plus</i>	26,2	25,0	22,5	24,5	22,9	25,5	24,0	25,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne à Pôle emploi en catégories A, B, C, entre 2017 et le 2018 (données CVS-CJO, en %)



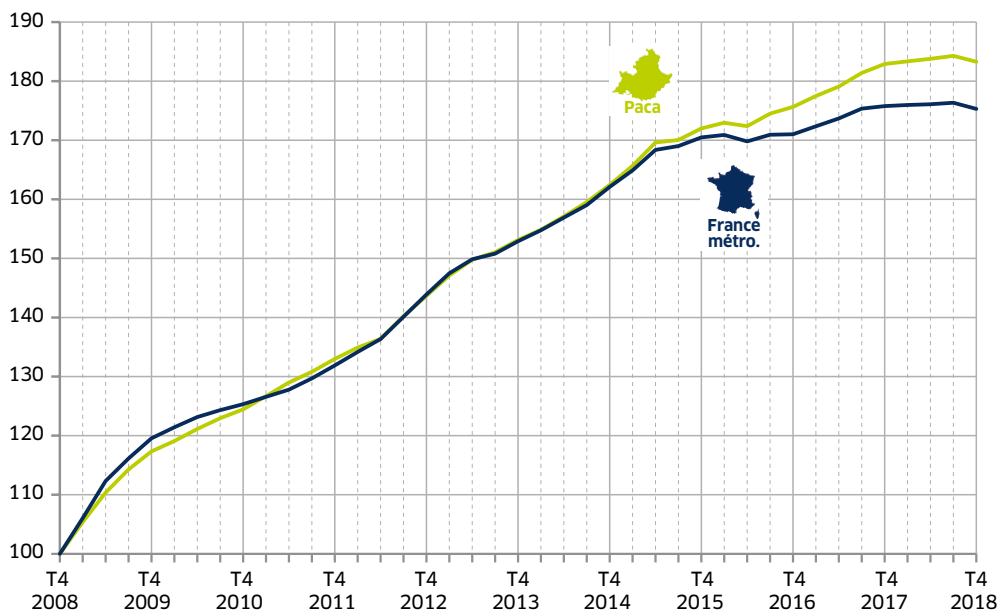
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Hommes	+0,5	+2,2	-0,8	+0,4	+0,4	+0,9	+0,2	-0,5
Femmes	+4,1	+4,2	+2,5	+4,1	+3,3	+3,8	+3,6	+2,3
Âgés de moins de 25 ans	-0,5	-3,1	-0,4	+2,2	+2,0	+3,6	+1,7	-0,8
Hommes	0,0	-4,9	-1,2	+0,5	+0,3	+0,7	0,0	-2,2
Femmes	0,0	-1,3	+0,6	+4,1	+4,0	+6,3	+3,4	+0,6
Âgés de 25 à 49 ans	+1,9	+3,8	-0,4	+1,1	+0,9	+1,1	+0,9	+0,4
Hommes	-0,2	+2,4	-2,4	-0,7	-0,4	0,0	-0,8	-1,2
Femmes	+3,4	+4,8	+1,6	+3,0	+2,2	+2,2	+2,5	+1,9
Âgés de 50 ans ou plus	+4,8	+4,9	+3,9	+4,9	+3,9	+4,9	+4,5	+3,3
Hommes	+2,8	+5,5	+2,9	+3,0	+2,2	+3,0	+2,9	+2,2
Femmes	+6,6	+4,5	+4,9	+6,9	+5,5	+6,6	+6,0	+4,3
Inscrits depuis moins d'un an	-2,6	-2,4	-3,6	-2,9	-2,3	-0,9	-2,7	-3,3
Inscrits depuis un an ou plus	+8,6	+10,7	+7,3	+8,8	+7,9	+6,5	+8,1	+6,3
<i>dont inscrits depuis deux ans ou plus</i>	+9,6	+13,0	+7,4	+7,4	+7,2	+5,7	+7,4	+4,1
Total	+2,3	+3,2	+0,9	+2,2	+1,9	+2,4	+1,9	+0,9

Note : en raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux

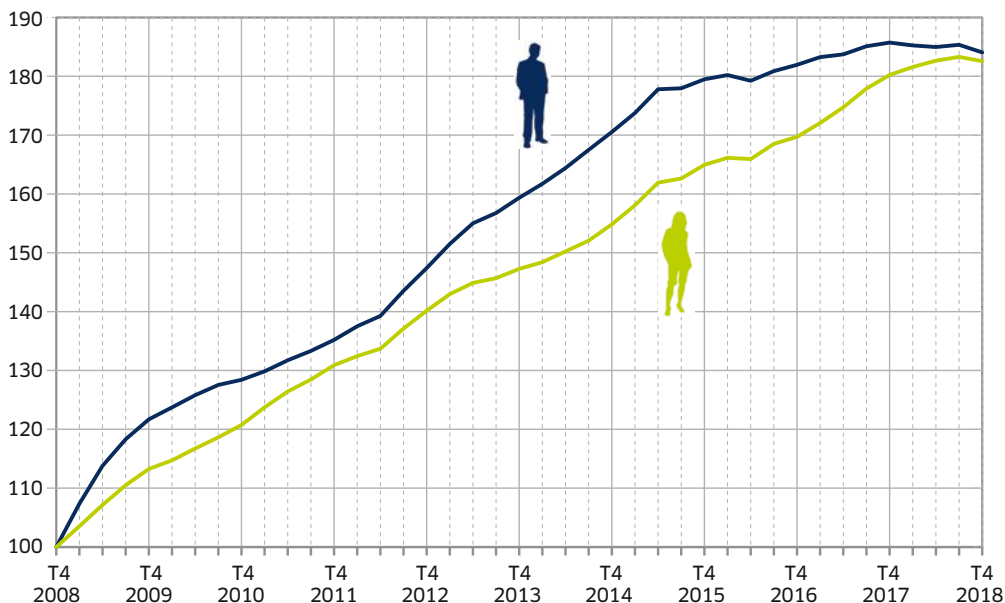
Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS-CJO) : Dares



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne sur le trimestre à Pôle emploi en catégories A, B, C (données CVS-CJO, base 100 au 4^e trimestre 2008)



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne sur le trimestre à Pôle emploi en catégories A, B, C, par sexe (données CVS-CJO, base 100 au 4^e trimestre 2008)

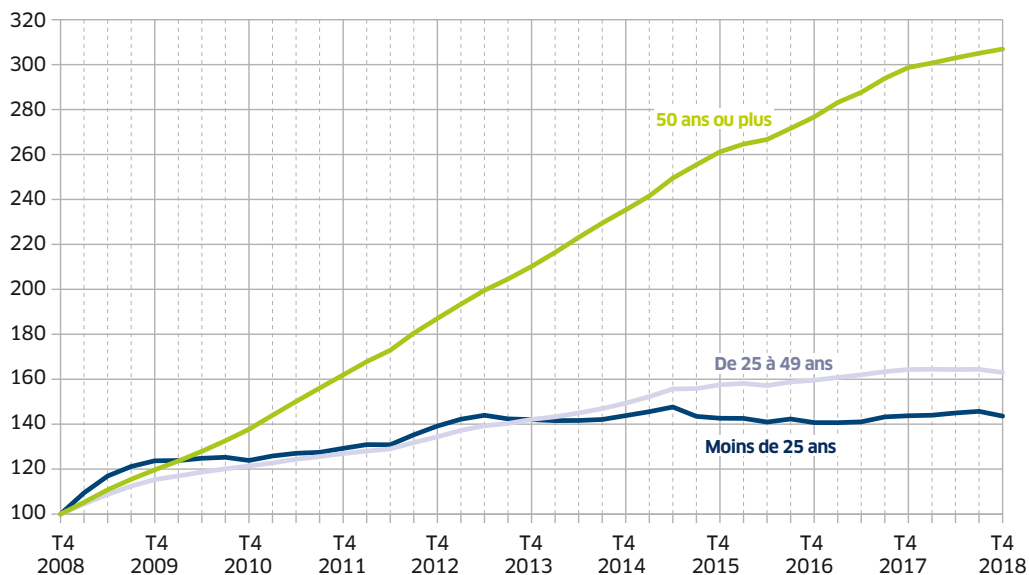


Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS-CJO) : Dares

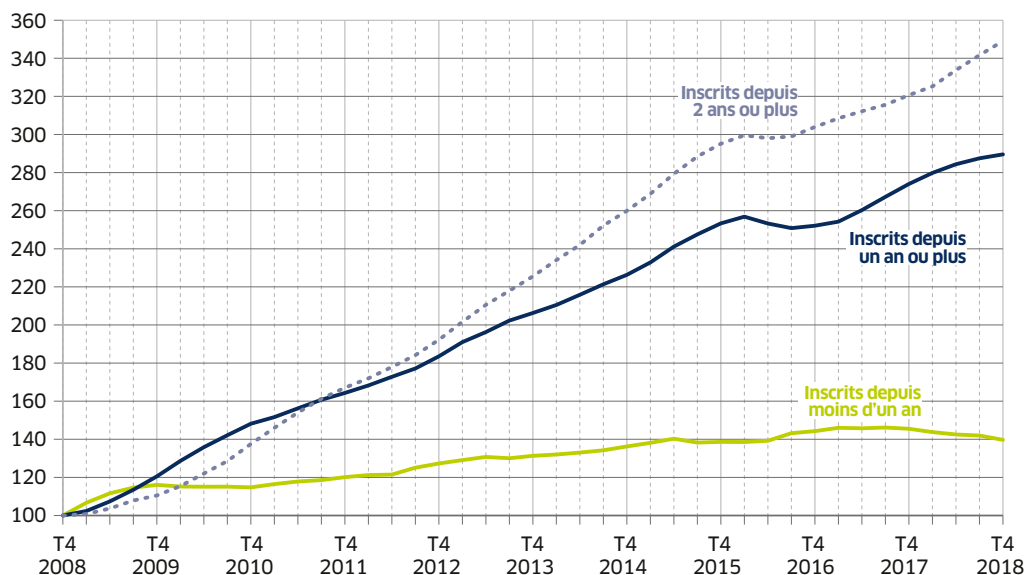
L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne sur le trimestre à Pôle emploi en catégories A, B, C, par tranche d'âge (données CVS-CJO, base 100 au 4^e trimestre 2008)

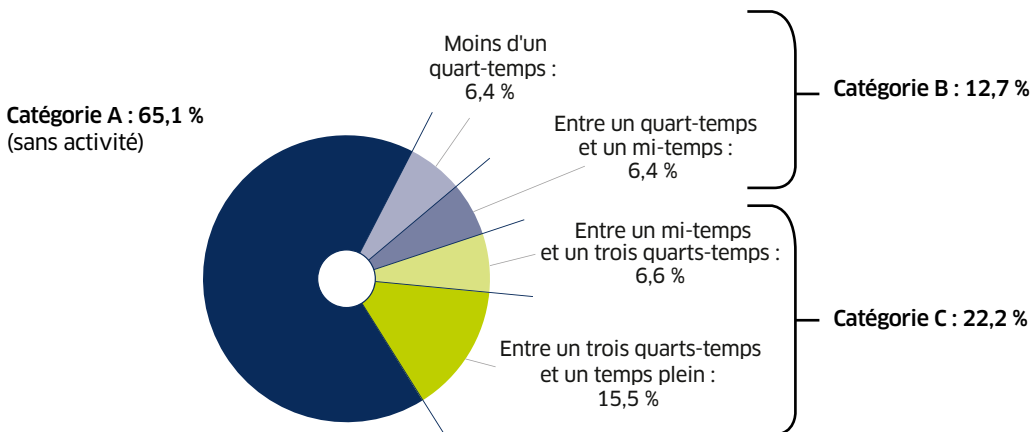


Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne sur le trimestre à Pôle emploi en catégories A, B, C, par ancienneté (données CVS-CJO, base 100 au 4^e trimestre 2008)



Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS-CJO) : Dares

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C par durée d'activité dans le mois en Paca, en moyenne sur l'année 2018 (données brutes)



Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories B et C par tranche d'heures travaillées dans le mois, en moyenne sur l'année 2018 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Catégorie B (en nombre)	2 270	2 100	13 140	25 500	12 710	8 250	63 970	759 870
De 1 à 19 heures (en %)	22,4	21,2	22,6	19,8	22,4	21,9	21,3	22,0
De 20 à 39 heures (en %)	28,0	25,9	29,7	28,7	29,0	28,7	28,8	27,9
De 40 à 59 heures (en %)	21,8	22,3	23,0	23,8	23,0	23,1	23,3	22,9
De 60 à 78 heures (en %)	27,7	30,5	24,8	27,7	25,5	26,3	26,6	27,2
Catégorie C (en nombre)	4 040	4 130	21 210	44 680	21 860	15 240	111 160	1 426 800
De 79 à 99 heures (en %)	14,9	13,4	14,6	15,0	15,0	14,3	14,8	15,1
De 100 à 119 heures (en %)	15,1	15,2	14,2	15,5	15,3	15,0	15,1	15,3
De 120 à 150 heures (en %)	25,6	21,9	23,7	25,7	23,3	25,4	24,7	27,0
151 heures ou plus (en %)	44,5	49,6	47,4	43,9	46,3	45,3	45,5	42,5

Note : en raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux
Source : Pôle emploi, Dares (STMT)

Flux d'entrées à Pôle emploi par motif, en 2018 (catégories A, B, C, données brutes en cumul annuel)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	16 960	15 140	123 310	231 010	110 620	67 030	564 070	6 212 490
Fin de contrat (en %)	27,5	34,7	24,1	18,7	25,9	21,4	22,3	20,7
Réinscription rapide ⁽¹⁾ (en %)	16,3	14,3	15,9	17,7	16,2	18,1	17,0	17,0
Retour d'inactivité ⁽²⁾ (en %)	16,4	16,2	13,8	15,8	15,0	16,0	15,2	15,3
Rupture conventionnelle (en %)	6,5	6,3	8,3	7,3	7,9	6,8	7,5	6,6
Licenciement non économique (en %)	5,7	4,6	8,0	6,5	7,3	5,9	6,8	6,8
Première entrée sur le marché du travail ⁽³⁾ (en %)	5,0	3,9	5,1	7,4	5,5	6,2	6,2	7,1
Fin de mission d'intérim (en %)	3,5	2,6	3,8	4,7	3,4	4,4	4,1	5,9
Démission (en %)	2,9	2,9	3,4	2,7	3,1	2,8	2,9	3,5
Licenciement économique (en %)	1,2	0,9	2,3	1,8	1,7	1,6	1,8	1,8
Autres motifs ⁽⁴⁾ (en %)	5,5	5,6	7,0	6,9	5,7	6,4	6,5	5,9
Motif indéterminé (en %)	9,5	8,1	8,2	10,6	8,3	10,5	9,5	9,5

Évolution des flux d'entrées à Pôle emploi par motif, entre 2017 et 2018 (catégories A, B, C, données brutes en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total	-5,2	-0,5	-2,7	-2,3	-2,7	-2,2	-2,5	-3,7
Fin de contrat	-2,3	-1,5	-0,7	-1,9	-1,4	-2,5	-1,6	+1,1
Réinscription rapide ⁽¹⁾	-5,8	+6,4	-8,6	-4,2	-5,0	-3,3	-5,0	-9,0
Retour d'inactivité ⁽²⁾	-14,7	-10,3	-8,9	-9,2	-11,6	-14,5	-10,5	-15,4
Rupture conventionnelle	-4,3	+6,7	+5,4	+6,1	+7,1	+2,7	+5,6	+4,7
Licenciement non économique	+3,2	+1,4	+2,5	+3,2	+4,7	+7,6	+3,8	+3,8
Première entrée sur le marché du travail ⁽³⁾	-9,6	+3,5	-0,3	+1,1	0,0	+1,0	+0,4	-1,6
Fin de mission d'intérim	+5,4	-4,9	+10,6	+11,7	+11,0	+5,7	+10,1	+11,0
Démission	+8,7	+7,3	+21,4	+22,4	+13,6	+29,4	+20,0	+20,1
Licenciement économique	-4,8	-12,5	-2,1	-4,6	-6,8	-8,8	-4,8	-10,7
Autres motifs ⁽⁴⁾	+5,7	+9,0	+6,9	+5,9	+2,3	+11,8	+6,2	+6,8
Motif indéterminé	-10,1	+0,8	-17,8	-12,7	-12,2	-3,7	-12,2	-12,7

⁽¹⁾ Réinscription après une sortie de courte durée (suite à un défaut d'actualisation, une radiation administrative, une période d'inactivité...)

⁽²⁾ Recherche d'un emploi après une période d'inactivité, fin de maladie ou de maternité, fin de formation

⁽³⁾ Inscription à Pôle emploi d'une personne qui se présente pour la première fois sur le marché du travail, notamment lorsqu'elle vient d'achever ses études ou lorsqu'elle était auparavant inactive

⁽⁴⁾ Fin d'activité non salariée, retour en France, recherche d'un autre emploi

Note : En raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux

Source : Pôle emploi, Dares (STMT)

Flux de sorties de Pôle emploi par motif, en 2018 (catégories A, B, C, données brutes en cumul annuel)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	16 870	14 950	123 460	229 430	109 420	66 110	560 250	6 205 590
Cessation d'inscription pour défaut d'actualisation (en %)	42,0	37,5	42,5	48,0	41,2	44,9	44,6	43,9
Reprise d'emploi déclarée ⁽¹⁾ (en %)	21,0	25,0	23,5	18,4	24,1	18,6	20,9	20,5
Entrée en stage (en %)	12,0	13,7	8,5	10,4	9,9	10,2	10,0	9,9
Radiation administrative (en %)	7,8	5,8	9,6	8,2	8,5	9,1	8,6	8,5
Arrêt de recherche (en %)	9,5	9,5	8,1	7,6	8,6	8,9	8,2	8,7
dont maladie (en %)	5,2	5,6	4,3	4,3	4,9	5,1	4,6	4,8
Autres cas ⁽²⁾ (en %)	7,8	8,6	7,9	7,5	7,7	8,4	7,8	8,5
dont changement d'agence locale pour l'emploi (en %)	4,2	4,9	3,3	3,2	4,2	4,0	3,6	3,6

Évolution des flux de sorties de Pôle emploi par motif, entre 2017 et 2018 (catégories A, B, C, données brutes, en %)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total	-0,9	+2,2	+0,6	+1,0	-1,0	-0,3	+0,3	-1,2
Cessation d'inscription pour défaut d'actualisation	+5,5	+3,1	+3,5	+5,8	+5,0	+6,9	+5,2	+5,3
Reprise d'emploi déclarée ⁽¹⁾	-1,7	-3,6	+1,6	+0,9	-1,0	-1,6	+0,1	-0,1
Entrée en stage	-18,1	-6,0	-13,0	-12,1	-13,7	-15,0	-13,0	-16,2
Radiation administrative	-7,1	+13,0	+4,0	-3,5	-10,5	-11,0	-4,2	-9,9
Arrêt de recherche	+15,9	+10,9	+6,3	+6,4	+2,6	+0,3	+5,2	+4,0
dont maladie	+14,3	+6,4	+1,0	+2,7	-2,7	-1,4	+1,0	+0,1
Autres cas ⁽²⁾	-7,7	+17,4	-9,5	-6,3	-4,6	-0,5	-5,5	-9,4
dont changement d'agence locale pour l'emploi	-1,4	+19,4	+6,9	+7,4	+0,7	+10,4	+6,2	+5,7

Durée moyenne d'inscription des sortants de Pôle emploi (catégories A, B, C, données brutes, en jour)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
2014	272	243	242	283	259	275	267	277
2015	289	257	255	292	272	290	278	291
2016	315	265	269	297	282	304	288	301
2017	301	274	271	290	282	305	286	298
2018	323	292	288	305	293	317	301	310
Évolution sur un an	+22	+18	+17	+16	+11	+12	+15	+12

⁽¹⁾ Uniquement celles connues de Pôle emploi

⁽²⁾ Y compris décès, déclaration de situation mensuelle illisible, non validité d'un titre de séjour, longue absence du lieu de résidence (supérieure à 35 jours)

Source : Pôle emploi, Dares (STMT)

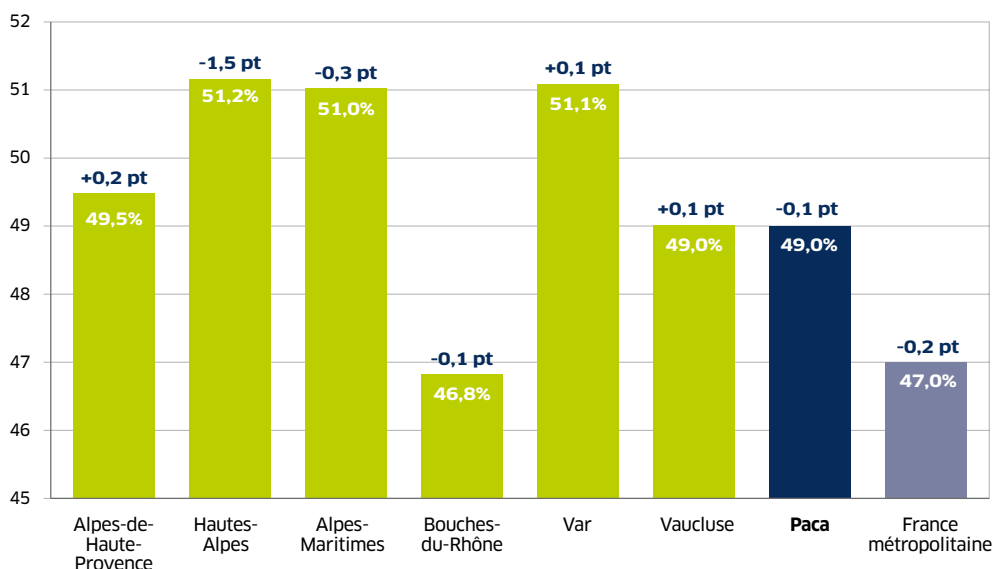
Demandeurs d'emploi bénéficiaires d'allocations d'assurance chômage et du régime de solidarité inscrits à Pôle emploi, en moyenne sur l'année 2018 (données brutes, en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Assurance chômage	7 990	7 100	52 570	94 020	50 150	29 490	241 310	2 564 890
Régime de solidarité	1 080	650	6 520	13 660	5 650	4 440	32 010	372 600
Total	9 070	7 750	59 090	107 680	55 800	33 930	273 320	2 937 490

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires d'allocations d'assurance chômage et du régime de solidarité inscrits en moyenne à Pôle emploi, entre 2017 et 2018 (données brutes, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Assurance chômage	+2,7	+0,3	+0,8	+1,8	+2,7	+3,2	+1,9	+0,9
Régime de solidarité	-8,5	-12,2	-10,1	-9,1	-12,8	-10,8	-10,2	-11,7
Total	+1,1	-0,9	-0,6	+0,3	+0,9	+1,1	+0,3	-0,9


Part des bénéficiaires d'allocations d'assurance chômage et du régime de solidarité dans l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, en moyenne sur l'année 2018 (données brutes, parts en % et évolutions sur un an en point)



Pt : point

Note : données provisoires ; demandeurs d'emploi toutes catégories ; en raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux

Source : Pôle emploi, Fichier national des allocataires (FNA)

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C par zone d'emploi, en moyenne sur l'année 2018 (données brutes)



	Total		Femmes		Âgés de moins de 25 ans		Âgés de 50 ans ou plus		Inscrits depuis un an ou plus	
	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Digne-les-Bains	6 910	+2,2	51,5	+3,8	13,0	+4,7	29,2	+4,7	47,8	+8,9
Manosque	8 970	+2,2	52,8	+3,9	12,0	-3,6	28,2	+5,4	47,6	+7,6
Briançon	4 070	+5,4	51,1	+6,1	10,1	0,0	22,1	+8,4	43,7	+13,4
Gap	9 700	+2,8	52,0	+3,5	12,0	-3,3	26,4	+3,6	47,1	+10,1
Cannes - Antibes	40 380	+1,1	52,7	+2,9	10,5	-1,4	30,2	+4,2	43,6	+8,0
Menton - Vallée-de-la-Roya	6 530	-2,1	52,4	-2,3	9,6	-6,0	31,1	+4,1	40,4	0,0
Nice	59 200	+1,1	50,0	+2,8	10,6	+0,6	28,4	+3,9	43,6	+7,6
Aix-en-Provence	34 840	+1,5	54,1	+3,5	12,4	-0,2	25,9	+4,4	44,6	+7,8
Arles	9 120	+1,4	52,1	+4,6	13,3	+2,5	28,8	+5,6	45,2	+12,0
Marseille - Aubagne	140 300	+2,4	49,1	+4,4	11,9	+3,0	25,1	+4,7	46,3	+8,5
Istres - Martigues	14 610	+0,9	53,5	+2,6	15,4	0,0	24,0	+3,6	46,4	+8,3
Salon-de-Provence	13 040	+1,2	53,1	+2,1	13,7	-0,6	25,9	+6,6	46,3	+8,1
Draguignan	11 500	+2,6	54,4	+5,7	13,7	+3,3	28,6	+5,8	44,6	+8,2
Fréjus - Saint-Raphaël	18 940	+3,4	52,4	+3,7	12,0	+3,7	29,1	+6,0	41,1	+13,6
Toulon	55 520	+1,1	52,0	+2,3	13,4	+1,5	27,1	+2,8	44,7	+6,2
Cavaillon - Apt	8 730	+2,2	52,1	+3,9	12,9	+1,8	28,3	+5,1	46,7	+6,3
Orange	10 550	+2,2	52,7	+3,2	13,8	+1,4	26,8	+4,8	47,8	+7,7
Avignon (partie Paca)	47 400	+2,7	51,0	+4,3	13,2	+4,5	26,1	+5,2	46,2	+7,0
Paca	500 650	+1,9	51,2	+3,6	12,2	+1,6	26,8	+4,5	45,2	+8,0

Note : la somme des zones d'emploi n'est pas égale au total régional car certains demandeurs d'emploi de Paca n'ont pas pu être affectés à une zone d'emploi en particulier

Source : Pôle emploi, Dares (STMT)


Paca comprend trois métropoles : la métropole Nice Côte d'Azur, créée le 1^{er} janvier 2012, la métropole Aix-Marseille-Provence, créée le 1^{er} janvier 2016 et la métropole Toulon Provence Méditerranée, créée le 1^{er} janvier 2018.

Demands d'emploi inscrits à Pôle emploi par catégories, en moyenne sur l'année 2018 (données CVS-CJO)




	Métropole Nice Côte d'Azur		Métropole Aix-Marseille-Provence		Métropole Toulon Provence Méditerranée	
	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)
A	35 800	-1,5	128 280	+0,1	24 860	-1,0
B	6 740	+5,8	23 450	+5,7	5 320	+5,3
C	10 620	+7,1	40 460	+6,9	8 680	+5,0
D	2 350	-8,2	9 660	-2,7	2 240	-4,7
E	3 520	-6,4	10 800	-18,9	2 970	-12,1
A, B, C, D, E	59 020	+0,2	212 630	+0,6	44 050	-0,2
A, B, C	53 160	+1,1	192 170	+2,1	38 850	+1,1
B, C	17 360	+6,6	63 900	+6,4	13 990	+5,0

Caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C, en moyenne sur l'année 2018 (données CVS-CJO)



	Métropole Nice Côte d'Azur		Métropole Aix-Marseille-Provence		Métropole Toulon Provence Méditerranée	
	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)
Hommes	26 790	-0,6	95 660	+0,3	19 050	+0,2
Femmes	26 370	+2,8	96 520	+3,9	19 800	+2,0
Âgés de moins de 25 ans	5 580	+1,3	23 650	+2,2	5 190	+1,4
Hommes	2 880	+0,7	11 910	+0,3	2 580	+0,8
Femmes	2 700	+1,9	11 740	+4,2	2 620	+2,3
Âgés de 25 à 49 ans	32 690	-0,2	120 500	+1,1	23 430	+0,3
Hommes	16 290	-2,4	59 620	-0,7	11 570	-0,8
Femmes	16 390	+2,1	60 880	+2,9	11 870	+1,4
Âgés de 50 ans ou plus	14 890	+3,7	48 040	+4,8	10 230	+2,8
Hommes	7 620	+2,8	24 120	+3,0	4 910	+2,1
Femmes	7 270	+4,6	23 910	+6,6	5 320	+3,3
Inscrits depuis moins d'un an	30 060	-3,3	103 570	-2,8	21 560	-2,9
Inscrits depuis un an ou plus	23 090	+7,3	88 610	+8,6	17 290	+6,5
Part des inscrits depuis un an ou plus	43,4 %	+2,6 pts	46,1 %	+2,7 pts	44,5 %	+2,3 pts
Part des inscrits depuis deux ans ou plus	22,6 %	+1,4 pt	24,5 %	+1,1 pt	23,7 %	+0,9 pt
Total	53 160	+1,1	192 170	+2,1	38 850	+1,1

Flux d'entrées et de sorties de Pôle emploi, en 2018 (catégories A, B, C, données CVS-CJO en cumul annuel)



	Métropole Nice Côte d'Azur		Métropole Aix-Marseille-Provence		Métropole Toulon Provence Méditerranée	
	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)
Entrées à Pôle emploi	64 130	-2,5	215 660	-1,7	45 850	-3,9
Sorties de Pôle emploi	64 420	+1,1	214 440	+1,7	46 680	+0,4

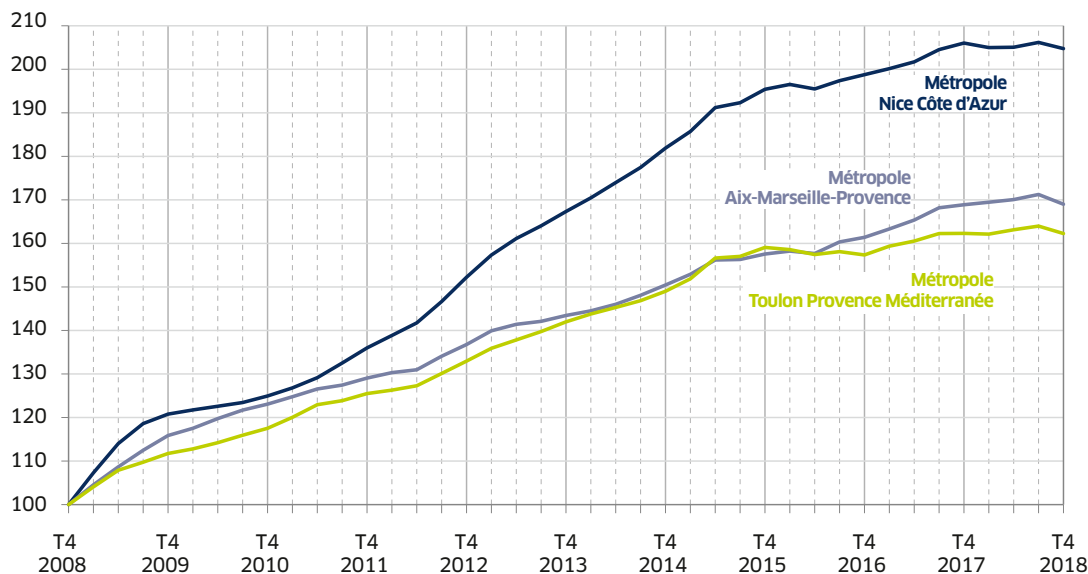
Pt : point

Note : en raison de la gestion des arrondis, les totaux peuvent très légèrement différer de la somme de leurs sous-totaux

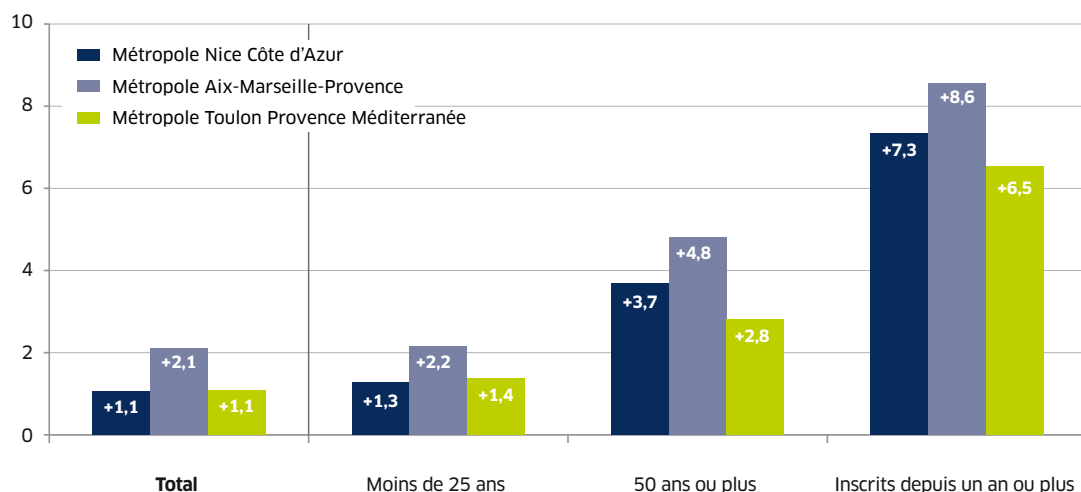
Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS-CJO) : Dares



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne sur le trimestre à Pôle emploi en catégories A, B, C (données CVS-CJO, base 100 au 4^e trimestre 2008)



Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits en moyenne à Pôle emploi en catégories A, B, C, entre 2017 et 2018 (données CVS-CJO, en %)



Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS-CJO) : Dares

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C résident en QPV par EPCI, au 31/12/2018 (données brutes)



	Ville siège (département)	Total (en nombre)	Part dans l'ensemble des demandeurs d'emploi du territoire (en %)	Part des femmes (en %)	Part des moins de 25 ans (en %)	Part des 50 ans ou plus (en %)	Part des inscrits depuis un an ou plus (en %)
Métropole Aix-Marseille-Provence	Marseille (13)	48 406	25,1	43,0	14,5	25,6	47,5
Métropole Toulon Provence Méditerranée	Toulon (83)	6 354	16,1	38,7	17,0	23,8	44,8
Métropole Nice Côte d'Azur	Nice (06)	7 243	13,3	41,4	14,5	25,4	41,2
CA du Grand Avignon (Coga) ⁽¹⁾	Avignon (84)	5 286	23,2	43,8	13,4	24,8	47,8
CA d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette	Arles (13)	2 440	23,0	40,9	16,8	29,5	46,6
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (Cove)	Carpentras (84)	1 712	21,1	34,2	15,1	25,2	48,5
CA Luberon Monts de Vaucluse	Cavaillon (84)	1 250	18,9	34,6	12,8	25,4	51,1
CA du Pays De Grasse	Grasse (06)	1 306	14,7	48,1	15,6	26,3	43,0
CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	Manosque (04)	905	13,5	42,2	16,6	23,2	44,5
CA Dracénoise	Draguignan (83)	1 214	11,9	44,1	17,4	21,3	42,4
CA Terre de Provence	Eyragues (13)	545	9,5	14,3	14,5	31,6	53,9
CA Provence-Alpes-Agglomération	Dignes-les-bains (04)	391	8,2	43,7	18,7	28,4	40,4
CA Cannes Pays de Lérins	Cannes (06)	1 043	5,7	50,1	17,4	27,9	42,8
CA de la Provence verte	Brignoles (83)	421	4,6	43,2	18,3	21,6	41,8
CA Var Esterel Méditerranée (Cavem)	Saint-Raphaël (83)	511	4,3	24,1	16,2	26,0	47,0
CA Gap-Tallard-Durance	Gap (05)	147	3,5	49,0	10,9	24,5	50,3
CA de Sophia Antipolis	Antibes (06)	542	3,3	45,6	13,5	29,7	43,5
CC du Pays Réuni d'Orange	Orange (84)	1 016	19,2	37,4	14,1	23,8	48,1
CC des Sorgues du Comtat	Monteux (84)	960	17,8	46,4	18,0	22,6	48,5
CC Pays d'Apt-Luberon	Apt (84)	527	17,0	44,0	16,1	26,4	38,3
CC Rhône Lez Provence	Bollène (84)	437	15,2	41,2	16,9	25,2	50,6
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan ⁽¹⁾	Valrèas (84)	272	11,6	39,7	18,0	21,0	53,7
CC du Pays des Paillons	Contes (06)	191	10,5	53,9	20,9	17,8	39,8
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	L'Isle-sur-La-Sorgue (84)	256	7,5	44,5	12,9	23,4	46,5
CC Cœur du Var	Le Luc (83)	248	6,2	48,4	18,1	26,6	42,3
Paca		83 623	16,4	42,1	14,9	25,4	46,5

⁽¹⁾ EPCI transrégional

CA : Communauté d'agglomération

CC : Communauté de communes

Champ : EPCI comprenant au moins un QPV

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - découpage géographique des EPCI au 01/01/2018

3

**POLITIQUES
DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les CUI-CAE (secteur non marchand) sont transformés en Parcours emploi compétences (PEC). Les nouvelles embauches ne se réalisent, ainsi, désormais que dans ce dernier dispositif. Dans le secteur marchand, le recours aux CUI-CIE n'est plus autorisé, sauf pour les Drom et les Conseils départementaux qui les financent entièrement.

Depuis cette date également, le dispositif emploi d'avenir est mis en extinction. Excepté quelques cas particuliers de reconduction de contrat pour terminer une formation, il n'y a donc plus de nouveaux bénéficiaires.

Entrées⁽¹⁾ dans les principaux dispositifs d'aide à l'emploi, en 2018 (données brutes, en nombre)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca		France métropolitaine	
							Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)
Emploi marchand aidé										
Contrat en alternance										
Contrat d'apprentissage	823	610	4 186	8 060	4 424	2 769	20 872	+4,7	297 048	+7,7
Contrat de professionnalisation	332	243	3 536	8 172	2 241	1 460	15 984	+10,8	229 858	+12,4
Insertion par l'activité économique										
Mise à disposition par une entreprise de travail temporaire d'insertion	66	63	1 134	1 398	1 003	567	4 231	-14,1	24 083	-13,7
Mise à disposition par une association intermédiaire	51	328	511	1 509	842	761	4 002	-14,8	67 353	-6,9
CDDI dans une entreprise d'insertion	14	85	185	981	391	244	1 900	+3,4	36 873	+5,1
Aide à la création d'entreprise										
Accre ⁽²⁾	616	571	4 808	6 752	4 577	2 151	19 475	+9,6	201 215	+9,6
Emploi non marchand aidé										
CUI-CAE/PEC	401	309	2 142	6 143	2 389	1 476	12 860	-40,7	111 904	-44,7
CDDI dans un atelier et chantier d'insertion	368	544	897	3 387	1 766	1 122	8 084	+3,3	125 710	+3,5
Contrat d'apprentissage	29	16	185	292	155	38	715	-8,0	14 678	+7,1
Accompagnement des jeunes										
Pacea	622	685	5 515	11 876	6 577	3 682	28 957	+4,2	273 539	+5,7
Garantie jeunes	104	144	1 226	2 304	1 369	1 065	6 212	+33,0	87 318	+12,5
Accompagnement des mutations économiques										
Contrat de sécurisation professionnelle ⁽³⁾	119	73	969	1 920	818	467	4 366	-7,5	51 611	-7,6

⁽¹⁾ Nouvelles entrées + reconductions

⁽²⁾ Il s'agit ici des données 2017 (en effet, seuls les chiffres des premiers mois de 2018 étaient disponibles au moment de l'élaboration de la présente publication) ; l'évolution sur un an est calculée par rapport à 2016

⁽³⁾ Données disponibles de janvier à septembre 2018 uniquement ; l'évolution sur un an est calculée à partir de ce cumul

Note : données provisoires arrêtées au 7 octobre 2019

Sources : Dares ; ASP ; DGEFP

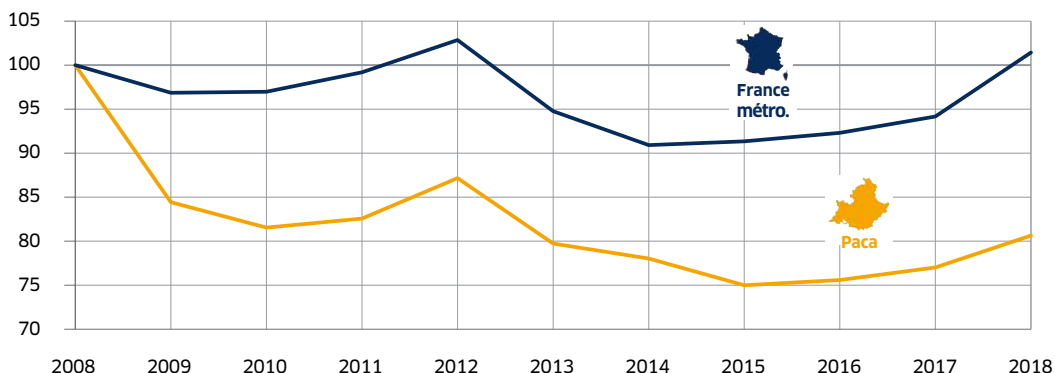
Caractéristiques des salariés entrés en contrat d'apprentissage, au moment de l'embauche, et secteur d'activité de l'employeur, en 2018 (données brutes)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	823	610	4 186	8 060	4 424	2 769	20 872	297 048
Évolution sur un an (en %)	+10,8	+12,5	+7,7	+0,2	+8,7	+4,6	+4,7	+7,7
Hommes (en %)	66,3	71,6	65,5	68,0	66,0	68,5	67,2	66,3
Femmes (en %)	33,7	28,4	34,5	32,0	34,0	31,5	32,8	33,7
Âgés de moins de 16 ans (en %)	11,9	14,8	10,5	8,4	12,7	13,1	10,7	11,0
Âgés de 16 à 18 ans (en %)	51,6	51,9	45,2	39,2	49,2	47,7	44,5	40,0
Âgés de 19 à 21 ans (en %)	25,7	22,6	27,5	31,0	24,8	26,3	27,9	29,6
Âgés de 22 ans ou plus (en %)	10,8	10,7	16,8	21,4	13,3	12,9	16,9	19,4
Baccalauréat +2 ou plus (niv. I à III) (en %)	3,4	6,0	16,5	20,1	8,4	13,0	14,8	21,7
Baccalauréat (niv. IV) (en %)	27,0	20,4	22,9	27,0	21,3	25,2	24,5	27,9
CAP-BEP et mentions complémentaires (niv. V) (en %)	24,5	24,9	16,1	20,8	23,7	28,9	21,8	20,4
1 ^{ère} année CAP-BEP, ou sortie de collège (niv. Vbis ou VI) (en %)	45,1	48,7	44,5	32,1	46,6	32,9	38,9	30,0
Étaient étudiants (en %)	59,0	54,7	58,0	58,5	50,6	57,1	56,4	58,7
Étaient en contrat d'apprentissage (en %)	26,2	34,0	26,9	26,1	31,7	29,2	28,1	27,3
Étaient demandeurs d'emploi ⁽¹⁾ (en %)	4,3	4,5	4,3	5,8	6,4	5,3	5,5	4,8
Autres (en %)	10,5	6,8	10,7	9,6	11,3	8,3	10,0	9,3
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	4,3	6,7	0,9	1,0	2,4	2,4	1,7	3,5
Industrie (en %)	12,8	12,4	15,0	17,7	15,5	18,5	16,4	21,4
Construction (en %)	18,7	23,3	15,1	17,6	16,4	20,9	17,5	16,2
Services (en %)	64,2	57,6	69,0	63,7	65,7	58,3	64,4	59,0



Évolution annuelle des entrées en contrat d'apprentissage (données brutes, base 100 en 2008)



⁽¹⁾ Inscrits ou non à Pôle emploi

Champ : hors apprentis du secteur public

Note : données provisoires arrêtées au 23 septembre 2019 pour le tableau et au 7 octobre 2019 pour le graphique

Sources : Chambres consulaires, Direccte Paca

Bénéficiaires⁽¹⁾ de l'IAE selon le type de structure, au 31/12/2018 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	186	432	1 214	3 463	1 843	1 136	8 274	127 727
Évolution sur un an (en %)	-24,7	-1,4	-11,9	-3,3	-2,4	-9,9	-5,9	-4,0
CDDI dans un atelier et chantier d'insertion (en %)	78,0	50,2	27,6	45,9	41,6	37,0	42,0	38,1
CDDI dans une entreprise d'insertion (en %)	1,6	8,6	7,7	11,3	8,1	8,5	9,3	11,3
Mise à disposition par une association intermédiaire (en %)	4,3	35,0	24,3	18,3	28,5	36,3	24,5	40,8
Mise à disposition par une entreprise de travail temporaire d'insertion (en %)	16,1	6,3	40,4	24,5	21,8	18,3	24,3	9,9

Caractéristiques des bénéficiaires de CDDI, au moment de l'embauche, et métiers⁽²⁾ exercés, au 31/12/2018 (données brutes)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	148	254	428	1 979	916	516	4 241	63 011
Évolution sur un an (en %)	-17,8	+5,0	-17,5	+6,3	-1,6	-11,9	-1,8	-4,5
Dans un atelier et chantier d'insertion (en %)	98,0	85,4	78,3	80,2	83,6	81,4	81,8	77,2
Dans une entreprise d'insertion (en %)	2,0	14,6	21,7	19,8	16,4	18,6	18,2	22,8
Hommes (en %)	59,5	66,1	60,3	70,8	71,5	58,1	67,7	65,6
Femmes (en %)	40,5	33,9	39,7	29,2	28,5	41,9	32,3	34,4
Âgés de moins de 26 ans (en %)	14,9	17,7	12,9	17,2	24,3	11,6	17,6	15,1
Âgés de 26 à 49 ans (en %)	63,5	55,5	63,1	59,9	53,4	69,2	59,8	62,9
Âgés de 50 ans ou plus (en %)	21,6	26,8	24,1	22,9	22,3	19,2	22,6	22,0
Supérieur au baccalauréat (niv. I à III) (en %)	8,5	9,4	9,8	5,9	7,6	9,3	7,4	5,5
Baccalauréat (niv. IV) (en %)	17,6	16,2	17,2	13,7	15,2	13,8	14,7	13,9
CAP-BEP (niv. V) (en %)	52,8	41,3	39,6	37,6	47,7	44,0	41,6	43,4
1 ^{re} année CAP-BEP, ou sortie de collège (niv. Vbis ou VI) (en %)	21,1	33,2	33,4	42,9	29,5	32,9	36,4	37,1
Travailleurs handicapés (en %)	10,1	12,6	6,1	5,9	9,7	6,8	7,4	8,1
Bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS etc.) (en %)	56,1	48,8	45,3	57,9	49,3	61,0	54,6	59,4
Inscrits à Pôle emploi (en %)	93,2	86,6	86,9	92,0	94,5	94,4	92,1	93,2
dont inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus (en %)	44,9	34,1	42,5	47,2	45,3	47,4	45,5	45,7
Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux (en %)	27,0	26,4	23,6	26,3	33,8	25,0	27,5	29,0
Services à la personne et à la collectivité (en %)	52,0	36,6	11,9	26,5	31,1	22,7	27,1	29,1
Installation et maintenance (en %)	0,0	12,2	17,3	9,5	11,6	11,4	10,8	9,1
Construction, bâtiment et travaux publics (en %)	7,4	0,0	11,7	13,0	10,3	5,0	10,3	6,9
Commerce, vente et grande distribution (en %)	2,7	9,1	11,0	7,8	5,9	19,6	9,0	4,8
Industrie (en %)	10,8	3,1	14,0	2,6	0,9	3,7	3,8	6,6
Transport et logistique (en %)	0,0	7,9	4,2	5,0	1,4	1,4	3,7	7,2
Arts et façonnage d'ouvrages d'art (en %)	0,0	2,0	0,0	4,1	0,1	6,4	2,9	1,2
Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation (en %)	0,0	0,4	5,8	2,5	1,9	2,1	2,5	3,9
Autres (en %)	0,0	2,4	0,5	2,7	3,0	2,7	2,4	2,1

⁽¹⁾ Salariés présents en fin d'année dans les ateliers et chantiers d'insertion et les entreprises d'insertion, ou mis à disposition au cours du dernier mois de l'année dans les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion

⁽²⁾ La nomenclature des métiers est celle du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois de Pôle emploi

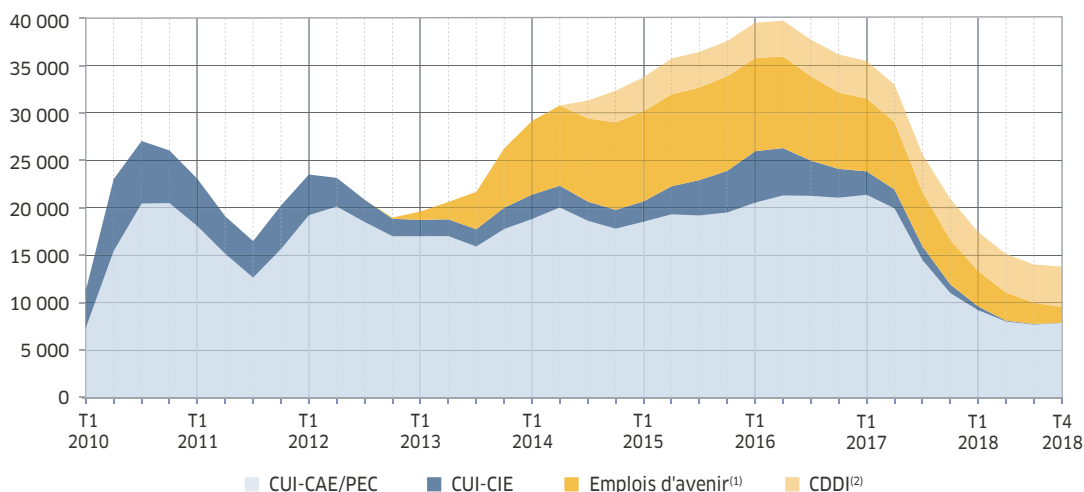
Note : données provisoires arrêtées au 18 juillet 2019

Source : ASP

Caractéristiques des bénéficiaires de CUI-CAE/PEC, au moment de l'embauche, au 31/12/2018 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	205	232	1 332	3 618	1 483	979	7 849	93 371
Évolution sur un an (en %)	-47,7	-25,2	-25,3	-33,6	-20,8	-18,4	-28,7	-40,6
Hommes (en %)	28,8	19,4	26,8	23,1	25,2	25,9	24,5	24,3
Femmes (en %)	71,2	80,6	73,2	76,9	74,8	74,1	75,5	75,7
Âgés de moins de 26 ans (en %)	15,1	8,6	15,8	18,9	19,3	23,5	18,6	16,3
Âgés de 26 à 49 ans (en %)	46,8	40,5	44,7	53,0	43,0	44,7	48,1	47,4
Âgés de 50 ans ou plus (en %)	38,0	50,9	39,5	28,1	37,8	31,8	33,3	36,3
Travailleurs handicapés (en %)	31,2	32,8	19,3	14,1	17,9	15,3	16,8	18,9
Bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS etc.) (en %)	24,9	27,6	25,1	38,9	32,1	25,2	32,9	28,4
Inscrits à Pôle emploi (en %)	94,6	96,1	93,2	92,9	90,4	94,6	92,8	94,8
dont inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus (en %)	39,7	40,4	41,2	42,1	44,0	42,2	42,2	41,0

Stock trimestriel des bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en nombre)



⁽¹⁾ Marchands et non marchands ; les emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

⁽²⁾ Marchands et non marchands ; depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion doivent recruter leurs salariés en CDDI

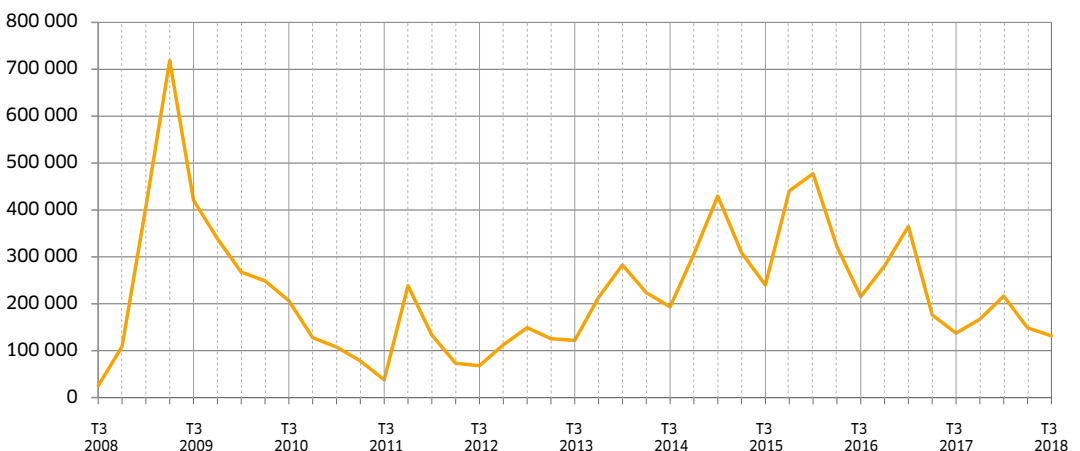
Note : données provisoires arrêtées au 18 juillet 2019

Source : ASP

Consommation d'activité partielle, entre le 01/10/2017 et le 30/09/2018 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Heures consommées (en nombre)	20 900	16 945	151 895	268 043	86 619	119 297	663 699
Évolution sur un an (en %)	+60,8	-56,0	-47,0	-3,4	-39,5	-40,4	-30,8
Entreprises de moins de 20 salariés (en %)	42,2	77,7	84,1	53,0	88,7	70,1	68,1
Entreprises de 20 à 49 salariés (en %)	53,8	22,3	5,9	20,1	8,4	11,9	15,0
Entreprises de 50 à 249 salariés (en %)	4,1	0,0	7,7	21,7	2,6	17,9	14,2
Entreprises de 250 salariés ou plus (en %)	0,0	0,0	2,2	5,2	0,3	0,1	2,7
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	57,8	9,0	0,5	0,4	2,9	0,3	2,8
Industrie (en %)	0,0	12,8	8,5	22,6	5,8	38,4	19,0
Construction (en %)	5,6	13,5	18,6	2,6	9,9	7,4	8,4
Services principalement marchands (en %)	27,8	53,7	65,5	67,3	78,8	49,4	63,6
Services administrés (en %)	8,8	11,0	7,0	7,1	2,7	4,5	6,2
Salariés concernés (en nombre)	111	96	880	1 364	437	712	3 600
Évolution sur un an (en %)	+19,7	-66,4	-36,0	-28,1	-47,5	-44,2	-37,4
Montants consommés (en euro)	161 604	130 902	1 173 878	2 051 135	664 251	916 263	5 098 033
Évolution sur un an (en %)	+61,1	-56,1	-46,8	-3,3	-39,6	-39,7	-30,6

Nombre d'heures d'activité partielle consommées par trimestre en Paca (données brutes)

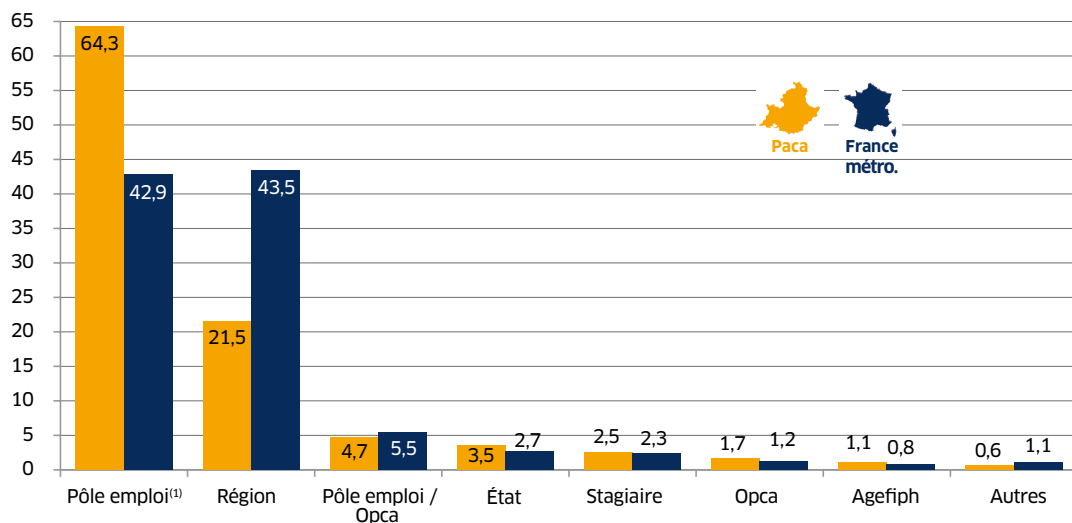


Note : données provisoires, arrêtées au 2 août 2019

Source : DGEFP-ASP, SI activité partielle

Caractéristiques des stagiaires en formation professionnelle, en 2018

	Paca	France métropolitaine
Total (en nombre)	57 012	752 260
Évolution sur un an (en %)	-12,6	-3,3
Hommes (en %)	50,7	51,9
Femmes (en %)	49,3	48,1
Âgés de moins de 26 ans (en %)	26,9	28,5
Âgés de 26 à 44 ans (en %)	48,9	48,3
Âgés de 45 ans ou plus (en %)	24,2	23,2
Baccalauréat +3 et plus (niv. I et II) (en %)	11,1	11,0
Baccalauréat +2 (niv. III) (en %)	13,6	12,2
Baccalauréat (niv. IV) (en %)	31,8	30,3
CEP ou BEPC ou CAP (niv. V et Vbis) (en %)	24,0	26,3
Aucun diplôme (niv. VI) (en %)	19,6	20,2
Bénéficiaires de l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (en %)	9,7	11,9
Inscrits à Pôle emploi (en %)	95,4	93,5

Répartition des entrées en formation par dispositif de financement, en 2018
(en %)

⁽¹⁾ Pôle emploi regroupe les dispositifs : AFC, AFPR, AIF, APICN, POEI cofinancée et POEI monofinancée
Note : données provisoires

Champ : personnes résidentes en Paca, en recherche d'emploi, inscrites ou non à Pôle emploi, ayant commencé un stage de formation professionnelle au cours de l'année 2018

Source : Dares, Brest



4

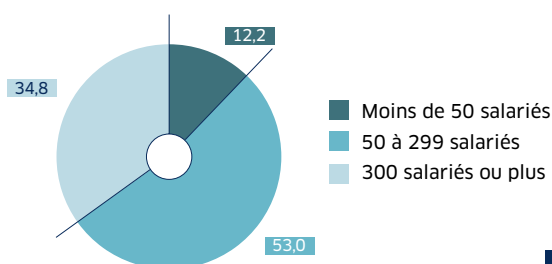
CONDITIONS ET RELATIONS DU TRAVAIL

Textes d'entreprise signés et enregistrés, en 2018 (en nombre)

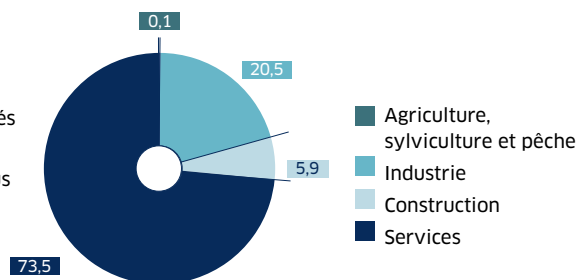
	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Accords ⁽¹⁾ d'entreprise	63	58	638	1 338	277	333	2 707
Accords signés par les délégués syndicaux ou salariés mandatés	49	51	539	1 134	204	285	2 262
Accords signés par les élus du personnel	14	7	99	204	73	48	445
Textes ratifiés par référendum à la majorité des 2/3 des salariés	48	53	231	505	137	149	1 123
Décisions unilatérales de l'employeur	37	41	143	288	101	95	705
Autres textes ⁽²⁾	2	5	16	18	18	4	63
Total	150	157	1 028	2 149	533	581	4 598

Répartition des accords signés par les délégués syndicaux ou salariés mandatés, enregistrés en Paca, en 2018 (en %)

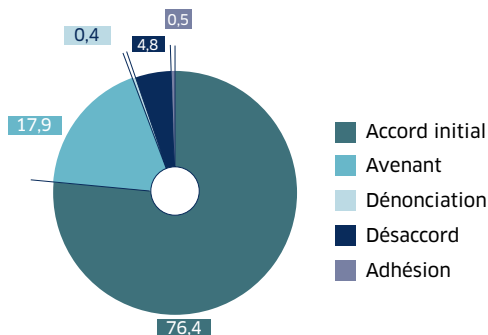
Selon la taille des entreprises



Selon le secteur d'activité des entreprises



Selon le type d'accord



(1) Comprend les accords initiaux, avenants, procès-verbaux de désaccord, dénonciations d'accords et adhésions à des accords

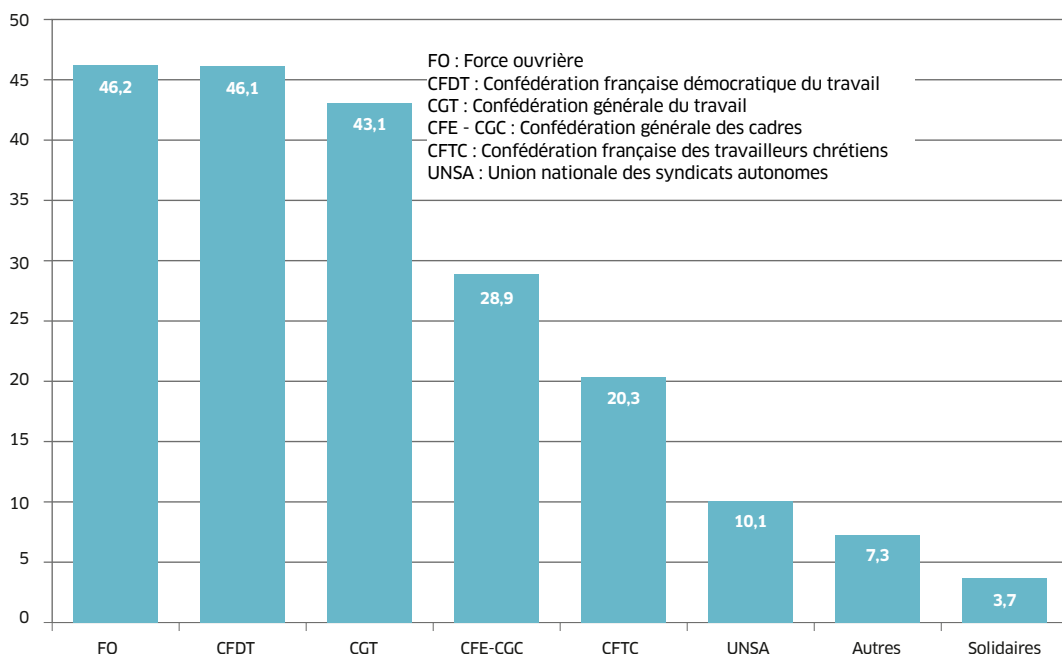
(2) Comprend les renouvellements tacites, accords cadres, et plans d'actions

Source : Dares, base des accords d'entreprise

Principaux thèmes figurant dans les accords⁽¹⁾ signés par les délégués syndicaux ou salariés mandatés, enregistrés en Paca, en 2018

	Thèmes (en nombre)	Fréquence ⁽²⁾ du thème (en %)
Salaires, primes	1 824	80,6
Egalité professionnelle	1 094	48,4
<i>égalité salariale Femme/Homme</i>	917	40,5
Temps de travail	1 079	47,7
Epargne salariale	558	24,7
<i>Intéressement</i>	326	14,4
<i>Plans d'épargne</i>	153	6,8
<i>Participation</i>	79	3,5
Institutions représentatives du personnel	469	20,7
Emploi	259	11,5
Conditions de travail	199	8,8
Prévoyance, couverture santé, retraites	152	6,7
Formation professionnelle	39	1,7
Classification	33	1,5
Autres thèmes	342	15,1
TOTAL	2 262	-

Part des accords⁽¹⁾ signés par chaque syndicat, enregistrés en Paca, en 2018 (en %)



⁽¹⁾ Comprend les accords, avenants, procès-verbaux de désaccord, dénonciations d'accords et adhésions à des accords

⁽²⁾ Rapport entre le nombre d'accords abordant chaque thème et le nombre total d'accords ; un même accord pouvant porter simultanément sur plusieurs thèmes, et être signé par plusieurs syndicats, la somme des fréquences est donc nécessairement supérieure à 100 %

Source : Dares, base des accords d'entreprise

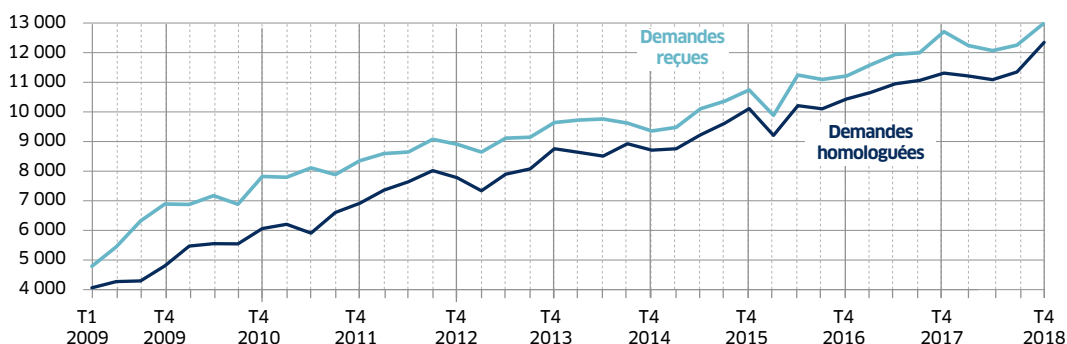
Demands de rupture conventionnelle des salariés non protégés⁽¹⁾, en 2018 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Demands reçues (en nombre)	1 350	990	11 383	21 503	9 046	5 247	49 519	463 409
Demands homologuées (en nombre)	1 087	990	11 047	19 904	7 954	4 905	45 887	436 968
Demands irrecevables (en nombre)	79	0	55	405	201	60	800	6 724
Demands refusées (en nombre)	184	0	281	1 194	891	282	2 832	19 717
Taux d'irrecevabilité ⁽²⁾ (en %)	5,9	0,0	0,5	1,9	2,2	1,1	1,6	1,5
Taux de refus ⁽³⁾ (en %)	14,5	0,0	2,5	5,7	10,1	5,4	5,8	4,3

Évolution du nombre de demands de rupture conventionnelle des salariés non protégés⁽¹⁾, entre 2017 et 2018 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Demands reçues (en %)	-3,2	+1,2	+1,0	+4,7	+2,4	+0,4	+2,7	+2,8
dont demands homologuées (en %)	-0,2	+6,1	+2,6	+4,8	+7,3	+2,6	+4,3	+3,9
Taux d'irrecevabilité ⁽²⁾ (en point)	-0,6	0,0	-0,2	-0,3	-1,6	-0,9	-0,6	-0,2
Taux de refus ⁽³⁾ (en point)	-2,1	-4,6	-1,4	+0,3	-2,7	-1,2	-1,0	-0,8

Nombre de demands de rupture conventionnelle par trimestre, en Paca (données CVS-CJO)



⁽¹⁾ Les salariés protégés, c'est-à-dire les personnes qui exercent un mandat électif ou nominatif de représentant syndical ou de représentant du personnel, ne sont pas pris en compte dans les chiffres présentés ici

⁽²⁾ Rapport entre le nombre de demands irrecevables et le nombre de demands reçues

⁽³⁾ Rapport entre le nombre de demands refusées et le nombre de demands instruites (somme des demands homologuées et des demands refusées)

Note : données provisoires ; depuis juin 2013, un nouvel outil de collecte dématérialisé des demands de rupture conventionnelle, mis en place par la Direction générale du travail (DGT), remplace les « remontées rapides », ancien système de comptage des unités départementales des Direccte. Ces changements de source et de méthode entraînent une faible rupture de séries en mai 2013

Source : Dares - Traitements (Calcul des CVS-CJO) : Direccte Paca / Sese

Les statistiques présentées ici sont établies sur le champ des salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale travaillant en France et recensés dans les fichiers des DADS (Déclarations annuelles des données sociales), ainsi que, depuis 2011, sur le champ des salariés affiliés au régime de la Mutualité sociale agricole (MSA) hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle. Ces fichiers servent au calcul des cotisations sociales et sont retraités statistiquement par l'Insee avant transmission à la Dares. La mise à disposition de ces données permet de publier des indicateurs sur les accidents du travail (AT) complémentaires de ceux produits par la Cnam-TS et la MSA, qui permettent de repérer les caractéristiques qui accroissent le risque de subir un AT ou un AT grave, c'est-à-dire avec incapacité partielle permanente (IPP).

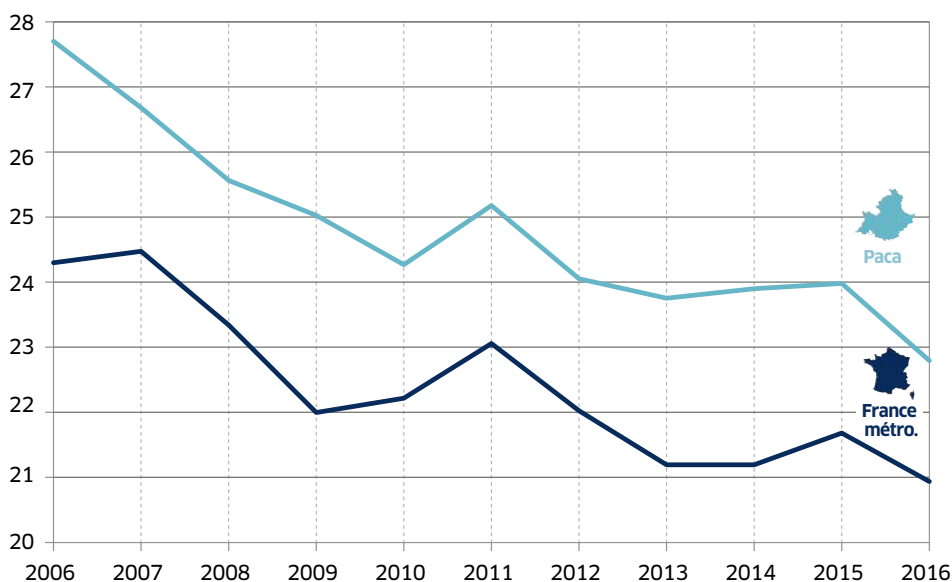
Accidents du travail avec arrêt⁽¹⁾, en 2016

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	1 301	1 468	11 059	21 846	9 726	5 916	51 316	650 980
Taux de fréquence ⁽²⁾	21,4	27,0	21,4	22,0	26,7	24,0	23,0	21,1
Indice de gravité ⁽³⁾	18,0	19,5	8,7	14,8	22,2	20,1	15,4	12,7

Évolution des accidents du travail avec arrêt⁽¹⁾, entre 2015 et 2016

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en %)	+13,1	+3,8	+4,6	-2,3	-2,1	+3,2	+0,3	0,0
Taux de fréquence ⁽²⁾ (en %)	+14,1	+8,4	+1,6	-5,7	-4,1	+2,0	-2,3	-0,8

Taux de fréquence⁽²⁾ des accidents du travail avec arrêt



⁽¹⁾ Accidents ayant engendré au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès

⁽²⁾ Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées

⁽³⁾ Taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) par million d'heures rémunérées. Un taux d'IPP est attribué par un médecin de la Cnam-TS ou de la MSA aux accidents du travail qui entraînent des séquelles permanentes

Note : l'évolution de l'indice de gravité n'est pas significative d'une année sur l'autre

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee, et salariés affiliés au régime de la MSA hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle à partir de 2011

Sources : Cnam-TS ; Insee, DADS

Accidents du travail avec arrêt⁽¹⁾ selon le sexe, l'âge et le secteur d'activité en Paca, en 2016

	Total (en nombre)	Taux de fréquence ⁽²⁾	Indice de gravité ⁽³⁾	Évolution sur un an (en %)	
				Total	Taux de fréquence ⁽²⁾
Hommes	32 324	25,4	19,8	+0,3	-2,0
Femmes	18 992	19,7	9,6	+0,2	-2,7
Âgés de 15 à 19 ans	1 412	37,1	7,4	+3,9	+6,4
Âgés de 20 à 29 ans	13 948	29,6	8,9	-1,9	-3,6
Âgés de 30 à 39 ans	12 754	22,7	11,5	+1,8	-2,2
Âgés de 40 à 49 ans	11 476	20,5	18,0	-2,3	-2,5
Âgés de 50 à 59 ans	9 768	20,0	21,1	+2,4	-3,3
Âgés de 60 ans ou plus	1 958	16,9	26,3	+8,9	+10,8
Agriculture, sylviculture et pêche	1 233	34,1	44,1	ns	ns
Industrie	4 220	15,7	11,2	+1,7	-3,3
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 021	22,0	17,1	+12,8	+12,7
Fabrication d'autres produits industriels	1 954	17,6	12,9	-3,7	-3,2
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	833	17,1	12,7	+7,3	-22,7
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	237	8,2	3,2	-4,4	-6,3
Fabrication de matériels de transport	167	5,3	2,3	-6,7	-5,4
Cokéfaction et raffinage	8	2,8	1,8	-33,3	-34,8
Construction	5 865	35,4	32,9	-3,1	-5,0
Services	39 943	22,7	13,3	+3,3	+0,6
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	10 931	31,5	13,6	+2,6	+8,5
Transports et entreposage	5 024	29,4	21,5	-0,9	-9,9
Hébergement et restauration	4 341	25,4	14,1	-5,3	-8,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	8 864	21,8	12,1	-2,9	-5,3
Autres activités de services	2 059	21,2	8,7	-2,1	-4,9
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	7 712	21,0	17,0	+24,8	+19,3
Activités immobilières	467	12,3	4,9	+10,4	+0,5
Activités financières et d'assurance	328	3,7	3,7	+11,9	+7,8
Information et communication	217	2,9	1,2	0,0	-11,9
Total	51 316	23,0	15,4	+0,3	-2,3

⁽¹⁾ Accidents ayant engendré au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès

⁽²⁾ Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées

⁽³⁾ Taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) par million d'heures rémunérées. Un taux d'IPP est attribué par un médecin de la Cnam-TS ou de la MSA aux accidents du travail qui entraînent des séquelles permanentes

ns : non significatif

Note : l'évolution de l'indice de gravité n'est pas significative d'une année sur l'autre ; la somme des accidents du travail par secteur d'activité ne correspond pas au total régional en raison de données indéterminées

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee et salariés affiliés au régime de la MSA hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle

Sources : Cnam-TS ; CCMSA ; Insee, DADS

Les statistiques présentées ici sont établies sur le champ des salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale travaillant en France et recensés dans les fichiers des DADS (Déclarations annuelles des données sociales), ainsi que, depuis 2011, sur le champ des salariés affiliés au régime de la Mutualité sociale agricole (MSA) hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle. Ces fichiers servent au calcul des cotisations sociales et sont retraités statistiquement par l'Insee avant transmission à la Dares. La mise à disposition de ces données permet de publier des indicateurs sur les maladies professionnelles complémentaires de ceux produits par la Cnam-TS et la MSA, qui permettent de repérer les caractéristiques qui accroissent le risque d'être victime de maladie professionnelle.

Maladies professionnelles indemnisées, en 2015

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	62	59	758	736	417	291	2 323	52 455
Taux de fréquence ⁽¹⁾	10,1	10,4	15,1	7,7	11,7	11,9	10,7	17,1
Indice de gravité ⁽²⁾	57,9	66,2	270,2	58,9	69,9	98,8	114,0	125,1

Évolution des maladies professionnelles indemnisées, entre 2014 et 2015

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	-45	-11	+284	-225	-99	-51	-147	-969
Taux de fréquence ⁽¹⁾ (en %)	-41,9	-14,6	+58,7	-24,4	-19,9	-15,4	-6,8	-2,2

Principales maladies professionnelles indemnisées en Paca, en 2015 (en nombre)

	Total ⁽³⁾	Évolution sur un an
Troubles musculo-squelettiques	1 802	-100
<i>dont troubles musculo-squelettiques périarticulaires</i>	1 606	-88
Pathologies causées par l'amiante	330	-47
Cancers	134	0
Surdité	73	0
Dermatoses	28	-15
Rhinites	21	+7
Total	2 323	-147

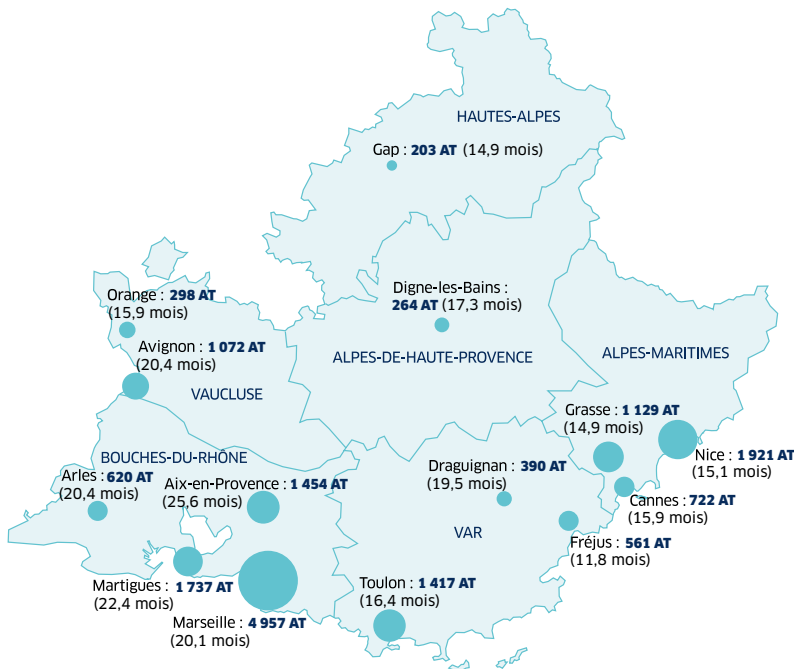
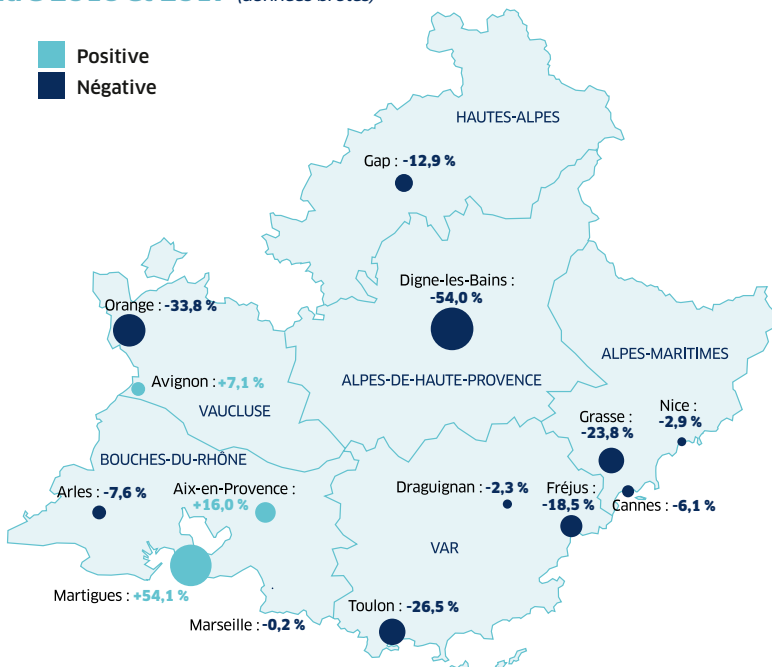
⁽¹⁾ Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour dix millions d'heures rémunérées

⁽²⁾ Taux moyen d'incapacité permanente partielle (IPP) pour dix millions d'heures rémunérées ; l'évolution de cet indice n'est pas significative d'une année sur l'autre

⁽³⁾ La somme des principales maladies professionnelles est supérieure au total régional, car certaines maladies liées entre elles peuvent apparaître à plusieurs reprises dans le tableau

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee et salariés affiliés au régime de la MSA hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle

Sources : Cnam-TS ; CCMSA ; Insee, DADS

Affaires terminées (AT) par siège des juridictions prud'homales de Paca, en 2017*(données brutes, affaires terminées en nombre et durée moyenne⁽¹⁾ de traitement en mois)***Évolution du nombre d'affaires terminées par siège des juridictions prud'homales de Paca, entre 2016 et 2017** *(données brutes)*⁽¹⁾ Pour le calcul de la durée des affaires, les référés ne sont pas pris en compte**Champ :** affaires terminées y compris référés**Source :** Ministère de la Justice

5

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Des données plus récentes n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de cette page, une mise à jour sera réalisée sur notre site internet dès leur réception : <http://paca.directe.gouv.fr/Les-publications-periodiques-9124>

Produit intérieur brut (PIB) (données brutes, base 2010)

	Paca				France métropolitaine			
	PIB en volume	PIB en valeur	PIB par habitant ⁽¹⁾	PIB par emploi ⁽²⁾	PIB en volume	PIB en valeur	PIB par habitant ⁽¹⁾	PIB par emploi ⁽²⁾
	en millions d'euros		en euro		en millions d'euros		en euro	
2011	144 868	146 235	29 687	73 428	2 002 728	2 021 626	31 976	76 816
2012	147 189	150 298	30 408	74 697	2 005 096	2 047 447	32 236	77 327
2013	145 754	149 988	30 256	73 844	2 017 257	2 075 862	32 544	77 953
2014	146 922	152 061	30 438	74 675	2 035 858	2 107 072	32 839	78 961
2015	148 030	154 879	30 864	75 545	2 057 318	2 152 508	33 409	80 124

Évolution annuelle du produit intérieur brut (PIB) (données brutes, base 2010, en %)

	Paca				France métropolitaine			
	PIB en volume	PIB en valeur	PIB par habitant ⁽¹⁾	PIB par emploi ⁽²⁾	PIB en volume	PIB en valeur	PIB par habitant ⁽¹⁾	PIB par emploi ⁽²⁾
2011	+1,2	+2,2	+1,8	+1,7	+2,1	+3,1	+2,6	+2,6
2012	+1,6	+2,8	+2,4	+1,7	+0,1	+1,3	+0,8	+0,7
2013	-1,0	-0,2	-0,5	-1,1	+0,6	+1,4	+1,0	+0,8
2014	+0,8	+1,4	+0,6	+1,1	+0,9	+1,5	+0,9	+1,3
2015	+0,8	+1,9	+1,4	+1,2	+1,1	+2,2	+1,7	+1,5

⁽¹⁾ Rapport entre le PIB en valeur et la population moyenne de l'année

⁽²⁾ Rapport entre le PIB en valeur et l'estimation annuelle d'emploi moyen

Note : données définitives en 2011, 2012, 2013, 2014 et semi-définitives en 2015

Source : Insee, comptes régionaux et nationaux base 2010, estimations de population et estimations d'emploi

Valeurs ajoutées par branche d'activité, en 2015 (données brutes, base 2010, prix courants)

	Montant (en millions d'euros)			Part (en %)		
	Paca	France de province ⁽¹⁾	France métropolitaine	Paca	France de province ⁽¹⁾	France métropolitaine
Agriculture, sylviculture et pêche	1 912	33 089	33 634	1,4	2,5	1,7
Industrie	15 510	220 079	275 145	11,2	16,6	14,3
Construction	8 168	81 307	104 984	5,9	6,1	5,5
Services marchands	76 959	655 046	1 078 702	55,6	49,4	56,1
Services non marchands	35 890	336 665	431 586	25,9	25,4	22,4
Total	138 441	1 326 214	1 924 051	100,0	100,0	100,0

⁽¹⁾ France métropolitaine hors Île-de-France

Note : données semi-définitives

Source : Insee, comptes régionaux et nationaux base 2010

Les bases de stocks au 31 décembre 2017 sont constituées à partir du REE-Sirene fin 2018 (version du REE de novembre 2018), afin de pouvoir fournir une information de meilleure qualité. Le délai d'un an entre la date de référence du stock et sa constitution permet de prendre en compte la plupart de l'information sur les événements qui ont affecté les entreprises, en particulier ceux concernant leur éventuelle cessation. Malgré ces précautions et en raison des difficultés rencontrées pour recueillir l'information sur la cessation de certaines entreprises, le stock d'entreprises ou d'établissements mis à disposition n'est pas complètement conforme à la réalité. Une exploitation statistique réalisée sur une zone de petite taille et avec des croisements fins peut mettre en évidence des cas d'entreprises encore contenues dans le fichier alors qu'elles sont en réalité déjà cessées. De plus, une partie des cessations est connue par des enquêtes dont le volume est variable d'une année à l'autre. Par conséquent, il est déconseillé de comparer les stocks de deux années consécutives. Les enquêtes d'amélioration du répertoire Sirene peuvent cibler un ou plusieurs secteurs d'activité particuliers, ou une catégorie d'entreprises particulière et donc générer des évolutions à la baisse pour les unités concernées.

Entreprises actives selon la taille et le secteur d'activité, au 31/12/2017

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Industrie (en nombre)	1 037	946	5 672	9 044	5 236	3 195	25 130	279 785
0 salarié (en %)	69,8	69,8	68,6	64,7	68,2	65,3	66,8	60,5
1 à 9 salariés (en %)	24,5	24,7	24,8	26,5	25,7	26,0	25,7	27,2
10 à 19 salariés (en %)	3,1	3,6	3,8	4,7	4,0	4,8	4,3	5,4
20 à 49 salariés (en %)	1,8	1,6	1,8	2,4	1,5	2,6	2,1	4,0
50 salariés ou plus (en %)	0,8	0,3	1,0	1,6	0,5	1,3	1,1	2,9
Construction (en nombre)	2 207	1 804	19 732	21 277	16 568	7 948	69 536	598 307
0 salarié (en %)	73,2	69,8	78,5	72,1	74,6	73,1	74,6	69,0
1 à 9 salariés (en %)	24,4	25,6	19,3	24,7	23,1	24,2	22,8	26,6
10 à 19 salariés (en %)	1,5	2,7	1,5	1,9	1,6	1,6	1,7	2,7
20 à 49 salariés (en %)	0,7	1,6	0,5	0,9	0,6	0,8	0,7	1,3
50 salariés ou plus (en %)	0,2	0,3	0,1	0,3	0,1	0,2	0,2	0,4
Services (en nombre)	11 137	11 773	107 346	144 769	78 008	38 414	391 447	3 661 504
0 salarié (en %)	76,0	76,0	78,5	76,9	78,0	75,1	77,3	75,2
1 à 9 salariés (en %)	21,6	21,0	18,8	19,9	19,5	21,8	19,8	20,9
10 à 19 salariés (en %)	1,5	1,9	1,6	1,7	1,4	1,8	1,6	2,0
20 à 49 salariés (en %)	0,7	0,8	0,8	1,0	0,7	0,9	0,9	1,2
50 salariés ou plus (en %)	0,3	0,4	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4	0,7
Total (en nombre)	14 381	14 523	132 750	175 090	99 812	49 557	486 113	4 539 596
0 salarié (en %)	75,1	74,8	78,1	75,7	76,9	74,2	76,4	73,5
1 à 9 salariés (en %)	22,2	21,8	19,1	20,8	20,5	22,4	20,5	22,1
10 à 19 salariés (en %)	1,6	2,1	1,7	1,9	1,6	1,9	1,8	2,3
20 à 49 salariés (en %)	0,8	0,9	0,8	1,1	0,7	1,0	0,9	1,4
50 salariés ou plus (en %)	0,3	0,4	0,3	0,6	0,3	0,5	0,4	0,8

Note : données semi-définitives

Champ : marchand non agricole

Source : Insee, REE-Sirene

Créations d'entreprises, en 2018 (données brutes)



	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	1 582	1 485	18 494	27 048	13 860	6 859	69 328	673 865
Évolution sur un an (en %)	+17,7	+14,0	+18,7	+22,0	+14,8	+20,8	+19,2	+17,2
Part des micro-entreprises (en %)	39,3	41,8	44,8	53,8	35,7	38,4	45,6	45,2
Évolution sur un an (en point)	+0,9	+0,5	+3,6	+5,7	+3,3	+3,6	+4,4	+3,7

Créations d'entreprises par secteur d'activité en Paca, en 2018 (données brutes)

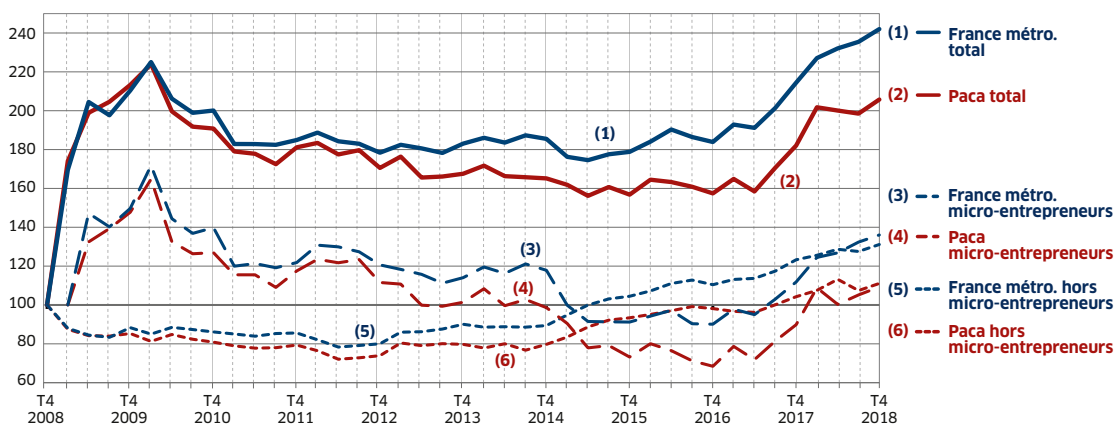


	Total		Micro-entreprises	
	Nombre	Évolution sur un an (en %)	Part (en %)	Évolution sur un an (en point)
Industrie	2 559	+5,8	40,5	+4,9
Construction	8 630	+11,9	32,4	+3,9
Services	58 139	+21,1	47,8	+4,2
Soutien aux entreprises	15 298	+21,4	55,3	+2,2
Commerce de gros et de détail	12 023	+11,4	31,5	+2,9
Enseignement, santé, action sociale	7 750	+13,4	56,3	+1,4
Autres activités de services	6 812	+20,7	66,3	+3,2
Transports et entreposage	5 115	+130,7	62,1	+14,8
Hébergement et restauration	3 853	+4,8	23,0	+0,1
Activités immobilières	3 120	+22,0	22,3	+2,7
Information et communication	2 698	+21,6	62,4	+2,5
Activités financières et d'assurance	1 470	-0,3	16,4	+7,1
Total	69 328	+19,2	45,6	+4,4



Évolution trimestrielle du nombre de créations d'entreprises

(données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2008 pour les créations d'entreprises hors micro-entrepreneurs et base 100 au 1^{er} trimestre 2009 pour les micro-entrepreneurs)



Note : le régime de micro-entrepreneurs s'applique depuis 2009 (qualifiés d'auto-entrepreneurs jusqu'en décembre 2014)

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture, sylviculture et pêche

Source : Insee, REE-Sirene

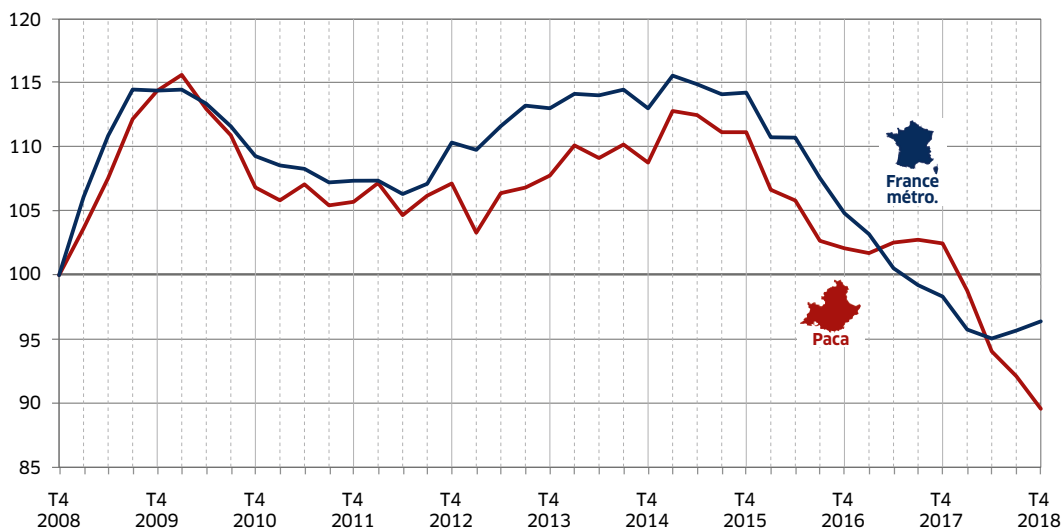
Défaillances d'entreprises, en 2018 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	136	117	1 307	1 941	1 140	595	5 236	52 016
Évolution sur un an (en %)	-3,5	-10,7	-15,6	-19,8	-3,3	+3,8	-12,6	-2,0

Défaillances d'entreprises par secteur d'activité en Paca, en 2018 (données brutes)

	Défaillances d'entreprises (en nombre)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	58	-34,8
Industrie	334	+2,5
Construction	1 128	-19,0
Services	3 673	-11,3
Commerce ; réparation automobile	1 179	-6,8
Hébergement et restauration	860	-13,8
Enseignement, santé, action sociale et service aux ménages	566	-19,0
Soutien aux entreprises	549	-10,1
Activités immobilières	169	-12,9
Transports et entreposage	155	+6,2
Activités financières et d'assurance	104	-17,5
Information et communication	91	-9,0
Total	5 236	-12,6

Évolution trimestrielle du nombre de défaillances d'entreprises (données brutes, base 100 au 4^e trimestre 2008)



Note : défaillances d'entreprises en date de jugement ; la somme des défaillances d'entreprises par secteur d'activité en Paca ne correspond pas au total régional en raison de secteurs indéterminés ; chaque point du graphique représente l'évolution du cumul des quatre derniers trimestres

Source : Banque de France, Fiben

2015 est le dernier millésime du dispositif Clap. À partir du prochain millésime, celui-ci sera remplacé par une nouvelle source, en cours de construction, qui intègre la Déclaration sociale nominative (DSN) sur le champ privé.

Dès réception des données, une mise à jour des données de Clap sera réalisée sur notre site internet : <http://paca.directe.gouv.fr/Les-publications-periodiques-9124>.

Établissements actifs, au 31/12/2015

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	21 386	23 274	156 985	216 662	126 292	68 411	613 010	6 370 660
Part des établissements sans salarié (en %)	74,3	75,9	74,5	72,3	75,0	72,6	73,6	71,0
Part des établissements de la sphère présentielle (en %)	65,3	65,4	65,3	62,7	66,3	61,9	64,2	59,8

Établissements actifs employant au moins un salarié selon la taille et le secteur d'activité, au 31/12/2015

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	5 506	5 617	40 003	60 029	31 620	18 770	161 545	1 850 241
1 à 9 salariés (en %)	83,1	83,2	84,3	80,8	84,5	82,3	82,7	79,9
10 à 19 salariés (en %)	8,9	9,0	8,2	9,5	8,3	9,3	8,9	9,8
20 à 49 salariés (en %)	5,3	5,5	5,0	5,7	4,6	5,3	5,3	6,3
50 salariés ou plus (en %)	2,6	2,3	2,6	3,9	2,6	3,1	3,1	4,0
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	5,1	2,7	0,5	2,0	3,1	7,8	2,7	4,6
Industrie (en %)	7,4	6,2	5,3	6,5	6,3	7,0	6,2	7,4
Construction (en %)	11,4	9,6	10,8	10,2	13,3	11,0	11,1	10,3
Commerce, transports et services divers (en %)	58,9	66,5	72,8	69,3	65,9	62,8	68,3	63,4
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (en %)	17,2	14,9	10,6	12,0	11,3	11,3	11,7	14,2

Note : les données concernent les établissements actifs au 31 décembre, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année

Champ : ensemble des activités hors défense et activités des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques

Source : Insee, Clap

Postes salariés selon la taille et le secteur d'activité, au 31/12/2015

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	44 795	45 167	372 073	730 664	270 055	176 737	1 639 491	22 234 775
Part dans les établissements de la sphère présentielle (en %)	76,3	85,6	73,4	66,7	79,0	68,6	71,2	65,1
1 à 9 salariés (en %)	28,2	29,7	25,0	19,7	27,6	25,5	23,4	19,8
10 à 19 salariés (en %)	14,5	14,9	11,7	10,5	13,1	13,2	11,7	11,0
20 à 49 salariés (en %)	20,1	21,0	16,1	14,5	16,1	17,1	15,7	16,0
50 à 99 salariés (en %)	14,6	12,6	11,3	12,9	12,7	13,5	12,6	13,1
100 salariés ou plus (en %)	22,6	21,8	35,8	42,4	30,5	30,7	36,6	40,2
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	2,0	1,3	0,2	0,7	1,4	2,9	1,0	1,1
Industrie (en %)	11,2	4,9	7,8	10,4	7,4	11,1	9,3	14,0
Construction (en %)	6,2	7,6	5,8	5,6	7,2	6,7	6,1	6,0
Commerce, transports et services divers (en %)	39,2	46,4	52,5	49,3	45,5	45,4	48,6	46,7
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (en %)	41,3	39,8	33,7	34,0	38,6	33,9	35,0	32,2

Note : les données concernent les établissements actifs au 31 décembre, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année. Un poste correspond à un salarié dans un établissement ; un salarié qui travaille dans deux établissements correspond donc à deux postes. L'effectif salarié au 31 décembre correspond au nombre de postes non-annexes présents au 31 décembre dans l'établissement employeur

Champ : ensemble des activités hors défense et activités des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques

Source : Insee, Clap

Des données plus récentes sur le salaire n'étant pas disponibles au moment de la rédaction de cette page, une mise à jour sera réalisée sur notre site internet dès leur réception : <http://paca.directe.gouv.fr/Les-publications-periodiques-9124>

Salaires annuels moyens bruts en équivalent temps plein par secteur d'activité, en 2015 (en euro)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France (hors Mayotte)
Total	29 620	28 733	34 797	35 432	30 071	31 013	33 646	35 979
Industrie	39 215	32 285	43 791	46 168	35 987	37 124	42 826	40 333
Construction	29 692	31 007	33 124	35 044	30 488	31 178	33 005	32 808
Commerce, transports, hébergement et restauration	26 964	27 566	30 805	32 193	28 300	29 510	30 585	32 162
Services divers	28 564	29 311	38 694	36 833	32 048	31 442	35 874	40 593
Administration publique, enseignement, santé et action sociale	27 097	27 747	29 889	28 826	27 238	27 060	28 525	28 612

Champ : salariés du secteur privé ou d'une entreprise publique, hors agriculture, y compris bénéficiaires de contrats aidés et chefs d'entreprises salariés ; les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers employeurs sont exclus

Source : Insee, DADS

La DGCCRF a mis en place à compter de juillet 2007, une base de données permettant de recenser les demandes des réclamations du public. Ce baromètre des réclamations des consommateurs permet d'affiner la connaissance de la conflictualité des secteurs et des pratiques.

Du fait de l'enregistrement tardif de certaines plaintes, des écarts peuvent exister entre les données du bilan annuel de la DGCCRF et celles de la présente publication.

Réclamations des consommateurs par secteur, en 2018

	Paca			France entière		
	Réclamations (en nombre)	Répartition (en %)	Évolution sur un an (en %)	Réclamations (en nombre)	Répartition (en %)	Évolution sur un an (en %)
Produits non alimentaires	1 249	22,2	-24,2	27 523	27,5	-11,7
Produits alimentaires	1 248	22,2	+5,7	12 066	12,1	+2,5
Immobilier, logement, BTP	763	13,5	-24,5	16 731	16,7	-12,5
Services divers	478	8,5	-10,2	9 560	9,6	-0,3
Communication, téléphone	435	7,7	-34,9	8 934	8,9	-30,9
Assurance	331	5,9	+17,4	3 784	3,8	+7,1
Tourisme	297	5,3	-22,0	3 954	4,0	-15,7
Transport	225	4,0	-31,4	5 210	5,2	-12,8
Eau, énergie, assainissement	162	2,9	+50,0	4 136	4,1	+20,1
Spectacles, culture, loisirs-jeux	151	2,7	+8,6	1 899	1,9	-18,3
Banque, finance	106	1,9	-27,4	2 803	2,8	-17,6
Associations, administrations	71	1,3	+26,8	1 328	1,3	+1,9
Services à la personne	63	1,1	-45,2	1 063	1,1	-16,4
Santé	53	0,9	-18,5	1 056	1,1	-11,2
Total	5 632	100,0	-15,4	100 056	100,0	-10,4

Réclamations des consommateurs par pratique, en 2018

	Paca			France entière		
	Réclamations (en nombre)	Répartition (en %)	Évolution sur un an (en %)	Réclamations (en nombre)	Répartition (en %)	Évolution sur un an (en %)
Protection du consommateur	2 132	37,9	-20,9	42 326	42,3	-5,9
Litiges et manquements	1 778	31,6	-13,6	35 203	35,2	-15,9
Vie courante	1 001	17,8	+3,4	6 696	6,7	-11,8
Sécurité du consommateur	393	7,0	-20,0	7 732	7,7	-5,3
Infraction pénale hors DGCCRF	177	3,1	-23,0	4 484	4,5	-7,1
Régulation concurrentielle des marchés	151	2,7	-30,1	3 606	3,6	-15,7
Total	5 632	100,0	-15,4	100 056	100,0	-10,4

Note : pour la France entière, la somme des réclamations par secteur d'activité et par pratique ne correspond pas au total en raison de secteurs et pratiques indéterminés

Source : DGCCRF - Intégration et restitution des informations saisies

1 POPULATION ET EMPLOI

1.1 LA POPULATION

La source de mesure de la **population** est le recensement de la population effectué par l'Insee. Le dernier recensement en date fournit des statistiques sur le nombre de personnes résidant en France et sur leurs caractéristiques pour l'année 2016. Les résultats présentés dans cette publication sont issus d'une méthode appliquée par l'Insee depuis 2004 : enquête exhaustive tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants et enquête annuelle par sondage auprès d'un échantillon représentatif pour les communes plus importantes. Ainsi, depuis fin 2008, la population légale de chaque commune est publiée annuellement. Un décret d'authentification légalise les chiffres de population chaque année, avec comme référence, le milieu des cinq dernières années. Par exemple, fin 2018, les populations légales publiées sont construites à partir des données collectées en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 avec une référence statistique au 1^{er} janvier 2016.

Par ailleurs, bien que des résultats soient produits et diffusés chaque année, les évolutions doivent être observées sur des intervalles d'au moins cinq ans afin que les échantillons enquêtés soient entièrement distincts. Dans cette publication, l'évolution de la population est observée entre 2011 et 2016.

1.2 LA POPULATION ACTIVE

La **population active** regroupe les chômeurs et la population active occupée, c'est-à-dire les personnes actives ayant un emploi. Celles-ci peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. En effet, un actif en emploi peut résider dans une commune A et avoir un emploi dans une commune B. Dans cette partie, on analyse les emplois au lieu de travail (sauf pour les taux d'activité qui sont calculés au lieu de résidence).

1.3 L'EMPLOI TOTAL

L'**emploi total** comprend l'emploi salarié et l'emploi non salarié. Il est exprimé en nombre de personnes physiques et non en nombre de postes de travail. Sa mesure, uniquement annuelle, est issue de la source Insee, Estel (Estimations d'emploi localisées), qui produit par une synthèse ascendante de sources administratives, des estimations d'emploi cohérentes entre les différents échelons géographiques et les secteurs de la nomenclature d'activités.

Sur le champ salarié, les données proviennent des déclarations sociales réalisées par les employeurs (Déclarations annuelles de données sociales - DADS, puis Déclaration sociale nominative - DSN), complétées par les données du Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) et celles des particuliers employeurs. Pour les non-salariés, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité sociale agricole (MSA) pour les affiliés au régime agricole et les fichiers de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acooss) pour les autres.

Ces estimations sont corrigées de la multi-activité et correspondent à un concept d'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT). Les dernières données disponibles datent du 31 décembre 2017 pour la France métropolitaine, Paca et ses départements, et du 31 décembre 2016 pour les zones d'emploi. L'emploi total dénombre les emplois au lieu de travail.

1.4 L'EMPLOI SALARIÉ RELEVANT DE LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

La **Mutualité sociale agricole (MSA)**, deuxième régime de protection sociale en France, assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles, employeurs de main-d'œuvre.

La MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale (maladie, famille, vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles) mais également le recouvrement. En plus du versement des prestations, elle assure la collecte et le contrôle des cotisations sociales dues par les employeurs de main-d'œuvre affiliés et les non-salariés.

1.5 LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES À L'EMBAUCHE

La **Déclaration préalable à l'embauche (DPAE)** est une formalité obligatoire préalable à l'embauche qui traduit une intention d'embauche à très court terme. L'employeur doit l'adresser à l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) ou à la Mutualité sociale agricole (MSA) selon le régime dont il relève, au plus tôt huit jours avant l'embauche et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche, et ce, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. L'État, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont également l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. C'est notamment le cas pour les recrutements en contrat aidé (Contrat unique d'insertion, etc.). La DPAE permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Dans cette publication, le champ couvre l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la MSA), ainsi que le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé. Les embauches classées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature du répertoire Sirene de l'Insee. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

1.6 LES MOUVEMENTS DE MAIN D'ŒUVRE

Les **mouvements de main-d'œuvre** (MMO) recensent l'ensemble des embauches et des fins de contrats de travail au niveau des établissements. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties selon le type de contrat (CDD, CDI), la durée des contrats et les motifs de rupture (démissions, licenciements économiques, etc.).

Jusqu'en 2015, les statistiques de mouvements de main-d'œuvre étaient élaborées à partir de deux sources : une déclaration mensuelle obligatoire pour les établissements de plus de 50 salariés (DMMO), et une enquête trimestrielle pour les établissements de moins de 50 salariés (EMMO). À partir de 2013, la Déclaration sociale nominative (DSN) a été progressivement mise en place. Elle vise à remplacer un grand nombre de déclarations administratives réalisées par les entreprises, dont celles portant sur les mouvements de main-d'œuvre. Ainsi, désormais, les données sur les MMO sont établies à partir des DSN. Mais suite au changement de source, leur diffusion n'est possible que depuis cette année.

Les indicateurs présentés ici portent sur les embauches (i.e. les entrées) et les fins de contrat (i.e. les sorties). Ces flux d'entrée et de sortie sont rapportés aux effectifs moyens des établissements pour obtenir des **taux d'entrée et de sortie**. Ils n'intègrent ni les transferts entre les établissements d'une même entreprise ni les entrées/sorties en mission d'intérim. Le taux d'entrée ne mesure pas un flux d'emploi. Il peut par exemple augmenter si le mode de gestion de la main-d'œuvre change : une hausse du taux d'entrée peut provenir d'un raccourcissement de la durée des contrats, qui conduit à en signer davantage pour une même période d'emploi. De la même façon, le taux de sortie ne mesure pas un flux d'emploi.

Le **taux de rotation** est la moyenne des taux d'entrée et de sortie. Il s'agit donc de la moyenne des entrées et des sorties une période donnée, rapportée à l'effectif moyen associé sur la période. Indicateur synthétique des flux de main-d'œuvre, il peut varier en fonction de deux éléments : l'évolution des flux d'emploi et l'évolution des pratiques contractuelles.

1.7 L'EMPLOI SALARIÉ, AVEC INTÉRIM RÉAFFECTÉ AU SECTEUR D'ACTIVITÉ EMPLOYEUR

Les estimations d'emploi constituent la source de référence pour le suivi conjoncturel de l'emploi.

Les estimations trimestrielles déterminent l'**emploi salarié** en fin de trimestre, au lieu de travail. Elles sont élaborées à partir de différentes sources administratives :

- les déclarations de cotisations sociales des établissements faites aux Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf), soit sous forme de Bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC), soit de Déclarations sociales nominatives (DSN) ;
- les fichiers de paie pour les personnels de la fonction publique d'État ;

- les déclarations de cotisations sociales collectées par la Mutualité sociale agricole (MSA) ;
- les déclarations d'emploi des particuliers employeurs provenant de trois formalités administratives : Déclaration nominative simplifiée (DNS), Chèque emploi service universel (Cesu) et Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) ;
- les déclarations mensuelles des Entreprises de travail temporaire (ETT) adressées à Pôle emploi, auxquelles se sont progressivement substituées les DSN à compter de mi-2016.

Depuis les résultats portant sur le 1^{er} trimestre 2017, les estimations trimestrielles d'emploi sont **établies par l'Insee en coproduction avec l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (AcoSS) et la Dares**.

Plus précisément, l'AcoSS traite le champ privé hors intérim. L'Insee gère les données de la fonction publique, de la MSA, ainsi que les déclarations d'emploi des particuliers employeurs. Enfin, les données sur l'intérim sont traitées par la Dares.

Les estimations trimestrielles sont calées sur les niveaux annuels d'emploi salarié jusqu'à la dernière estimation provisoire. Au-delà, des indices d'évolution trimestriels, calculés à partir des sources préalablement citées, sont appliqués aux derniers niveaux annuels. Les estimations sont disponibles 70 jours après la fin du trimestre pour le niveau national (France hors Mayotte) et 90 jours après la fin du trimestre pour le niveau localisé (régions et départements).

Depuis les résultats portant sur le 1^{er} trimestre 2018, **le champ est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié**. Jusqu'alors, les estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé portaient seulement sur les salariés du secteur marchand – hors agriculture et activité des particuliers employeurs. Désormais, sont ajoutés les salariés des services non marchands, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs. L'emploi salarié marchand représente les deux-tiers de l'emploi salarié total. Les salariés des services non marchands travaillent dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine ou l'action sociale. Parmi eux, 70 % relèvent du secteur public ; les autres exercent une activité non marchande dans le privé (soutien scolaire, médecin, etc.).

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité, le **Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca analyse les séries d'emploi y compris intérim** : aux effectifs intérimaires produits par la Dares pour chaque secteur d'activité, sont ajoutés les effectifs hors intérim publiés par l'Insee. Les effectifs intérimaires correspondent au nombre de contrats en cours en fin de trimestre comptabilisés à l'agence d'intérim. Cette approche diverge de celle de l'Insee qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand, quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur

d'activité présentes dans cette publication sont différentes de celles publiées par l'Insee.

1.8 L'INTERIM LOCALISÉ À L'ÉTABLISSEMENT UTILISATEUR

Les séries d'**intérim à l'établissement utilisateur** sont plus pertinentes que celles localisées à l'agence d'intérim pour observer l'intérim aux niveaux régional et infrarégional, puisqu'elles permettent de localiser précisément le salarié intérimaire à son lieu de travail.

Depuis juillet 2018, la Déclaration sociale nominative (DSN) est l'unique source des statistiques de l'intérim. Elle se substitue ainsi à la source historique, les Relevés mensuels de mission (RMM) adressés à Pôle emploi par les établissements de travail temporaire. À l'occasion de la mise en ligne des données sur le 1^{er} trimestre 2018, les séries d'emploi intérimaire ont été fortement révisées suite au traitement du passage à la DSN dans le courant de l'année 2016 pour les majors de l'intérim, puis en 2017 pour les autres établissements. La montée en charge de la DSN a permis d'améliorer la qualité de couverture par rapport à la source historique, ce qui a amené à revoir l'ensemble de la série, avec un impact à la hausse d'environ 4,5 % au niveau national. Cet effet est plus important en Paca, en particulier dans les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône.

À partir de cette information mensuelle, la Dares élabore divers indicateurs mensuels, trimestriels et annuels :

- le nombre de **contrats en cours** est l'indicateur qui se rapproche le plus de la notion de stock d'intérimaires : c'est la moyenne du nombre de missions d'intérim en cours d'exécution à la fin du trimestre, calculée sur 5 jours ouvrés pertinents (généralement les 5 derniers jours ouvrés) ;
- l'**équivalent-emplois à temps plein** (ETP) donne une idée de volume moyen d'intérim. L'ETP est le rapport entre le nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires et le nombre total de semaines ouvrées. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines pour une année. Cette convention de calcul conduit à sous-estimer légèrement l'ETP, dans la mesure où une partie des missions ne comptabilise pas les périodes de congés ;
- les **contrats conclus** mesurent le flux d'entrées de l'emploi intérimaire : ce sont les missions dont la date de début appartient au trimestre ou à l'année considérée.

Depuis juillet 2017, ces statistiques intègrent les CDI intérimaires. Ce nouveau type de contrat de travail alterne des périodes d'exécution de missions et des périodes sans activité appelées «période d'intermission», sans que le contrat de travail ne soit rompu.

1.9 LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

L'**Obligation d'emploi des travailleurs handicapés** (OETH) concerne tous les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé ainsi que les Établissements publics à caractère industriel ou commercial (Epic) de 20 salariés ou plus.

Les établissements soumis à l'OETH peuvent s'en acquitter suivant différentes modalités :

- l'emploi direct de personnes handicapées, bénéficiaires de l'OETH :
 - travailleur ayant obtenu la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ;
 - victime d'accident de travail ou de maladie professionnelle ;
 - titulaire d'une pension d'invalidité ;
 - bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés ;
 - ancien militaire et assimilé ;
 - sapeur-pompier volontaire victime d'accident ou de maladie imputable au service ;
- l'accueil de stagiaires de la formation professionnelle (alternance), ou de stages prescrits par Pôle emploi (préparation opérationnelle à l'emploi). Depuis 2016, l'accueil de personnes handicapées dans le cadre d'une période de mise en situation en milieu professionnel est également possible ;
- la signature de contrats de fournitures, de sous-traitance ou de prestation de services avec des entreprises adaptées, des centres de distribution de travail à domicile ou des établissements et services d'aide par le travail. À partir de 2016, les établissements assujettis peuvent également prendre en compte dans le calcul de leur OETH, le recours éventuel aux travailleurs indépendants handicapés ;
- la signature d'un accord collectif de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement agréé, prévoyant la mise en œuvre d'un programme annuel ou pluriannuel en faveur des travailleurs handicapés. Sauf mention du contraire, dès lors que cet accord est conforme à la législation, il exonère totalement l'entreprise concernée de sa contribution ; le versement d'une contribution financière annuelle au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés.

1.10 LES NIVEAUX DE VIE ET LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Les statistiques présentées ici sont issues du Fichier localisé social et fiscal de l'Insee, dont les données proviennent du rapprochement :

- des données fiscales (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) fournies à l'Insee par la Direction générale des finances publiques ;
- des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations : Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), Mutualité sociale agricole (MSA).

Ces données fournissent de l'information sur le revenu déclaré des ménages fiscaux et permettent de reconstituer leur **revenu disponible**. Celui-ci comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de

retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Un **ménage fiscal** est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Par exemple, un couple de concubins, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux contribuables distincts au sens de l'administration fiscale.

Sont exclus des ménages fiscaux :

- les ménages constitués de personnes qui ne sont pas fiscalement indépendantes. Ces personnes sont en fait comptabilisées dans le ménage où elles sont déclarées à charge (ménages de leur(s) parent(s) dans le cas des étudiants) ;
- les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, maisons de détention...);
- les sans-abri.

Le **niveau de vie** s'obtient en divisant le revenu disponible par le nombre d'unités de consommation (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans).

La **médiane** est la valeur qui partage une distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous (ou au-dessus) duquel se situent 50 % des salaires.

Les **déciles** s'obtiennent en découpant une distribution en tranches égales de 10 %. Ainsi, pour une distribution de salaires, le 1^{er} décile est le salaire au-dessous duquel se situent 10 % des salaires ; le 9^e décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salaires. Le **rapport interdécile** 9^e décile/1^{er} décile des revenus permet de mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur, pour une année donnée, à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). Celui-ci est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. En Europe, on privilégie en général le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

2 MARCHÉ DU TRAVAIL

2.1 LE TAUX DE CHOMAGE

Calculé par l'Insee, le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active (personnes en emploi et au chômage). Ces deux grandeurs ne sont pas directement disponibles dans les statistiques courantes et font donc l'objet d'estimations.

Au niveau national, c'est l'enquête Emploi qui permet de mesurer le chômage sur la base de la définition établie par le Bureau international du travail (BIT), qui constitue la norme

statistique internationale. Ainsi, est considérée comme chômeur, toute personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois critères au moment de l'enquête : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure durant la semaine de référence), être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours, et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Aux niveaux régional et infrarégional, la méthode d'estimation des taux de chômage dits « localisés » repose sur l'estimation d'une part du chômage et, d'autre part, de l'emploi :

- le nombre de chômeurs au niveau régional est obtenu à partir du nombre de chômeurs national (estimé par l'enquête Emploi) ventilé aux différents niveaux géographiques à partir de la structure des demandeurs d'emploi en fin de mois (fournie par les Statistiques du marché du travail - STMT - Pôle emploi, Dares) ;
- l'emploi s'appuie quant à lui sur les estimations d'emploi au lieu de travail issues du dispositif Estel de l'Insee, et sur des matrices de passage du lieu de travail au lieu de résidence.

Il ne s'agit donc pas de chômage BIT à proprement parler, puisqu'on mêle le concept BIT à la mesure administrative du chômage.

2.2 LES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI

La Statistique du marché du travail (STMT) est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de Pôle emploi. Elle porte sur tous les demandeurs d'emploi inscrits, entrés ou sortis des listes un mois donné, ce qui permet d'avoir des données détaillées significatives à des niveaux géographiques fins.

Les demandeurs d'emploi sont présentés selon un regroupement en cinq catégories :

- **catégorie A** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- **catégorie B** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- **catégorie C** : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- **catégorie D** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en Contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi ;
- **catégorie E** : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (exemples : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

C'est sur le regroupement des catégories A, B, C que le plus grand nombre de statistiques désaisonnalisées et corrigées des effets des jours ouvrables (CVS-CJO)

sont disponibles : ventilation par âge, sexe, mais aussi ancienneté d'inscription, etc.

Toutefois, le fait de s'inscrire à Pôle emploi est une démarche administrative et la situation des personnes qui s'inscrivent ne correspond pas directement aux critères statistiques définissant le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Ainsi, **certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement, certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.**

2.3 LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES DE PÔLE EMPLOI

Les données publiées dans cette partie concernent les **flux d'entrée des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi**, au cours de l'année 2018. Elles sont à distinguer des données de la partie 2.2 qui correspondent à la moyenne annuelle des stocks en fin de mois.

2.4 LES SORTIES DES LISTES DE PÔLE EMPLOI

Les données publiées dans cette partie concernent les **flux de sortie des listes de Pôle emploi**, au cours de l'année 2018. Elles sont à distinguer des données de la partie 2.2 qui correspondent à la moyenne annuelle des stocks en fin de mois.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif « cessation d'inscription pour défaut d'actualisation ») ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. En fait, une partie de ces demandeurs d'emploi a retrouvé un emploi.

C'est l'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares qui permet d'estimer la part des sorties réelles pour reprise d'emploi, mais uniquement au niveau national. Ainsi pour la France métropolitaine, sur les 6,5 millions de sorties des listes de Pôle emploi en catégories A, B, C au cours de l'année 2016, près de 40 % correspondent à une reprise d'emploi, seulement 16 % à un défaut d'actualisation et 2 % à une radiation administrative.

2.5 LES INDEMNISATIONS DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Deux régimes d'indemnisation du chômage coexistent :

- un **régime d'assurance chômage**, financé par les contributions des employeurs et des salariés et géré paritairement par leurs représentants. Celui-ci indemnise les personnes privées d'emploi (suite à un licenciement,

une fin de contrat à durée déterminée, une rupture pour motif économique ou une rupture conventionnelle), sur la base de leur salaire antérieur soumis à contributions ;

- un **régime de solidarité**, financé par l'État et dont les règles sont élaborées par les pouvoirs publics, subsidiaire à celui de l'assurance chômage. Il prend le relais lorsque ce dernier ne peut pas ou plus intervenir. D'un montant forfaitaire, ces allocations sont réservées aux demandeurs d'emploi dont les ressources (personnelles ou du couple) ne dépassent pas un certain plafond.

2.6 LA DEMANDE D'EMPLOI PAR ZONE D'EMPLOI

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux.

Le découpage actuel date de 2010 et se fonde sur les flux de déplacements domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. Une refonte de ce découpage, prévue pour 2020, est en cours.

2.7 LA DEMANDE D'EMPLOI DANS LES MÉTROPOLIS

Les **métropoles** sont des formes de coopération intercommunale qui répondent à la reconnaissance du fait métropolitain et à une volonté de transformation de la gouvernance des grandes aires urbaines françaises, dans le cadre de l'acte III de la décentralisation. La métropole Nice Côte d'Azur, créée le 1^{er} janvier 2012, est la seule en France qui résulte de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. La création de la Métropole Aix-Marseille-Provence le 1^{er} janvier 2016 a été actée par la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM). La métropole Toulon Provence Méditerranée est, quant à elle, effective depuis le 1^{er} janvier 2018.

2.8 LA DEMANDE D'EMPLOI DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV)

Les **Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** sont des territoires infra-urbains caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés. Ils constituent des territoires d'intervention du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les

collectivités territoriales, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) à partir d'un critère unique, le revenu par habitants.

Les indicateurs présentés ici sont des données structurelles. Il n'est ainsi pas possible de faire des évolutions entre deux millésimes consécutifs. En effet, les données sont géolocalisées par l'Insee à partir d'un référentiel d'adresses qui est en évolution constante, des améliorations étant apportées régulièrement sur la localisation des adresses. Les évolutions entre deux millésimes ne reflètent donc pas uniquement l'évolution réelle des demandeurs d'emploi mais aussi l'évolution du référentiel.

Les **Établissements publics de coopération intercommunale** (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les métropoles, communautés d'agglomération et communautés de communes sont des EPCI.

3 POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

3.1 LES PRINCIPALES POLITIQUES D'AIDE À L'EMPLOI

Emploi marchand aidé

Les **contrats en alternance** sont au nombre de deux :

- le **contrat d'apprentissage**, dans le cadre de la formation initiale, s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Il relève essentiellement du secteur marchand ;
- le **contrat de professionnalisation**, mis en place en 2005, s'inscrit dans le cadre de la formation continue. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, ainsi qu'aux bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH ou d'un CUI.

Ces deux contrats répondent au même objectif de montée en compétences de l'alternant grâce à la combinaison de l'acquisition de savoirs généraux, professionnels ou techniques et de la pratique en entreprise pour parfaire sa formation. Cependant, les modalités d'exécution de ces contrats de travail diffèrent notamment sur la durée du contrat, la durée de la formation et la rémunération associée.

L'**insertion par l'activité économique** (IAE) est une politique de l'emploi qui a pour objectif d'aider les personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières, à se réinsérer sur le marché du travail. Le processus d'insertion doublée d'un accompagnement social et professionnel personnalisé consiste en une mise en situation de travail par :

- la **mise à disposition par une Entreprise de travail temporaire d'insertion** (ETTI) : les personnes embauchées

par ce type de structure effectuent des missions d'intérim dans le cadre d'un contrat de travail temporaire ;

- la **mise à disposition par une Association intermédiaire** (AI) : les personnes embauchées par une AI travaillent occasionnellement pour le compte d'utilisateurs (particuliers, associations, collectivités locales, entreprises...);
- le **Contrat à durée déterminée d'insertion** (CDDI) dans une **entreprise d'insertion** (EI) : d'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, le CDDI peut parfois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé.

L'**aide à la création d'entreprise** :

- l'**Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise** (Accre) est l'une des mesures du dispositif d'appui à l'initiative économique gérée par le ministère en charge de l'Emploi au bénéfice de demandeurs d'emploi, salariés licenciés, jeunes, personnes en difficulté, etc. Ce dispositif vise à faciliter tant la structuration des projets de création ou de reprise d'entreprise que le développement des activités ainsi créées, sous forme individuelle ou en société. L'Accre consiste en une exonération de cotisations sociales permettant le maintien, pour une durée déterminée, de certains minima sociaux.

Emploi non marchand aidé

- Le **Contrat unique d'insertion-Contrat d'accompagnement dans l'emploi/Parcours emploi compétences** (CUI-CAE/PEC). Le PEC remplace le CUI-CAE depuis le 1^{er} janvier 2018. Il s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs. L'objectif du PEC est l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région ;
- le **CDDI dans un Atelier et chantier d'insertion** (ACI). L'ACI fait partie des quatre structures d'insertion par l'activité économique avec l'ETTI, l'AI et l'EI. Suite à la réforme de l'IAE, l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'État. En conséquence, pour les ACI, le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le CDDI s'est substitué au CUI-CAE.

Accompagnement des jeunes

- Le **Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie** (Pacea), mis en place en 2017, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans prêts à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement. Il est précédé d'un diagnostic initial réalisé entre le conseiller de la mission locale et le jeune qui permet d'identifier la situation, les besoins ou les attentes du jeune. Le Pacea est constitué de phases d'accompagnement successives

qui peuvent s'enchaîner pour une période maximale de 24 mois consécutifs. Chacune d'entre elle peut comporter des périodes de formation, des situations professionnelles, des actions spécifiques dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel. Le Pacea ouvre droit à une allocation ponctuelle selon la situation et les besoins du jeune, qui ne peut pas excéder le montant mensuel du RSA hors forfait logement ;

- la **Garantie jeunes** est un droit ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET). Elle constitue une modalité spécifique, particulièrement intensive, du Pacea d'une durée de 12 mois, pouvant être prolongée de 6 mois. Elle est assortie d'une garantie de ressources.

Accompagnement des mutations économiques

Le **Contrat de sécurisation professionnelle (CSP)** s'adresse aux salariés de certaines entreprises visées par une procédure de licenciement économique. Ce contrat, d'une durée maximale de 12 mois, a pour objet l'organisation et le déroulement d'un parcours de retour à l'emploi, le cas échéant au moyen d'une reconversion ou d'une création ou reprise d'entreprise. Pendant la durée de ce contrat, et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CSP perçoit une allocation spécifique de sécurisation professionnelle égale à 80 % du salaire journalier de référence pour les salariés justifiant d'un an d'ancienneté dans l'entreprise. L'employeur est tenu de proposer un CSP au salarié, qui peut refuser d'en bénéficier.

3.2 L'ACTIVITÉ PARTIELLE

L'**activité partielle** est un dispositif préventif face aux risques de licenciement économique. Il permet à toutes les entreprises, sans condition de secteur ou de taille, confrontées à des difficultés temporaires de nature économique, technique, à la suite d'intempéries ou d'autres événements exceptionnels, de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de tout ou partie de leurs salariés. La mise en activité partielle s'effectue après la consultation des instances représentatives du personnel et une demande préalable d'autorisation auprès de l'unité départementale de la Direccte. Une indemnisation, cofinancée par les employeurs, l'État et l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic), est alors versée aux salariés pour compenser la perte de revenu des heures non travaillées.

Les salariés dont la durée de travail est réduite en deçà de la durée légale du travail, ou si elle est inférieure, en deçà de la durée conventionnelle ou de celle stipulée dans leur contrat de travail en cas de temps partiel, voient leur salaire réduit en proportion des heures chômées. En contrepartie, ils bénéficient d'une indemnité d'activité partielle au titre de ces heures, quelles que soient leur ancienneté, la nature de leur contrat et leurs quotités de travail (temps plein ou temps partiel). Cette indemnité, versée par l'employeur, correspond à 70 % de son salaire brut horaire (environ 82 %

de son salaire net horaire). La somme de cette indemnité et du salaire ne peut être inférieure au Smic. En compensation de l'indemnité versée au salarié, l'employeur perçoit une aide cofinancée par l'État et l'Unédic dont le montant varie selon la taille de l'entreprise. Pendant les heures d'activité partielle, les entreprises sont incitées à organiser des formations afin de mettre à profit la période de sous-activité dans le but de maintenir l'employabilité de leurs salariés.

Depuis le 1^{er} octobre 2014, la procédure de mise en activité partielle fait l'objet d'une dématérialisation via l'Extranet-Activité partielle, géré par l'Agence de services et de paiement (ASP). Les établissements y saisissent directement leurs demandes d'autorisation et d'indemnisation. Les unités départementales des Direccte valident les différentes étapes de la procédure et l'ASP effectue le remboursement au mois le mois.

Les données présentées ici portent sur les heures d'activité partielle consommées, c'est-à-dire qui sont effectivement chômées. On estime que trois trimestres de recul sont nécessaires pour disposer de données consolidées ; au-delà, les données peuvent encore être marginalement modifiées en cas de remontées tardives.

3.3 LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI

La **formation professionnelle** est un outil majeur à la disposition des salariés qui leur permet de se former tout au long de leur parcours professionnel pour acquérir ou développer leurs compétences, faire reconnaître leurs compétences, leurs connaissances et leurs aptitudes acquises dans l'exercice de votre métier, s'adapter aux évolutions de poste, se réorienter, etc.

Est qualifié de **personne en recherche d'emploi** un individu sans emploi qui en cherche un, qu'il soit inscrit ou non à Pôle emploi, considéré ou non comme chômeur au sens du BIT.

La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi est financée principalement par quatre acteurs : les Régions, l'État, Pôle emploi et l'Unédic (Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce). D'autres financeurs interviennent également, notamment l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) ou les Organismes paritaires collecteurs agréés (Opc) depuis 2009 par l'intermédiaire du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Le financement des formations couvre les coûts pédagogiques et, le cas échéant, la rémunération des stagiaires.

Depuis 2003, la Dares gère une Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest) à partir des fichiers de gestion de rémunération ou de protection sociale des stagiaires. L'entrée retenue pour la construction de la base Brest est la rémunération (ou la prise en charge au titre de la protection sociale). Chaque observation de la base correspond à une entrée en formation d'un stagiaire

rémunéré par les Conseils régionaux, par Pôle emploi (pour son propre compte, celui de l'Unédic ou celui de l'État) ou par l'État.

L'unité de comptage de la base est le stagiaire et non l'individu. Une personne en recherche d'emploi effectuant plusieurs formations dans l'année est ainsi comptée plusieurs fois.

4 CONDITIONS ET RELATIONS DU TRAVAIL

4.1 LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Les **textes** signés dans les entreprises comprennent les accords initiaux, LES renouvellements d'accords et avenants signés par les représentants du personnel (délégués syndicaux, salariés mandatés ou représentants élus), les procès-verbaux de désaccord, les textes ratifiés par référendum ainsi que les décisions unilatérales de l'employeur.

Les **accords** d'entreprise sont conclus en principe entre l'employeur et le ou les délégués syndicaux représentatifs.

La loi du 8 août 2016 modifie les règles de validité des accords d'entreprise (préalablement définies par les lois du 4 mai 2004 et du 20 août 2008) : pour être valides, les accords doivent être signés par une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli plus de 50 % des suffrages exprimés en faveur d'organisations représentatives. À défaut de majorité, un accord minoritaire (signé par des organisations syndicales représentatives ayant recueilli plus de 30 % des suffrages exprimés) peut être validé par référendum à la demande d'une ou plusieurs de ces organisations. L'accord est valide s'il est approuvé à la majorité des suffrages exprimés.

Les ordonnances travail du 22 septembre 2017 prolongent la loi du 8 août 2016 en prévoyant la signature d'accords dans les entreprises de moins de 50 salariés n'ayant pas de syndicats en leur sein :

- dans les entreprises de moins de 11 salariés et dans celles de 11 à 20 salariés qui sont dépourvues de Comité social et économique (CSE), l'employeur peut proposer aux salariés un projet d'accord. Pour être valable, le texte doit être approuvé par les 2/3 du personnel consulté par référendum ;
- dans les entreprises de 11 à 49 salariés, l'employeur négocie :
 - avec un salarié mandaté par une organisation syndicale représentative. L'accord doit alors être approuvé par la majorité des salariés par référendum ;
 - ou avec un membre du CSE mandaté ou non par une organisation syndicale représentative. L'accord doit alors être ratifié et signé par les membres du CSE représentant la majorité des suffrages exprimés lors des élections professionnelles ;
- dans les entreprises de 50 salariés ou plus, l'employeur négocie :

- avec un membre du CSE mandaté par une organisation syndicale représentative. L'accord doit alors être approuvé par la majorité des salariés par référendum ;
- à défaut avec un membre du CSE non mandaté. L'accord ne peut porter que sur les mesures qui ne peuvent pas être mises en œuvre autrement que par accord collectif (tous les thèmes qui peuvent être mis en œuvre par un plan d'action ou une décision unilatérale en sont donc exclus). Il doit alors être signé par les membres du CSE représentant la majorité des suffrages exprimés lors des élections professionnelles ;
- à défaut avec un salarié mandaté par une organisation syndicale représentative en l'absence de CSE ou de volontaire parmi ses membres. L'accord doit alors être approuvé à la majorité par référendum.

L'accord conclu doit notamment préciser les **thèmes** des négociations et leur périodicité, de telle sorte qu'au moins tous les quatre ans soient négociés les rémunérations, l'égalité professionnelle, la gestion des emplois et des parcours professionnels (thèmes obligatoires).

Les ordonnances bouleversent la hiérarchie des normes en droit du travail. Désormais l'accord d'entreprise prime sur l'accord de branche, sauf dans certains domaines. Depuis le 1^{er} janvier 2018, trois blocs de négociation doivent être distingués :

Bloc 1 : primauté de l'accord de branche. L'accord de branche continue de primer sur l'accord d'entreprise conclu avant ou après son entrée en vigueur dans 13 domaines, notamment salaires minimaux, classifications, période d'essai, durée minimale du travail à temps partiel, majorations des heures supplémentaires, durée et nombre de renouvellements des CDD et contrats de mission. Par exception, dans ces domaines, l'accord d'entreprise s'applique s'il assure aux salariés des garanties au moins équivalentes ;

Bloc 2 : primauté optionnelle de l'accord de branche. L'accord de branche peut verrouiller les accords d'entreprise postérieurs, qui ne pourront comporter de dispositions différentes que s'ils assurent aux salariés des garanties au moins équivalentes, dans quatre domaines : prévention des risques professionnels ; emploi des handicapés ; condition d'effectif pour la désignation des délégués syndicaux, nombre de délégués syndicaux et valorisation des parcours syndicaux ; primes de travaux dangereux ou insalubres ;

Bloc 3 : primauté de l'accord d'entreprise. Dans tous les autres domaines, l'accord d'entreprise prévaut sur les dispositions, même plus favorables, de l'accord de branche, qu'il soit conclu avant ou après son entrée en vigueur. L'accord de branche ne s'applique qu'à défaut d'accord d'entreprise.

Si la négociation aboutit et qu'un accord est conclu, ce dernier doit faire l'objet d'un dépôt auprès de la Direccte, à partir du site de dépôt des accords collectifs d'entreprise. En effet, depuis le 28 mars 2018, la plateforme de téléprocédure « Télé@ccord » permet aux entreprises de saisir directement les informations les concernant et celles relatives au texte enregistré. Les unités départementales vérifient la complétude

du dossier. L'année 2018 est donc une année de transition. Un exemplaire de l'accord doit également être remis au greffe du conseil de prud'hommes du lieu de conclusion, qui n'est pas forcément celui du siège de l'entreprise.

4.2 LES RUPTURES CONVENTIONNELLES DES CONTRATS DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE

La **rupture conventionnelle** du contrat de travail à durée indéterminée a été mise en place par la loi portant modernisation du marché du travail du 25 juin 2008. Elle permet à l'employeur et au salarié de convenir en commun des conditions de la rupture du contrat de travail à durée indéterminée, par une convention qui doit être homologuée par les unités départementales de la Direccte.

4.3 LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Sont définis comme **accidents de travail**, les accidents survenus par le fait ou à l'occasion du travail.

Différents accidents de travail peuvent être distingués :

- **l'accident sans arrêt** : la victime ne s'est vue prescrire aucun arrêt de travail et n'a subi aucune séquelle physique permanente ;
- **l'accident avec arrêt** : l'accident de travail a engendré au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès.

Dans la présente publication, ce sont les accidents avec arrêt qui sont traités.

4.4 LES MALADIES PROFESSIONNELLES

La **maladie professionnelle**, contractée au cours du travail, est une atteinte à la santé qui résulte d'une série d'évènements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaine. Elle comprend principalement :

- les affections microbiennes contractées à l'occasion du travail ;
- les lésions résultant d'actions lentes d'agents extérieurs (comme le froid) ou d'actions continues de postures, gestes ou instruments de travail.

En France, la difficulté d'établir le lien entre exposition à un risque et maladie a été levée par le système des tableaux de maladies professionnelles. Toute maladie figurant dans l'un de ces tableaux et contractée dans les conditions mentionnées dans ce tableau est présumée d'origine professionnelle. Sans avoir à prouver le lien de causalité entre la maladie et le travail, la victime bénéficie alors de la présomption d'imputabilité au travail de la maladie et d'une indemnisation.

4.5 L'ACTIVITÉ PRUD'HOMALE

Les **conseils de prud'hommes** sont compétents pour connaître les litiges individuels nés à l'occasion d'un contrat de travail de droit privé. Dans le cadre de cette mission, les conseillers

prud'hommes sont chargés de la conciliation des parties et, à défaut, du jugement des affaires. Pour certaines situations urgentes, il existe une procédure de référé permettant d'obtenir rapidement une décision.

Le conseil et la section compétents sont le plus souvent déterminés en fonction de l'implantation territoriale et de l'activité principale de l'employeur.

5 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

5.1 LE PRODUIT INTERIEUR BRUT

Le **Produit intérieur brut** (PIB) est ce que produit l'économie d'un pays. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes, augmentées des impôts sur les produits (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques), moins les subventions sur les produits.

- Le **PIB en volume** (ou « réel ») est la valeur du PIB ne tenant pas compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation : on dit qu'il est « à prix constants ».
- Le **PIB en valeur** (ou « nominal ») est le PIB en volume augmenté ou diminué des variations de prix : on dit qu'il est « à prix courants ».

Ses évolutions d'une année sur l'autre sont donc la résultante d'un double effet : un « effet volume » dû à l'augmentation réelle de la richesse et un « effet prix » dû à l'inflation.

La **valeur ajoutée** est la différence entre la valeur des biens ou services produits par une entreprise ou une branche et celle des biens et services utilisés pour la production, dite « consommations intermédiaires ».

5.2 LES ENTREPRISES ACTIVES

Le terme « **entreprise** » auquel il est fait référence renvoie à une unité légale exerçant une activité au sein du système productif, et non à une entreprise au sens du décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 de la Loi de modernisation de l'économie (LME).

Une **unité légale** est une entité juridique de droit public ou privé. Elle peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres, ou une personne physique, qui en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de métiers, Organismes de sécurité sociale, DGfip, etc.). La réalité d'une telle unité peut ne dépendre que du choix des propriétaires ou de ses créateurs et n'exister que pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans le répertoire Sirene de l'Insee et connue des différentes administrations.

Le champ de la source REE-Sirene est constitué des activités marchandes de l'industrie, de la construction, du commerce et des services et ne comprend pas l'agriculture.

5.3 LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

La notion de **création d'entreprise** s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen et correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Les données, issues du répertoire Sirene de l'Insee, incluent depuis janvier 2009 les demandes d'immatriculation sous le statut de **micro-entrepreneur** (appelé « auto-entrepreneur » jusqu'en décembre 2014). Ce régime doit être distingué à la fois du régime micro-fiscal (dit parfois régime fiscal du micro-entrepreneur) et de la catégorie des micro-entreprises définie par le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 de la Loi de modernisation de l'économie (LME).

5.4 LES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Une entreprise est en situation de **défaillance** ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de **cessation**. La cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à des cessations et toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance.

Les liquidations suite à une défaillance ne représentent qu'une partie de l'ensemble des cessations d'entreprises, de l'ordre de 20 % mais variable avec le temps et les secteurs d'activité.

5.5 LES ÉTABLISSEMENTS ACTIFS

L'**établissement** est une unité de production de l'entreprise géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. C'est le lieu où est effectivement exercée l'activité (magasin, atelier, etc.). Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche territorialisée de l'activité économique.

Le dispositif **Connaissance locale de l'appareil productif** (Clap), conçu par l'Insee, permet de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal sur l'emploi salarié et les rémunérations, pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand. Ce système d'information est alimenté par plusieurs sources :

- le répertoire Sirene de l'Insee qui constitue le référentiel des entreprises et des établissements ;
- pour les données sur l'emploi salarié : les Déclarations annuelles de données sociales (DADS), les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) de l'Urssaf, les données de la Mutualité sociale agricole (MSA) et le système d'information sur les agents de l'État.

Clap couvre le champ complet des entreprises et des établissements (hors intérim, Défense et emplois dont l'employeur est un ménage). Ce champ est plus large que celui du répertoire Sirene.

Suite au passage à la Déclaration sociale nominative (DSN), les dernières données disponibles datent de 2015. Un nouveau dispositif, en cours de construction, remplacera prochainement Clap.

Dans Clap, un **poste** correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements correspond à deux postes. Ce salarié est donc comptabilisé deux fois. Ainsi, il ne faut pas confondre l'emploi en nombre de postes de travail évalué dans Clap et l'emploi en nombre de personnes occupées au lieu de travail évalué dans les estimations d'emploi.

Les données présentées dans cette publication ne prennent en compte que les postes non-annexes. Un poste est considéré comme non-annexe si la rémunération annuelle est supérieure à 3 Smic mensuels ou si la durée d'emploi annuelle dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5.

Les **activités de la sphère présentielle** correspondent aux activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les **activités non-présentielles** sont déterminées par différence. Ces activités produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone, et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et non-présentielle (appelées auparavant résidentielle et productive), permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

La **masse salariale** correspond au cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement (hors cotisations patronales). Les rémunérations correspondent aux salaires et primes des salariés au cours de l'année d'exercice.

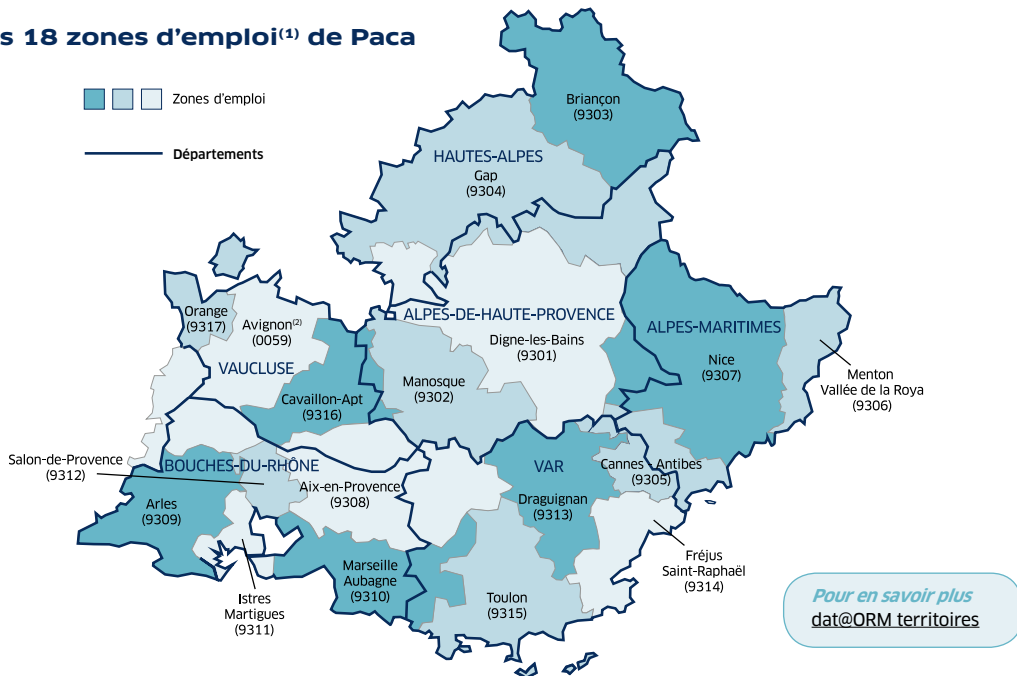
5.6 LE BAROMÈTRE DES RÉCLAMATIONS DES CONSOMMATEURS

Le **baromètre des réclamations** permet de répondre aux attentes des consommateurs et d'identifier les secteurs de la consommation les plus sensibles. Il recense le nombre de plaintes des consommateurs relatives aux pratiques d'opérateurs professionnels. Il mesure leur évolution par secteur et identifie les nouvelles tendances de réclamations.

AAH	: Allocation aux adultes handicapés	Directcte	: Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
Accre	: Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise	DOETH	: Déclaration obligatoire d'emploi de travailleur handicapé
ACI	: Atelier et chantier d'insertion	DPAE	: Déclaration préalable à l'embauche
Acoss	: Agence centrale des organismes de sécurité sociale	Drom	: Département et région d'Outre-mer
AFC	: Action de formation conventionnée	DSN	: Déclaration sociale nominative
AFPR	: Action de formation préalable au recrutement	EI	: Entreprise d'insertion
Agefiph	: Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées	Estel	: Estimations d'emploi localisées
AI	: Association intermédiaire	EPCI	: Etablissement public de coopération intercommunale
AIF	: Aide individuelle à la formation	ETP	: Equivalent temps plein
APICN	: Aide au projet d'inclusion de compétences numériques	ETT	: Entreprise de travail temporaire
ASP	: Agence de services et de paiements	ETTI	: Entreprise de travail temporaire d'insertion
ASS	: Allocation spécifique de solidarité	Fiben	: Fichier bancaire des entreprises
BEP	: Brevet d'études professionnelles	Filosofi	: Fichier localisé social et fiscal
BEPC	: Brevet d'études du premier cycle	IAE	: Insertion par l'activité économique
BIT	: Bureau international du travail	Insee	: Institut national de la statistique et des études économiques
Brest	: Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle	IPP	: Incapacité partielle permanente
CA	: Communauté d'agglomération	MMO	: Mouvement de main-d'œuvre
CAP	: Certificat d'aptitude professionnelle	MSA	: Mutualité sociale agricole
CC	: Communauté de communes	OETH	: Obligation d'emploi des travailleurs handicapés
CCMSA	: Caisse centrale de la mutualité sociale agricole	OPCA	: Organisme paritaire collecteur agréé
CDD	: Contrat à durée déterminée	Paca	: Provence-Alpes-Côte d'Azur
CDDI	: Contrat à durée déterminée d'insertion	Pacea	: Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
CDI	: Contrat à durée indéterminée	PEC	: Parcours emploi compétences
Clap	: Connaissance localisée de l'appareil productif	PIB	: Produit intérieur brut
Cnaf	: Caisse nationale des allocations familiales	POEI	: Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle
Cnam-TS	: Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés	QPV	: Quartier prioritaire de la politique de la ville
Cnav	: Caisse nationale d'assurance vieillesse	REE	: Répertoire des entreprises et établissements
CSE	: Comité social et économique	RSA	: Revenu de solidarité active
CSP	: Contrat de sécurisation professionnelle	Sese	: Service études, statistiques et évaluation
CUI	: Contrat unique d'insertion	Sirene	: Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements
CUI-CAE	: Contrat unique d'insertion-Contrat d'accompagnement dans l'emploi	Smic	: Salaire minimum interprofessionnel de croissance
CUI-CIE	: Contrat unique d'insertion-Contrat initiative emploi	STMT	: Statistiques du marché du travail
CVS	: Corrigé des variations saisonnières	TVA	: Taxe sur la valeur ajoutée
CVS-CJO	: Corrigé des variations saisonnières et des jours ouvrables	Unédic	: Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
DADS	: Déclarations annuelles des données sociales	Urssaf	: Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
Dares	: Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques		
DGCCRF	: Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes		
DGEFP	: Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle		
DGfip	: Direction générale des finances publiques		

ZONAGES

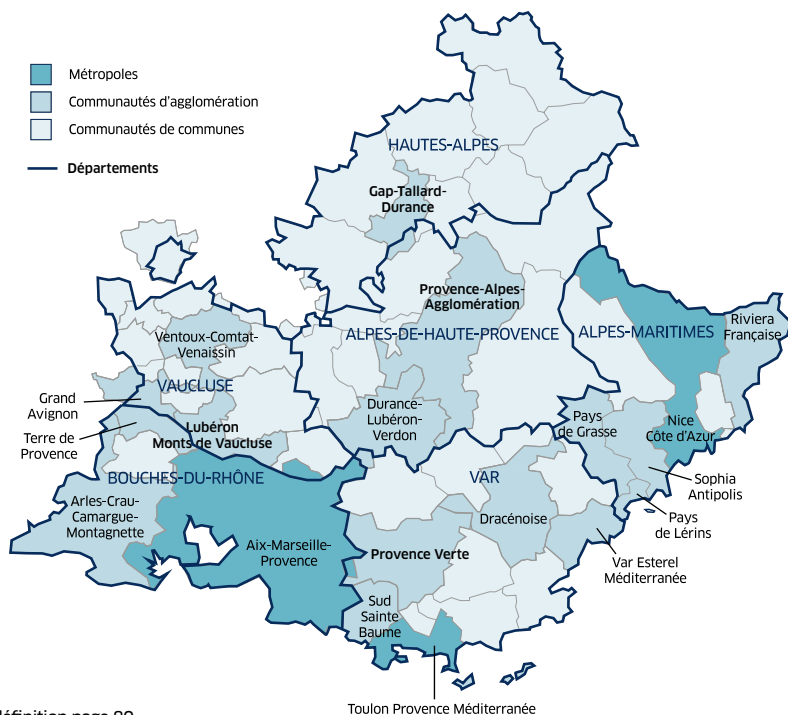
Les 18 zones d'emploi⁽¹⁾ de Paca



⁽¹⁾ Voir définition page 79

⁽²⁾ La zone d'emploi d'Avignon se trouve sur deux régions : Paca et Occitanie

Les 52 EPCI⁽¹⁾ de Paca selon leur nature juridique, au 1^{er} janvier 2019



⁽¹⁾ Voir définition page 80

Source : Insee

POUR EN SAVOIR PLUS : LA RUBRIQUE INTERNET DU SESE⁽¹⁾

Les publications périodiques



Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : publication trimestrielle de référence consacrée à la demande d'emploi. Un document par territoire est produit : région, départements et métropoles.



La Note de conjoncture de la Direccte Paca : publication trimestrielle qui apporte un éclairage sur la situation régionale de l'emploi, du marché du travail et sur les principales politiques de l'emploi mises en œuvre en Paca.



Les chiffres clés de la Direccte Paca : publication annuelle qui vise à éclairer l'action des pouvoirs publics et le débat social en fournissant un panorama des données relatives à l'environnement socio-économique régional.

Les indicateurs clés de la Direccte Paca

Rassemblés dans un tableau de bord régional et déclinés par département, les indicateurs clés de la Direccte Paca sont mis à jour en continu, dès que les données sont connues. Ils concernent les grandes thématiques traitées dans les Chiffres clés : chômage et demande d'emploi ; emploi ; politiques d'aide à l'emploi ; entreprises.

Les outils de pilotage territorialisés



Les synthèses conjoncturelles départementales : publication trimestrielle portant sur les mêmes thématiques que la Note de conjoncture régionale de la Direccte Paca (chômage et demande d'emploi ; emploi salarié ; politiques d'aide à l'emploi). Un document par département est produit.



Les éclairages conjoncturels départementaux : réalisés tous les trimestres, ils complètent la Note de conjoncture régionale de la Direccte Paca. Sous forme de diaporamas prêts à l'emploi, ils présentent pour chaque département, ainsi que pour la région, la situation de l'emploi, du marché du travail et des principales politiques de l'emploi.

Les dernières études thématiques et en partenariat

- Insee et al., Sauviac M. (Direccte Paca) (2019), « Bilan économique 2018 - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Une année mitigée pour l'économie régionale », juin.
- D'Angelo V. (Direccte Paca) (2019), « L'insertion par l'activité économique en Paca : bilan 2017 - Un tiers des contrats aidés relèvent désormais de l'IAE », *Les études thématiques de la Direccte Paca* n°8, janvier.
- Sauviac M. (Direccte Paca) (2019), « Nouvelle progression en 2017 des déclarations préalables à l'embauche : le CDI moteur de la croissance », *Les études thématiques de la Direccte Paca* n°7, janvier.

⁽¹⁾ www.paca.direccte.gouv.fr/etudes-et-statistiques

QUIZ

- ① En 2016, en moyenne en Paca, 34,3 % de la population non scolarisée de 15 à 64 ans détient un diplôme d'études supérieures. Dans quel département cette part est-elle la moins importante ?
- Les Alpes-Maritimes
 - Les Bouches-du-Rhône
 - Le Vaucluse
- ② Parmi la population de 15 ans ou plus de Paca, quelle est la part des actifs ayant un emploi, en 2016 ?
- 35,8 %
 - 45,8 %
 - 55,8 %
- ③ Quels sont respectivement les taux de pauvreté au seuil de 60 % des ménages fiscaux de Paca et de la France métropolitaine, en 2016 ?
- 13,1 % et 18,3 %
 - 15,3 % et 15,1 %
 - 17,2 % et 14,7 %
- ④ En 2018, le taux de chômage de Paca s'établit à 10,5 % de la population active. Quelle est son évolution par rapport à 2017 ?
- 0,3 point
 - Stable
 - +0,3 point
- ⑤ En moyenne sur l'année 2018, en Paca, 24 % des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C sont inscrits sur les listes de Pôle emploi depuis deux ans ou plus. Par rapport à la France métropolitaine, cette part est :
- Inférieure
 - Égale
 - Supérieure
- ⑥ Quel est le principal motif d'inscription des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B, C en Paca, en 2018 ?
- La rupture conventionnelle
 - La fin de contrat
 - Le licenciement non économique
- ⑦ Parmi l'ensemble des bénéficiaires de CUI-CAE/PEC de Paca, fin 2018, quelle est la part des hommes ?
- 24,5 %
 - 44,5 %
 - 64,5 %
- ⑧ Sur la période octobre 2017-septembre 2018, en Paca, 3 600 salariés sont concernés par l'activité partielle. Sur un an, ce nombre a évolué de :
- 37,4 %
 - 5,4 %
 - +20,4 %
- ⑨ Quel est le nombre de personnes en recherche d'emploi stagiaires de la formation professionnelle en Paca, en 2018 ?
- 57 012
 - 113 254
 - 245 010
- ⑩ Quel est le principal thème abordé dans les accords d'entreprises signés en Paca, en 2018 ?
- Le temps de travail
 - L'égalité professionnelle
 - Les salaires et les primes
- ⑪ En 2018, en Paca, 49 519 demandes de ruptures conventionnelles des salariés non protégés ont été reçues. Parmi elles, combien ont été refusées ?
- 2 832
 - 6 832
 - 10 832
- ⑫ Dans quel secteur d'activité les accidents du travail avec arrêt sont-ils les plus fréquents en Paca ?
- L'agriculture, sylviculture et pêche
 - L'industrie
 - La construction
- ⑬ Combien y a-t-il d'entreprises actives en Paca, fin 2017 ?
- 247 113
 - 486 113
 - 702 113
- ⑭ En 2018, les créations d'entreprise ont progressé de 19,2 % sur un an, en Paca. Dans quel secteur d'activité ce nombre a-t-il le plus progressé ?
- L'industrie
 - La construction
 - Les services
- ⑮ Dans quel cas dit-on qu'une entreprise est en situation de défaillance ?
- Lorsqu'une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre
 - Lorsqu'elle émet une demande de cessation d'activité
 - Lorsqu'elle cesse totalement son activité économique

SOLUTIONS

1-2 b-3 c-4 a-5 a-6 b-7 a-8 c-9 a-10 c-11 a-12 c-13 b-14 a-15 c

Édition **2019**

POPULATION ET EMPLOI
MARCHÉ DU TRAVAIL
POLITIQUES DE L'EMPLOI
CONDITIONS ET RELATIONS DU TRAVAIL
ACTIVITE ECONOMIQUE



**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

23/25, rue Borde
CS 10009
13285 Marseille cedex 08
Tél. 04 86 67 32 00
Fax. 04 86 67 32 01

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Patrick Maddalone

CHEF DE PROJET :
Catherine Loose
catherine.loose@direccte.gouv.fr

CHEF DE SERVICE :
Rémi Belle
remi.belle@direccte.gouv.fr

RÉALISATION :
**Virginie D'Angelo, Catherine Loose,
Virginie Meyer, Mathieu Sauviac
(Service études, statistiques et évaluation)**

ISSN : 1297-5109 - DÉPÔT LÉGAL : 5 FÉVRIER 2019